



BUDGET PRIMITIF 2023

RAPPORT DE SYNTHÈSE

Conseil de communauté du 06 Avril 2023

SOMMAIRE

PRESENTATION SYNTHETIQUE	1
Budget principal.....	2
Budgets annexes.....	17
Présentation consolidée – Tous budgets.....	31
PRESENTATION DETAILLEE	35
Administration générale – Fonctions support – Services transversaux.....	37
Financements structurants – Aménagement – Développement urbain – Habitat	43
Enseignement supérieur – Vie étudiante – Recherche – Patrimoine Tourisme	51
Mobilités et déplacements	65
Déchets – Déchetteries – Chauffage urbain	77
Solidarité – Prévention – Accès aux droits – Lutte contre les discriminations..	85
Equilibre du territoire – Agriculture – Centres Bourgs – Equipements de proximité – Espaces France Services	89
Economie – Emploi – Innovation – TIC/THS – Commerce – Economie sociale et solidaire – Infrastructures et transports aériens	97
Cycle de l'eau	121
Développement durable – Recycleries – Environnement.....	133
Culture – Médiathèque – Cinéma	139
Sport – Patrimoine bâti – Accessibilité	149
Voirie – Espaces verts.....	163
Sécurité – CSU – Polices spéciales – Gens du voyage – Fourrière animale ..	171

CONTEXTE BUDGETAIRE

Ce budget s'inscrit dans un contexte particulier où plusieurs facteurs, notamment l'ensemble des décisions prises par l'Etat ces dernières années rendent l'exercice complexe.

Depuis 2012, l'Etat a engagé un processus de recentralisation massive allant à l'encontre de l'article 72 de la Constitution sur la libre administration des collectivités territoriales, à travers :

- La réduction de leurs ressources propres ;
- La nationalisation d'impôts locaux et leur compensation partielle ;
- Le transfert de nouvelles compétences et de nouvelles charges.

Ce contexte a inévitablement **entraîné la perte d'autonomie fiscale et financière des collectivités territoriales.**

De plus, entre 2008 et 2013, le montant global de la Dotation Globale de Fonctionnement versé par l'État aux collectivités territoriales s'élevait à 139 milliards d'euros. Entre 2014 et 2019, ce montant s'élevait à 118 milliards d'euros. On note ainsi une baisse de 21 milliards d'euros entre ces deux périodes, illustrant la volonté du Gouvernement de restreindre progressivement l'autonomie locale.

Malgré un contexte inflationniste qui pèse lourd sur le budget des collectivités territoriales en raison d'importantes hausses de charges, l'Etat a refusé d'indexer la DGF sur l'inflation.

Or, les dotations ne sont pas des subventions mais de l'argent que l'Etat doit aux collectivités territoriales pour financer les services publics ou les compétences qu'il a lui-même délégués aux collectivités.

Depuis 2012, la perte cumulée de Dotation Globale de Fonctionnement pour la communauté d'agglomération de Troyes Champagne Métropole est de 17 millions d'euros sur les 10 dernières années, dont 12,7 millions depuis la création de Troyes Champagne Métropole au 1^{er} janvier 2017.

Ces dernières années, l'Etat a nationalisé les impôts locaux :

- Suppression de la taxe d'habitation
- Nationalisation annoncée de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)
- Réduction des bases d'imposition de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)

A chaque fois, les promesses de l'Etat de compenser « à l'euro près » ne sont pas tenues dès lors que les compensations sont basées sur un mode de calcul ne prenant pas en compte l'évolution et la dynamique locale.

Le contexte économique inflationniste international, qui vient se greffer à cette situation, complexifie la difficulté de maintenir les équilibres budgétaires en conservant la situation actuelle. La flambée des prix, comme notamment le coût de l'énergie, met en péril les finances des collectivités territoriales.

En parallèle, Troyes Champagne Métropole a écrit, en 2022, son projet de territoire qui est en cours de déclinaison à travers ses schémas directeurs.

Comme évoqué dans le Rapport d'Orientation Budgétaire et dans le volet 1 du pacte financier et fiscal présentés lors du Conseil de Communauté du 17 mars dernier, Troyes Champagne Métropole a choisi d'augmenter ses recettes fiscales dès 2023 à travers la Taxe sur le Foncier Bâti et sur la Cotisation Foncière des Entreprises. Ce choix va contribuer à retrouver des ratios financiers performants permettant à la collectivité de lancer son programme d'investissement dès la fin de la rédaction des schéma directeurs afférents au projet de territoire.

La présentation du BP 2023 dans ce rapport s'inscrit donc dans la continuité de ces décisions.

1^{ère} PARTIE
PRESENTATION SYNTHETIQUE

BUDGET PRINCIPAL

PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRINCIPAL

BUDGET PRINCIPAL	DÉPENSES	RECETTES	SOLDE = RECETTES DEPENSES
Fonctionnement	96 751 329 €	111 872 840 €	15 121 511 €
Investissement	30 422 409 €	13 773 486 €	-16 648 923 €
TOTAL PROPOSITION BP 2023	127 173 738 €	125 646 326 €	-1 527 412 €
RESULTAT 2022 REPORTE	9 616 923 €	13 763 390 €	4 146 467 €
RESTES A REALISER N-1	5 674 594 €	3 055 540 €	-2 619 054 €
TOTAL BUDGET PRINCIPAL 2023	142 465 256 €	142 465 256 €	0 €

Le budget principal est équilibré en dépenses et en recettes réelles à 142 465 256 €

En progression de +6,4 % par rapport au BP 2022, ce budget fait l'objet d'une reprise anticipée du résultat 2022 pour un montant net de 4 146 467 € et intègre également les restes à réaliser (dépenses et recettes engagées et non mandatées en fin d'exercice 2022) pour un montant net de – 2 619 054 €.

Ainsi, les propositions budgétaires du Budget primitif pour 2023 détaillées ci-après, s'établissent pour la section de fonctionnement à :

- 96 751 329 € de dépenses
- 111 872 840 € de recettes

et pour la section d'investissement :

- 30 422 409 € de dépenses
- 13 773 486 € de recettes

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2022	PROJET BP 2023	EVOLUTION 2023/2022	
Fiscalité directe (*)	54 511 278 €	61 842 000 €	7 330 722 €	13,45%
Versement Mobilité	14 900 000 €	16 372 250 €	1 472 250 €	9,88%
FPIC	3 000 000 €	3 000 000 €	0 €	0,00%
Taxe de séjour	510 000 €	730 000 €	220 000 €	43,14%
DGF	16 167 000 €	16 113 000 €	-54 000 €	-0,33%
Participations	6 094 676 €	6 075 700 €	-18 976 €	-0,31%
Compensations et exonérations (*)	3 113 000 €	3 417 000 €	304 000 €	9,77%
Prestations de services	4 550 046 €	4 205 190 €	-344 856 €	-7,58%
Autres recettes	75 000 €	117 700 €	42 700 €	56,93%
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	102 921 000 €	111 872 840 €	8 951 840 €	8,70%

(*) Pour une meilleure lecture, la compensation TH, imputée au BP 2022 en « Compensations et exonérations » et figurant au BP 2023 en « Fiscalité directe », a été retraitée sur l'exercice 2022 en « Fiscalité directe »

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

Estimées à **111 872 840 €**, les **recettes** globales **de fonctionnement** sont en augmentation de 8 951 840 € ou +8,70%. Voici les principales évolutions :

Suite au Rapport d'Orientation Budgétaire et au premier volet du Pacte Financier et Fiscal, la collectivité a prévu une hausse des taux de foncier bâti et de la Cotisation Foncière des Entreprises. D'un **montant total de 61 842 000 €, la fiscalité directe** a augmenté de 7 330 722 € par rapport au BP 2022, (ou encore 6,0 M€ par rapport au réalisé 2022). Ces augmentations proviennent majoritairement des évolutions de taux évoqués ci-dessus pour 5,87 M€, de la fraction de TVA nationale pour 2,86 M€ (+1,3M€ par rapport au réalisé 2022) provenant d'une forte inflation non prévue par les données nationales au moment du BP 2022. Ces hausses sont atténuées par une diminution des rôles supplémentaires (-0,3M€), le basculement des crédits budgétaires des attributions de compensation suite au transfert de l'eau pluviale (-0,6 M€) et une perte d'IFER (-1,05 M€). S'agissant de la CVAE, elle est supprimée en 2023 et sera compensée par une fraction de TVA Nationale. Il est prévu une augmentation de 0,5 M€ par rapport au BP 2022. Cependant, le montant inscrit l'an dernier est le résultat de l'activité économique 2020 perturbée par la crise sanitaire. Le montant estimé pour 2023 est la moyenne des années 2020, 2021, 2022 et le produit qu'aurait dû être perçu par TCM en 2023 avant la suppression de la réforme. Même si le montant estimé pour 2023 est supérieur à 2022 qui est le reflet de la crise Covid, la somme perçue sera moindre qu'avant la réforme.

S'agissant du **Versement Mobilité**, la collectivité va bénéficier en année pleine, de l'augmentation du taux de cotisation appliquée à compter du second semestre 2022, ainsi que du dynamisme local dû à l'augmentation de l'assiette de cotisation constitué des salaires versés par les entreprises de onze salariés et plus soit un **montant total de 16,8 M€** réparti sur le budget principal pour **16 372 250 €** et le solde affecté aux budgets annexes de la Mobilité.

Le **FPIC** 2023 est estimé à **3 000 000 €**, montant correspondant à celui perçu en 2022. Le montant définitif de cette dotation de péréquation ne nous sera communiqué qu'à la fin du premier semestre et ses modalités de répartition entre l'intercommunalité et ses communes membres seront fixées par le Conseil communautaire. Cependant, le pacte financier et fiscal a acté un accord de principe sur une répartition 60% pour TCM et 40% pour les communes pour la période 2023-2026.

Le produit de la **taxe de séjour** est estimé à un montant équivalent aux produits réalisés en 2022 soit 730 000 €.

La **Dotation Globale de Fonctionnement** (DGF) attendue pour l'année 2023 est ramenée à **16 113 000 €**, conformément à l'évolution négative programmée annuellement par l'Etat, soit une réduction de 54 000 €.

Les participations financières, les compensations et exonérations et les prestations de services sont estimées respectivement à 6 075 700 €, 3 417 000 € et 4 205 190 €. Leur mouvement est globalement stable. Les évolutions individuelles proviennent majoritairement d'un jeu d'écriture entre chapitre budgétaire afin de régulariser le paiement des contributions des communes au service « fourrière animale », à la perte d'une recette « exceptionnelle » sur le crématorium équilibrés par un gain sur la compensation au titre de la CFE provenant de l'évolution des bases. Les **autres recettes** sont estimées à **117 700 €.**

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2022	PROJET BP 2023	EVOLUTION 2023/2022	
Charges générales	8 579 279 €	9 951 289 €	1 372 009 €	15,99%
Charges de personnel	15 533 740 €	16 681 457 €	1 147 717 €	7,39%
Subventions et participations	35 104 888 €	35 645 378 €	540 490 €	1,54%
Subventions d'équilibre aux budgets annexes	5 889 231 €	4 981 327 €	-907 904 €	-15,42%
Attributions de compensation	25 948 052 €	25 467 210 €	-480 842 €	-1,85%
Reversements de fiscalité	2 800 869 €	2 805 869 €	5 000 €	0,18%
Autres charges	902 539 €	1 218 800 €	316 261 €	35,04%
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	94 758 599 €	96 751 329 €	1 992 731 €	2,10%

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

Les propositions de **dépenses de fonctionnement** s'élèvent globalement à **96 751 329 €** et progressent de +2,10 % par rapport au BP 2022. Les principales évolutions concernent les postes suivants :

La hausse de **15,99 %** (+1 372 009 €) sur **les charges à caractère général** s'explique principalement par l'augmentation des coûts de l'énergie en lien avec le renouvellement du contrat gaz au 1^{er} janvier 2023 (+421 000 €), une augmentation de l'entretien de l'eau pluviale en correspondance avec le transfert de la compétence en 2022 (+480 000 €), l'entretien de voirie (+170 000 €), l'entretien des bâtiments et la révision de prix des contrats de maintenance (+165 000 €), l'augmentation des cotisations d'assurance, honoraires et autres prestations (+56 000 €) et les impôts et taxes locales (pour +25 000 €).

La hausse de +7,39% des **charges de personnel** peut se décomposer en 3 parties. Premièrement, les évolutions règlementaires impliquent une hausse de 410 000 €. Elles comprennent la revalorisation du point d'indice à partir du 1^{er} juillet 2022, les revalorisations des carrières des agents de catégories B et C et la garantie individuelle du pouvoir d'achat. Deuxièmement, les dispositifs internes engendrent une augmentation de 200 000 € et se composent du glissement vieillesse et technicité et des avancements de carrières. Enfin les recrutements et remplacement pour développer notamment le soutien aux communes et aux services publics à la population (comme par exemple la cellule animation du territoire, la création du Relais petite enfance sur le secteur est) impactent le budget de +500 000 €.

Les **subventions et participations** sont proposées pour un montant total de **35 645 378 €**, en hausse de 540 490 €. Cette évolution s'explique principalement par la hausse de la participation au SDIS (+263 000 €) et par l'augmentation de 327 000 € de la participation de la collectivité à la TCAT. Cet établissement bénéficie néanmoins d'une optimisation fiscale qui permet de limiter la hausse en 2023.

Les **subventions** prévues pour **l'équilibre de plusieurs budgets annexes** sont estimées pour un montant total de **4 981 327 €**, en régression de – 907 904 €, ou –15,42%. La baisse provient en grande partie de l'évolution des stocks sur les zones d'aménagement, mais elle est atténuée par la reprise d'activité de la patinoire et l'augmentation des coûts de l'énergie et des frais d'entretien sur le Stade de l'Aube.

Les **attributions de compensation** versées aux communes sont estimées cette année à **25 467 210 €**, en baisse de 480 842 €, conformément aux décisions prises dans le cadre de différents transferts de charges liés notamment au transfert de la compétence « eaux pluviales ».

Estimés à **2 805 869 €**, les **versements de fiscalité** sont stables (+0,18%)

Les **autres charges atteignent** un montant de **1 218 800 €**, en augmentation de 316 261 €. Cette hausse provient majoritairement de l'évolution des taux d'intérêts de la dette et d'une provision sur les charges exceptionnelles.

L'AUTOFINANCEMENT DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

AUTOFINANCEMENT	BP 2022	PROJET BP 2023	EVOLUTION 2023/2022	
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	102 921 000 €	111 872 840 €	8 951 840 €	8,70%
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	94 758 599 €	96 751 329 €	1 992 731 €	2,10%
EPARGNE BRUTE	8 162 401 €	15 121 511 €	6 959 109 €	85,26%
REMBOURSEMENT EN CAPITAL DES EMPRUNTS	5 947 800 €	6 101 000 €	153 200 €	2,58%
EPARGNE NETTE	2 214 601 €	9 020 511 €	6 805 909 €	307,32%

L'AUTOFINANCEMENT DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :

En fonction de tous ces éléments, la section de fonctionnement dégage ainsi une **épargne brute de 15 121 511 €**, en hausse de + 85,26% par rapport au BP 2022.

Le remboursement en capital de la dette s'élevant pour 2023 à 6 101 000 €, **l'épargne nette** dégagée s'élève ainsi à **9 020 511 €**, soit une augmentation de +6 805 909 €.

Ce niveau d'épargne nette et son évolution importante doivent leurs origines principales à l'augmentation de recettes provenant de la fiscalité, du provisionnement pour le plan pluriannuel d'investissement pour le projet de territoire, mais aussi à des évènements exceptionnels tels que le solde de la recette de l'Agence Régionale de Santé pour le centre de vaccination COVID et à l'optimisation fiscale réalisée sur le versement de la subvention à la TCAT.

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2022	PROJET BP 2023	EVOLUTION 2023/2022	
Investissements directs	9 675 597 €	13 160 971 €	3 485 374 €	36,02%
Subventions d'équipement à verser	7 068 790 €	6 481 588 €	-587 202 €	-8,31%
Remboursement en capital des emprunts	5 947 800 €	6 101 000 €	153 200 €	2,58%
Remboursement avance Transports	2 246 200 €	2 246 200 €	0 €	0,00%
Participations	0 €	2 400 000 €	2 400 000 €	
Dépenses diverses	26 464 €	32 650 €	6 186 €	23,38%
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	24 964 851 €	30 422 409 €	5 457 558 €	21,86%

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

Le programme annuel d'investissement 2023 est estimé à **19 642 559 €** auquel vient s'ajouter 5 674 594 € de restes à réaliser constatés à la fin de l'année 2022.

Le détail de ces investissements figure dans les tableaux de présentation par secteurs de compétences.

Les nouvelles opérations réalisées sous maîtrise d'ouvrage de Troyes Champagne Métropole (**investissements directs**) sont estimées à **13 160 971 €**. Elles concernent notamment :

- Zones d'activités (2,5 M€)
- Ouvrages de voirie et ponts (reconstruction de ponts) (1,9M€)
- Réfection de la Friche TEO (1,8 M€)
- Réseau eaux pluviales (1,1 M€)
- Travaux sur Voiries communautaires (0,88 M€)
- ANRU dont Jules Guesde (0,68 M€)
- Diverses réserves foncières (0,63M€)
- Travaux/Equipement Médiathèque (0,60 M€)
- Travaux/Equipement bâtiments administratifs et médiathèque (0,53 M€)
- Travaux pistes cyclables (dont la voie des Viennes) (0,41 M€)
- Equipements informatiques (0,35 M€)
- Travaux aires d'accueil des gens du voyage (0,22 M€)
- Pôle Universitaire de Santé et d'Innovation Médicale (0,18M€)
- Espace test agricole (0,15 M€)

Les nouvelles **participations financières** de TCM aux projets réalisés sur le territoire sont estimées à **6 481 588 €**. Les principales inscriptions correspondent à :

- Dispositifs contractuels et opérations spécifiques (3,4 M€)
- Electrification de la ligne 4 (1 M€)
- Aéroport Troyes Barberey (1 M€)
- Etablissements d'enseignement supérieur (0,65 M€)
- Autres participations mobilité (0,19 M€)

Le **remboursement en capital des emprunts** augmente cette année de + 153 200 € et s'établit à **6 101 100 €**.

Il convient sur cet exercice de prévoir le **remboursement de l'avance** versée par **l'Etat** pour aider la collectivité lors de la crise sanitaire à supporter la perte de produits constatée sur les transports, d'un montant de **2 246 200 €**.

Enfin, Il est également prévu une **participation** pour entrer au capital de la Société d'Economie Mixte Y Schools qui sera créée en 2023 pour 1,5 M€ cette année et 1,5M€ en 2024 et pour la création de la Société Publique Locale de développement économique pour 0,9 M€, créée également en 2023 **soit un total de 2,4 M€**.

Les **dépenses diverses** s'élèvent à **32 650 €**.

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2022	PROJET BP 2023	EVOLUTION 2023/2022	
Emprunts nouveaux	5 266 004 €	7 549 627 €	2 283 623 €	43,37%
Subventions d'équipement à recevoir	1 956 755 €	977 351 €	-979 404 €	-50,05%
FCTVA	1 300 000 €	1 683 000 €	383 000 €	29,46%
Remboursement d'avances / budgets annexes	1 346 700 €	3 523 508 €	2 176 808 €	161,64%
Recettes diverses	61 300 €	40 000 €	-21 300 €	-34,75%
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	9 930 759 €	13 773 486 €	3 842 726 €	38,70%

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT :

L'équilibre du budget principal est obtenu par l'inscription d'un contingent d'**emprunts** de **7 549 627 €**.

Les **subventions à recevoir** pour nous aider à financer nos dépenses d'équipement sont estimées cette année à **977 351 €**.

1 683 000 € sont prévus en recettes au titre du Fonds de Compensation de la TVA (**FCTVA**).

Des **remboursements d'avance** par différents budgets annexes sont inscrits à hauteur de **3 523 508 €**. Ils concernent :

- Parc du Grand Troyes pour 2 909 824 €
- ZAC de Cupigny pour 613 684 €

Des **recettes diverses** sont inscrites pour **40 000 €**.

LA DETTE DU BUDGET PRINCIPAL :

Type de risque	Capital restant dû au 1er janvier	% de l'encours	Taux Moyen	Classification Gissler 1A
Fixe	42 584 115 €	75,18%	1,35%	100%
Variable	14 055 818 €	24,82%	2,22%	100%
TOTAL	56 639 933 €	100%	1,57%	100%

Au 1^{er} janvier 2023, l'encours de dette du budget principal s'élève à 56 639 933 €.

Cet encours est composé de produits à taux fixes à raison de 75,18% et de produits à taux variables pour 24,82%.

Le taux moyen de la dette est de 1,57% et la totalité de l'encours est sécurisé puisqu'il est entièrement classé, selon la charte Gissler, en catégorie « 1A ».

Le remboursement en capital de la dette représente près 20 % des dépenses d'investissement.

BUDGETS ANNEXES

PRESENTATION GENERALE DES BUDGETS ANNEXES

BUDGETS ANNEXES	DÉPENSES	RECETTES	SOLDE = RECETTES DEPENSES
Fonctionnement	60 668 525 €	68 242 069 €	7 573 544 €
Investissement	43 585 408 €	12 045 084 €	-31 540 324 €
TOTAL PROPOSITION BP 2023	104 253 934 €	80 287 153 €	-23 966 780 €
RESULTAT 2022 REPORTE	2 067 845 €	29 181 063 €	27 113 218 €
RESTES A REALISER N-1	10 354 461 €	7 208 023 €	-3 146 437 €
TOTAL BUDGETS ANNEXES 2023	116 676 239 €	116 676 239 €	0 €

Les budgets annexes sont équilibrés en dépenses et en recettes réelles à 116 676 239 €.

En progression de +11,7% par rapport au BP 2022, ces budgets font également l'objet d'une reprise anticipée du résultat 2022 pour un montant net de 27 113 218 € et intègrent les restes à réaliser (dépenses et recettes engagées et non mandatées en fin d'exercice 2022) pour un montant net de – 3 146 437 €.

Ainsi, les propositions budgétaires des Budgets primitifs pour 2023 détaillées ci-après, s'établissent en fonctionnement à :

- 60 668 525 € de dépenses
- 68 242 069 € de recettes

et en investissement :

- 43 585 408 € de dépenses
- 12 045 084 € de recettes

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14, les opérations d'aménagement de zones d'activités sont décrites dans une comptabilité de stock spécifique, obligeant les collectivités à comptabiliser les dépenses et les recettes liées aux achats de terrains, à leur aménagement et à leur vente, en section de fonctionnement, alors que ces opérations créent un réel équipement sur le territoire. Comme chaque année, il vous est donc proposé de retraiter ces dépenses et ces recettes en investissement.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2022	PROJET BP 2023	EVOLUTION 2023/2022	
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR - TOURISME	1 064 720 €	1 030 483 €	-34 237 €	-3,22%
CAMPING COMMUNAUTAIRE	15 863 €	33 370 €	17 507 €	110,36%
LOCATION BATIMENTS ESC	1 048 857 €	997 113 €	-51 744 €	-4,93%
MOBILITES	348 643 €	590 050 €	241 407 €	69,24%
GARE ROUTIÈRE	100 100 €	100 200 €	100 €	0,10%
LOCATION DE MOYENS DE TRANSPORT	248 543 €	489 850 €	241 307 €	97,09%
DECHETS - CHAUFFAGE URBAIN	38 878 402 €	44 179 805 €	5 301 403 €	13,64%
ELIMINATION DES DECHETS	24 759 802 €	26 649 702 €	1 889 900 €	7,63%
RESEAUX CHAUFFAGE URBAIN	14 118 600 €	17 530 103 €	3 411 503 €	24,16%
EQUILIBRE DU TERRITOIRE - AGRICULTURE - EQUIPEMENTS DE PROXIMITE - ESPACES FRANCE SERVICES	405 318 €	480 067 €	74 749 €	18,44%
MARPA	405 318 €	480 067 €	74 749 €	18,44%
ECONOMIE - EMPLOI - INNOVATION	1 467 485 €	1 539 125 €	71 641 €	4,88%
HOTEL D'ENTREPRISES	225 041 €	244 480 €	19 439 €	8,64%
PARC DES EXPOSITIONS	1 214 849 €	1 269 391 €	54 542 €	4,49%
USINES RELAIS	27 595 €	25 254 €	-2 341 €	-8,48%
CYCLE DE L'EAU	12 319 004 €	12 869 782 €	550 778 €	4,47%
GEMAPI	2 660 302 €	2 649 080 €	-11 222 €	-0,42%
REGIE ASSAINISSEMENT	9 658 702 €	10 220 702 €	562 000 €	5,82%
SPORT	2 549 132 €	3 501 896 €	952 764 €	37,38%
PATINOIRE	272 690 €	783 221 €	510 531 €	187,22%
STADE DE L'AUBE	2 276 442 €	2 718 675 €	442 233 €	19,43%
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	57 032 703 €	64 191 209 €	7 158 505 €	12,55%
ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES	3 190 260 €	4 050 860 €	860 601 €	26,98%
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT (ZAE INCLUSES)	60 222 963 €	68 242 069 €	8 019 106 €	13,32%

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

Globalement, les **recettes de fonctionnement**, (hors ZAE) s'élèvent à **64 191 209 €**. Elles augmentent ainsi de + 7 158 505 € par rapport au BP 2022, soit une hausse de +12,55 %. Les principales variations concernent :

La reprise en régie de la gestion des deux réseaux de chauffage urbain intervenue au cours de l'année 2022 nous amène à inscrire dans ce budget toutes les dépenses et les recettes liées à cette activité sur une année complète. L'augmentation du produit de la vente d'énergie est estimée cette année à plus de **3,4 M€**.

S'agissant de la compétence déchets, le taux de la Taxe d'Elimination des Ordures Ménagères n'évolue pas cette année, mais la revalorisation forfaitaire des bases ainsi que les ventes de matériaux et la refacturation de la prise en charge des déchets du Centre Technique Municipal engendre un gain de **1 889 900 M€**.

Concernant la régie **Assainissement**, l'augmentation des recettes de **562 000 €**, soit +5,82 % trouve son origine dans les nouvelles ventes de biogaz.

La réouverture prévisionnelle de la patinoire en cours d'année et l'augmentation des coûts de l'énergie font évoluer les subventions d'équilibre des **budgets patinoire et stade de l'Aube** amenant un « **gain** » **complémentaire** de recettes totales respectivement de **510 531 €** et **442 233 €**

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2022	PROJET BP 2023	EVOLUTION 2023/2022	
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR - TOURISME	424 920 €	425 613 €	693 €	0,16%
CAMPING COMMUNAUTAIRE	31 063 €	48 500 €	17 437 €	56,13%
LOCATION BATIMENTS ESC	393 857 €	377 113 €	-16 744 €	-4,25%
MOBILITES	516 683 €	600 192 €	83 509 €	16,16%
GARE ROUTIÈRE	195 361 €	145 142 €	-50 219 €	-25,71%
LOCATION DE MOYENS DE TRANSPORT	321 322 €	455 050 €	133 728 €	41,62%
DECHETS - CHAUFFAGE URBAIN	36 981 342 €	44 169 157 €	7 187 815 €	19,44%
ELIMINATION DES DECHETS	24 256 315 €	29 174 146 €	4 917 832 €	20,27%
RESEAUX CHAUFFAGE URBAIN	12 725 027 €	14 995 010 €	2 269 983 €	17,84%
EQUILIBRE DU TERRITOIRE - AGRICULTURE - EQUIPEMENTS DE PROXIMITE - ESPACES FRANCE SERVICES	361 318 €	438 667 €	77 349 €	21,41%
MARPA	361 318 €	438 667 €	77 349 €	21,41%
ECONOMIE - EMPLOI - INNOVATION	762 087 €	902 171 €	140 084 €	18,38%
HOTEL D'ENTREPRISES	119 541 €	138 041 €	18 500 €	15,48%
PARC DES EXPOSITIONS	614 887 €	738 391 €	123 504 €	20,09%
USINES RELAIS	27 659 €	25 739 €	-1 920 €	-6,94%
CYCLE DE L'EAU	8 903 465 €	9 095 063 €	191 598 €	2,15%
GEMAPI	1 833 361 €	1 629 836 €	-203 525 €	-11,10%
REGIE ASSAINISSEMENT	7 070 104 €	7 465 227 €	395 123 €	5,59%
SPORT	1 856 032 €	2 421 467 €	565 435 €	30,46%
PATINOIRE	204 490 €	340 792 €	136 302 €	66,65%
STADE DE L'AUBE	1 651 542 €	2 080 675 €	429 133 €	25,98%
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	49 805 847 €	58 052 330 €	8 246 483 €	16,56%
ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES	1 273 618 €	2 616 195 €	1 342 577 €	105,41%
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (ZAE INCLUSES)	51 079 465 €	60 668 525 €	9 589 060 €	18,77%

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

Hors ZAE, les **dépenses de fonctionnement** des budgets annexes progressent de **+ 8 246 483 €**, soit +16,56%, et atteignent ainsi **58 052 330 €**. Voici les principales raisons :

Les dépenses de fonctionnement du budget annexe d'**élimination des déchets** augmentent de 4 917 832 € sous l'effet conjugué de la progression de 2,3 M€ des charges liées à la collecte (révisions de prix, augmentation du carburant, hausse liée au renouvellement des marchés et développement de la prévention des déchets) ; 1,1 M€ de dépenses réparties entre le coût de traitement des déchets refacturé par le SDEDA et l'exploitation des déchetteries ; 1,5 M€ de dépenses à affecter en prévision de l'évolution des chantiers au cours de l'année, notamment sur la préfiguration de la mise en place d'une tarification incitative.

A l'instar des recettes de fonctionnement, les dépenses du dédiées à la **gestion des réseaux de chauffage urbain** prévoient la **reprise en gestion directe** de cette activité sur une année complète. L'augmentation de + 2 269 983 € de ces dépenses trouve son origine principalement dans les achats d'énergie.

S'agissant du **Stade de l'Aube** et de la **régie assainissement**, l'évolution respective de **+ 429 133 €** et **+ 395 123 €** par rapport au BP 2022 est en lien avec l'augmentation des coûts de l'énergie sur ces équipements et l'achat de fournitures complémentaires pour la station d'épuration.

L'ensemble des évolutions des budgets annexes est détaillé dans la partie N°2 de ce rapport.

L'AUTOFINANCEMENT DEGAGE PAR LES SECTIONS DE FONCTIONNEMENT DES BUDGETS ANNEXES

AUTOFINANCEMENT	BP 2022	PROJET BP 2023	EVOLUTION 2023/2022	
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	60 222 963 €	68 242 069 €	8 019 106 €	13,32%
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	51 079 465 €	60 668 525 €	9 589 060 €	18,77%
EPARGNE BRUTE	9143497,79	7 573 544 €	-1 569 954 €	-17,17%
REMBOURSEMENT EN CAPITAL DES EMPRUNTS	4 458 381 €	4 244 968 €	-213 413 €	-4,79%
EPARGNE NETTE	4 685 117 €	3 328 576 €	-1 356 541 €	-28,95%

L'AUTOFINANCEMENT DEGAGE PAR LES SECTIONS DE FONCTIONNEMENT DES BUDGETS ANNEXES :

Globalement, l'ensemble des sections de fonctionnement de tous les budgets annexes dégage une **épargne brute de 7 573 544 €**, en diminution de 17,17 % par rapport au BP 2022.

Le remboursement en capital prévu sur les différents budgets annexes en 2023 s'établissant à 4 244 968 €, **l'épargne nette** dégagée pour le financement des investissements ressort ainsi à **3 328 576 €**.

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2022	PROJET BP 2023	EVOLUTION 2023/2022	
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR - TOURISME	2 710 200 €	978 000 €	-1 732 200 €	-63,91%
CAMPING COMMUNAUTAIRE	2 055 200 €	253 000 €	-1 802 200 €	-87,69%
LOCATION BATIMENTS ESC	655 000 €	725 000 €	70 000 €	10,69%
MOBILITES	619 982 €	929 670 €	309 688 €	49,95%
GARE ROUTIÈRE	98 352 €	198 500 €	100 148 €	101,83%
LOCATION DE MOYENS DE TRANSPORT	521 630 €	731 170 €	209 540 €	40,17%
DECHETS - CHAUFFAGE URBAIN	9 343 400 €	10 598 191 €	1 254 791 €	13,43%
ELIMINATION DES DECHETS	2 666 650 €	4 271 373 €	1 604 723 €	60,18%
RESEAUX CHAUFFAGE URBAIN	6 676 750 €	6 326 818 €	-349 932 €	-5,24%
EQUILIBRE DU TERRITOIRE - AGRICULTURE - EQUIPEMENTS DE PROXIMITE - ESPACES FRANCE SERVICES	213 278 €	233 794 €	20 515 €	9,62%
MARPA	213 278 €	233 794 €	20 515 €	9,62%
ECONOMIE - EMPLOI - INNOVATION	4 732 923 €	6 685 752 €	1 952 829 €	41,26%
HOTEL D'ENTREPRISES	232 000 €	211 000 €	-21 000 €	-9,05%
PARC DES EXPOSITIONS	588 220 €	689 000 €	100 780 €	17,13%
USINES RELAIS	592 622 €	602 777 €	10 155 €	1,71%
ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES (Dépenses d'investissement)	3 320 081 €	5 182 976 €	1 862 894 €	56,11%
CYCLE DE L'EAU	22 918 807 €	18 649 301 €	-4 269 506 €	-18,63%
GEMAPI	2 196 160 €	4 997 193 €	2 801 034 €	127,54%
REGIE ASSAINISSEMENT	20 722 647 €	13 652 108 €	-7 070 539 €	-34,12%
SPORT	4 065 800 €	5 510 700 €	1 444 900 €	35,54%
PATINOIRE	2 774 000 €	582 700 €	-2 191 300 €	-78,99%
STADE DE L'AUBE	1 291 800 €	4 928 000 €	3 636 200 €	281,48%
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	44 604 390 €	43 585 408 €	-1 018 982 €	-2,28%
ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES (Dépenses de fonctionnement)	1 273 618 €	2 616 195 €	1 342 577 €	105,41%
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT (ZAE INCLUSES)	45 878 008 €	46 201 604 €	323 595 €	0,71%

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

ZAE incluses, les **dépenses d'investissement** comptabilisées sur les budgets annexes progressent de 323 595 € et atteignent **46 201 604 €**. Les dépenses d'équipement sont complétées par les restes à réaliser constatés à la clôture de l'exercice 2022 qui s'élèvent à 10 354 461 €.

Parmi les principaux engagements communautaires figurent :

Les travaux d'assainissement menés sur la station d'épuration pour un montant global de **13 652 108 €**, en diminution de 7,08 M€. Ces derniers comprennent la fin de la modernisation de la Station d'épuration ainsi que le programme annuel de rénovation des réseaux.

Les **6 326 818 €** d'investissements prévus pour les **réseaux de chauffage urbain** concernent principalement les travaux de réseaux ainsi que l'achat de quotas de CO2.

S'agissant du budget **élimination des déchets**, une enveloppe de **4 271 373 €** d'investissements est prévue pour la modernisation des déchetteries actuelles et le projet de création d'une nouvelle installation ainsi que pour la prévention des déchets et la tarification incitative.

Les dépenses sur **les zones d'activités** comprennent, pour un montant de **5 182 976 €**, le remboursement de capital d'emprunt pour la ZAE de Chantereigne et de remboursements d'avance des budgets Parc du Grand Troyes et Cupigny au budget principal, et pour un montant de **2 616 195 €**, les aménagements du Parc du Grand Troyes et de la zone de Cupigny.

Le Programme d'Action et de Prévention des Inondations est la principale origine des dépenses d'investissements du Budget **GEMAPI** pour un montant **4 997 193 €**. Cette somme est affectée en partie pour les études et le solde pour les travaux à venir.

Il est prévu **4 928 000 €** en crédits d'investissement pour le **Stade de l'Aube**. Environ 3M€ des crédits seront affectés à la modernisation de l'éclairage, près de 900 000 € pour la mise aux normes de la vidéoprotection, 400 000 € pour la mise en place d'un réseau wifi. Le solde se répartit entre des équipements de sécurité et d'exploitation ainsi que le remboursement en capital de la dette. Comme évoqué dans la partie suivante, des subventions sont attendues à hauteur de 2 M€.

Les autres investissements concernent le développement du service Mobilité sur le budget « Location Moyens de Transport », la fin des travaux sur la patinoire et le remboursement de capital sur divers budgets annexes.

Le détail complet apparaît dans la seconde partie du rapport

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2022	PROJET BP 2023	EVOLUTION 2023/2022	
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR - TOURISME	1 633 890 €	665 227 €	-968 663 €	-59,29%
CAMPING COMMUNAUTAIRE	1 633 890 €	560 227 €	-1 073 663 €	-65,71%
LOCATION BATIMENTS ESC		105 000 €	105 000 €	
MOBILITES	487 131 €	522 772 €	35 641 €	7,32%
GARE ROUTIÈRE				
LOCATION DE MOYENS DE TRANSPORT	487 131 €	522 772 €	35 641 €	7,32%
DECHETS - CHAUFFAGE URBAIN	5 003 639 €	1 718 700 €	-3 284 939 €	-65,65%
ELIMINATION DES DECHETS	175 000 €	107 200 €	-67 800 €	-38,74%
RESEAUX CHAUFFAGE URBAIN	4 828 639 €	1 611 500 €	-3 217 139 €	-66,63%
EQUILIBRE DU TERRITOIRE - AGRICULTURE - EQUIPEMENTS DE PROXIMITE - ESPACES FRANCE SERVICES	10 440 €	9 800 €	-640 €	-6,13%
MARPA	10 440 €	9 800 €	-640 €	-6,13%
ECONOMIE - EMPLOI - INNOVATION	139 602 €	263 000 €	123 398 €	0,883931618
HOTEL D'ENTREPRISES	139 602 €	105 000 €	-34 602 €	-24,79%
PARC DES EXPOSITIONS		158 000 €	158 000 €	
USINES RELAIS				
CYCLE DE L'EAU	3 824 400 €	2 601 376 €	-1 223 024 €	-31,98%
GEMAPI	964 400 €	890 776 €	-73 624 €	-7,63%
REGIE ASSAINISSEMENT	2 860 000 €	1 710 600 €	-1 149 400 €	-40,19%
SPORT	3 675 988 €	6 264 209 €	2 588 221 €	70,41%
PATINOIRE	2 714 134 €	1 800 277 €	-913 857 €	-33,67%
STADE DE L'AUBE	961 854 €	4 463 932 €	3 502 078 €	364,10%
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	14 775 090 €	12 045 084 €	-2 730 005 €	-18,48%
ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES (Recettes de fonctionnement)	3 190 260 €	4 050 860 €	860 601 €	26,98%
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT (ZAE INCLUSES)	17 965 349 €	16 095 944 €	-1 869 405 €	-10,41%

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT :

Zones d'activités incluses, les **recettes d'investissement** sont prévues cette année à hauteur de **16 095 944 €** et sont complétées par des restes à réaliser d'un montant de 7 208 023 €, correspondant à des subventions à recevoir pour 4 464 724 € et à des emprunts pour 2 512 000 €.

Concernant les inscriptions nouvelles, ces programmes d'investissement sont financés principalement par :

7 102 876 € de subventions à recevoir principalement allouées pour les travaux sur le Stade de l'Aube (2 000 000 €), l'assainissement (1 680 000 €), les réseaux de chauffage urbain (1 611 500 €), la GEMAPI (879 176 €), la patinoire (427 200 €), et la Mobilité (321 000 €),

4 771 008 € d'emprunts destinés au financement des dépenses d'investissement des budgets, Stade de l'Aube (2 451 932 €), patinoire (1 373 077 €), camping communautaire (376 227 €), Mobilités (201 772 €), Parc des Expositions (158 000€), Hôtel d'Entreprises (105 000€) et bâtiment ESC (105 000 €).

3 746 771 € de ventes de terrains aménagés dont 3 255 825 € sur le Parc du Grand Troyes.

108 600 € de FCTVA répartis sur les budgets annexes élimination des déchets pour 87 200 €, GEMAPI pour 11 600 €, et la MARPA pour 9 800 €.

LA DETTE DES BUDGETS ANNEXES :

Type de risque	Capital restant dû au 1er janvier	% de l'encours	Taux Moyen	Classification Gissler 1A
Fixe	28 428 864 €	77,19%	1,91%	100%
Variable	8 402 158 €	22,81%	2,66%	100%
TOTAL	36 831 022 €	100%	2,08%	100%

Au 1^{er} janvier 2023, l'encours de dette des budgets annexes s'élève à **36 831 022 €**.

Cet encours est composé de produits à taux fixes à raison de 77,19% et de produits à taux variables pour 22,81%.

Le taux moyen de la dette est de 2,08% et la totalité de l'encours est sécurisé puisqu'il est entièrement classé, selon la charte Gissler, en catégorie « 1A ».

Au-delà de la dette à rembourser aux établissements prêteurs, certains budgets annexes ont bénéficié d'**avances versées par le budget principal**. A ce titre, le budget annexe de la zone de Cupigny doit au budget principal la somme de 762 804 € et celui du **Parc du Grand Troyes**, un montant de **12 479 156 €**, soit un total de 13 241 960 €. Un remboursement partiel est inscrit cette année à hauteur de 3 523 508 €.

PRESENTATION CONSOLIDEE – TOUS BUDGETS

PRESENTATION GENERALE TOUS BUDGETS :

BUDGET PRIMITIF	DÉPENSES	RECETTES	SOLDE = RECETTES- DEPENSES
Fonctionnement	157 419 855 €	180 114 909 €	22 695 054 €
Investissement	74 007 817 €	25 818 570 €	-48 189 247 €
TOTAL PROPOSITION BP 2023	231 427 672 €	205 933 479 €	-25 494 193 €
RESULTAT 2022 REPORTE	11 684 768 €	42 944 453 €	31 259 684 €
RESTES A REALISER N-1	16 029 055 €	10 263 563 €	-5 765 491 €
TOTAL BUDGET PRIMITIF 2023	259 141 495 €	259 141 495 €	0 €

L'ensemble des budgets de la collectivité est équilibré en dépenses et en recettes réelles à 259 141 495 €.

Une fois déduites les prévisions constituant les flux croisés entre budgets tels que les subventions d'équilibre, les remboursements de frais, ainsi que les avances et leurs remboursements, les propositions budgétaires des Budgets Primitifs pour 2023 s'établissent en fonctionnement à :

- 150 752 836 € de dépenses
- 173 447 890 € de recettes

Et en investissement :

- 70 484 310 € de dépenses
- 22 295 062 € de recettes

TOUS BUDGETS (hors flux croisés entre budgets)	DÉPENSES	RECETTES	SOLDE = RECETTES - DEPENSES
Fonctionnement	150 752 836 €	173 447 890 €	22 695 054 €
Investissement	70 484 310 €	22 295 062 €	-48 189 247 €
TOTAL BUDGET PRIMITIF 2023	221 237 145 €	195 742 952 €	-25 494 193 €

Tous budgets confondus, hors flux croisés, Troyes Champagne Métropole affecte 70 484 310 € à ses dépenses d'investissement, soit 32% de ses dépenses totales.

La collectivité investit pour plus de 55.5 M€ sur son territoire, dont 35,2 M€ en investissements directs et 6,5 M€ en subventions d'équipement.

14,8 % des dépenses d'investissement, soit 10,4 M€ (hors avance « Mobilité), sont destinées à **rembourser le capital des emprunts** dont l'encours s'élève encore à près de 93 M€.

LA DETTE COMMUNAUTAIRE :

Type de risque	Capital restant dû au 1er janvier	% de l'encours	Taux Moyen	Classification Gissler 1A
Fixe	71 012 979 €	75,97%	1,58%	100%
Variable	22 457 976 €	24,03%	2,38%	100%
TOTAL	93 470 955 €	100%	1,77%	100%

L'encours de dette globale de la collectivité ressort au **1^{er} janvier 2023** à **93 470 955 €**.

Cet encours est composé de produits à taux fixes à raison de 75,97% et de produits à taux variables pour 24,03%.

Le taux moyen de la dette est de 1,77% et la totalité de l'encours est sécurisé puisqu'il est entièrement classé, selon la charte Gissler, en catégorie « 1A ».

2^{ème} PARTIE
PRESENTATION DETAILLEE

**ADMINISTRATION GENERALE – FONCTIONS SUPPORT –
SERVICES TRANSVERSAUX**

BUDGET PRINCIPAL FONCTIONNEMENT

01 - Finances Audit, Mutualisation, Transfert des charges et Conférence territoriale	BP 2022	BP 2023	EVOLUTION PROJET BP 2023 / BP 2022	
I - CHARGES DE FONCTIONNEMENT	9 962 849 €	10 727 254 €	764 406 €	7,67%
<i>01-1 Financement Audit, Mutualisation, Transfert des charges et Conférence territoriale</i>	<i>9 962 849 €</i>	<i>10 727 254 €</i>	<i>764 406 €</i>	<i>7,67%</i>
01-1 FONCTIONNEMENT SERVICE GENERAUX	1 189 081 €	1 470 596 €	281 516 €	23,68%
01-1 COMMUNICATION	441 548 €	453 515 €	11 967 €	2,71%
01-1 INDEMNITES ET FORMATIONS DES REPRESENTANT COMMUNAUX	1 089 100 €	1 120 000 €	30 900 €	2,84%
01-1 MAISON GRAND EST EUROPE	12 000 €	12 000 €	0 €	0,00%
01-1 PANDEMIE COVID19	795 550 €	0 €	-795 550 €	-100,00%
01-1 PERSONNEL ADMINISTRATION GENERALE	6 362 280 €	7 620 803 €	1 258 523 €	19,78%
01-1 POLE METROPOLITAIN	38 850 €	37 800 €	-1 050 €	-2,70%
01-1 PROJET DE TERRITOIRE	34 440 €	12 540 €	-21 900 €	-63,59%
II - RECETTES DE FONCTIONNEMENT	4 376 094 €	3 768 531 €	-607 563 €	-13,88%
<i>01-1 Financement Audit, Mutualisation, Transfert des charges et Conférence territoriale</i>	<i>4 376 094 €</i>	<i>3 768 531 €</i>	<i>-607 563 €</i>	<i>-13,88%</i>
01-1 ADMINISTRATION GENERALE	1 936 407 €	1 569 739 €	-366 668 €	-18,94%
01-1 PERSONNEL ADMINISTRATION GENERALE	2 439 687 €	2 198 792 €	-240 895 €	-9,87%
III - INCIDENCE BUDGETAIRE (II - I)	-5 586 755 €	-6 958 723 €	-1 371 969 €	24,56%

BUDGET PRINCIPAL FONCTIONNEMENT ADMINISTRATION GENERALE

Pour l'année 2023, les dépenses de fonctionnement de l'administration générale sont globalement estimées à **10 727 254 €**, On constate une évolution de +7,67% par rapport aux prévisions du budget précédent.

Les charges de personnel s'élèvent à **7 620 803 €** et enregistrent une augmentation de **+ 1 258 523 €** par rapport au BP 2022 (ou + 678 284 € par rapport au réalisé 2022). Cette augmentation résulte de plusieurs facteurs comme Les évolutions règlementaires (Glissement Vieillesse Technicité, l'évolution du point d'indice), l'évolution des effectifs pour développer notamment le soutien aux communes et services publics à la population et des travaux de réaffectation sur les antennes.

Les indemnités et les frais de formation des représentants des communes siégeant à l'assemblée délibérante s'élèvent à **1 120 000 €**.

Les crédits budgétaires prévus pour le fonctionnement des services du siège administratif sont estimés à **1 470 596 €**. L'augmentation relative (+281 k€) s'explique en partie par la hausse des dépenses de combustible (+ 155 k€) une augmentation des cotisations d'assurances (+ 55 k€), une hausse des honoraires (+ 54 k€) et l'augmentation des contrats de maintenance (+ 17 k€).

La participation financière au Pôle Métropolitain et à la Maison Grand Est Europe sont fixées respectivement à **37 800 €** et **12 000 €**.

Une enveloppe de **12 540 €** a été attribuée au Projet de territoire.

D'un montant de **453 515 €**, le budget annuel de la communication est en légère hausse +2,71%.

Le montant de **recettes** attendu dans cette section est de **3 768 531 €**, en baisse de 607 563 €. Cette diminution s'explique par la réduction de l'inscription de recette exceptionnelle « COVID » (- 652 000 €). Les écarts entre les deux antennes d'affectation s'expliquent par un changement de répartition des frais de refacturation des conventions de services partagées.

BUDGET PRINCIPAL INVESTISSEMENT

01 - Finances Audit, Mutualisation, Transfert des charges et Conférence territoriale	DEPENSES		RECETTES		RESTE A FINANCER
	RESTES A REALISER	BP 2023	RESTE A REALISER	BP 2023	
01-1 Financement Audit, Mutualisation, Transfert des charges et Conférence territoriale	470 949 €	1 788 051 €	0 €	11 000 €	2 248 000 €
01-1 TRAVAUX D'AMENAGEMENT	135 581 €	486 750 €	0 €	0 €	622 331 €
01-1 SPL DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	0 €	900 000 €	0 €	0 €	900 000 €
01-1 EQUIPEMENT INFORMATIQUE	162 938 €	401 301 €	0 €	11 000 €	553 239 €
01-1 PANDEME COVID19	159 831 €	0 €	0 €	0 €	159 831 €
01-1 PROJET DE TERRITOIRE	12 600 €	0 €	0 €	0 €	12 600 €
TOTAL	470 949 €	1 788 051 €	0 €	11 000 €	2 248 000 €
POUR MEMOIRE BUDGET PRIMITIF 2022	461 495 €	822 970 €	0 €	90 000 €	1 194 465 €

BUDGET PRINCIPAL INVESTISSEMENT ADMINISTRATION GENERALE

Le programme annuel d'investissement concernant l'administration générale est estimé à **1 788 051 €** et complété par **470 949 €** de restes à réaliser reportés concernant des investissements en cours de réalisation en fin d'année 2022.

Une dotation de **401 301€** est consacrée à l'équipement des services dont 173 800 € de licences informatiques, 103 500 € d'équipements informatiques, 70 000 € d'études dans le cadre de la cybersécurité.

Des travaux d'aménagement sont prévus pour un montant de **486 750 €**, correspondant notamment à :

- 135 000 € pour la rénovation de la cheminée en brique ;
- 80 000 € pour le passage en LED d'une partie du siège ;
- 52 000 € pour le contrôle d'accès des bâtiments ;
- 40 000 € pour la modification du Système de Sécurité Incendie (SSI) ;
- 30 000 pour la création d'un local de stockage pour la DSI ;
- 25 000 € de provision pour d'éventuels travaux de remise en état de la maison du patrimoine avant restitution de l'équipement ;
- 20 000 € de travaux en lien avec l'énergie (sondes, compteurs divisionnaires...) ;
- 20 000 pour le réaménagement complet du hall d'accueil ;
- 12 500 € de travaux de mise aux normes d'accessibilité ;

Une enveloppe de **900 000 €** est prévue pour la création d'une Société Publique Locale de développement économique en lien avec les intercommunalités du Département.

**FINANCEMENTS STRUCTURANTS – AMENAGEMENT –
DEVELOPPEMENT URBAIN – HABITAT**

BUDGET PRINCIPAL FONCTIONNEMENT

02 - Financements structurants, Aménagement, Développement urbain, Habitat	BP 2022	BP 2023	EVOLUTION PROJET BP 2023 / BP 2022	
I - CHARGES DE FONCTIONNEMENT	1 149 995 €	1 217 071 €	67 076 €	5,83%
02-1 Financement structurant - Aménagement	861 029 €	925 273 €	64 244 €	7,46%
02-1 AUTORISATION DES DROITS DES SOLS	419 190 €	443 093 €	23 903 €	5,70%
02-1 CONSEIL DE DEVELOPPEMENT	2 260 €	2 680 €	420 €	18,58%
02-1 DISPOSITIFS CONTRACTUELS AVANT 2021	5 839 €	5 859 €	20 €	0,34%
02-1 RESERVES FONCIERES	35 570 €	111 026 €	75 456 €	212,13%
02-1 PERSONNEL AMENAGEMENT DE L ESPACE	92 660 €	135 115 €	42 455 €	45,82%
02-1 SIG	63 450 €	49 000 €	-14 450 €	-22,77%
02-1 SYNDICAT DEPART	242 060 €	178 500 €	-63 560 €	-26,26%
02-2 Habitat	187 866 €	212 641 €	24 775 €	13,19%
02-2 HABITAT	19 070 €	19 520 €	450 €	2,36%
02-2 PERSONNEL HABITAT	138 915 €	139 521 €	606 €	0,44%
02-2 PLH et OPAH	29 881 €	53 600 €	23 719 €	79,38%
02-3 Renouvellement Urbain	101 100 €	79 157 €	-21 943 €	-21,70%
02-3 ANRU INGENIERIE PROJET	150 €	0 €	-150 €	-100,00%
02-3 ANRU MEMOIRE DE QUARTIER	5 000 €	4 000 €	-1 000 €	-20,00%
02-3 COMMUNICATION ANRU	11 600 €	15 880 €	4 280 €	36,90%
02-3 PERSONNEL ANRU	84 350 €	59 277 €	-25 073 €	-29,72%
II - RECETTES DE FONCTIONNEMENT	655 671 €	596 465 €	-59 206 €	-9,03%
02-1 Financement structurant - Aménagement	576 202 €	527 965 €	-48 237 €	-8,37%
02-1 AUTORISATION DES DROITS DES SOLS	520 000 €	500 000 €	-20 000 €	-3,85%
02-1 PRODUITS DES LOCATIONS / REDEVANCES	56 202 €	27 965 €	-28 237 €	-50,24%
02-3 Renouvellement Urbain	79 469 €	68 500 €	-10 969 €	-13,80%
02-3 ANRU INGENIERIE PROJET	79 469 €	68 500 €	-10 969 €	-13,80%
III - INCIDENCE BUDGETAIRE (II - I)	-494 324 €	-620 606 €	-126 282 €	25,55%

BUDGET PRINCIPAL FONCTIONNEMENT FINANCEMENTS STRUCTURANTS – DROIT DU SOL - HABITAT

1) Financements structurants-Aménagement :

En 2023, les charges de personnel affectées aux différents services de la compétence sont estimées à **135 115 €**.

Le budget de **2 680 €** alloué au Conseil de Développement est en hausse de 18 % par rapport à 2022. Il intègre la cotisation à l'Association Nationale des Présidents des Conseils de Développement (ANPCD) dont le montant est calculé en fonction du nombre d'habitants sur le territoire de l'agglomération, les frais engagés pour l'exercice des missions confiées à la Présidente (dont la participation au séminaire de la coordination nationale des Conseils de Développement), les impressions de la plaquette de présentation.

Les dépenses relatives aux Dispositifs Contractuels s'élèvent à **5 859 €** et correspondent à la participation de Troyes Champagne Métropole à l'ingénierie du programme européen LEADER du Groupe d'Action Locale (GAL) Othe-Armance, qui concerne 30 communes du territoire de l'agglomération, programme qui a été prolongé jusqu'au 31 décembre 2023.

La cotisation versée au Syndicat DEPART est de **178 500 €**, soit 1 € par habitant de Troyes Champagne Métropole.

Les dépenses du poste « réserves foncières » s'élèvent à **111 026 €**. Elles comprennent les prestations topographiques, les indemnités de perte de récoltes (sur les communes de BOUILLY, SAINT LYE et CUPIGNY), les frais de stockage SAFER, les frais d'actes de transferts de propriété à Troyes Champagne Métropole, ainsi que les taxes foncières.

Des projets de zones d'activités sont en cours sur les communes de BOUILLY et SAINT LYE, les indemnités de perte de récoltes seront versées aux exploitants en prévision des diagnostics archéologiques.

Le produit de diverses redevances et loyers s'élève à **27 965 €**.

Le budget affecté en 2023 au service commun « Autorisation du droit des sols » est estimé à **443 093 €** (Hors frais généraux), intégrant les charges de personnel direct et les charges de fonctionnement courant. La facturation des prestations assurées dégage une recette annuelle de **500 000 €**, ce qui engendre un équilibre du service lorsque l'on intègre le coût complet.

Concernant la mission « Service d'Information Géographique » (SIG), le coût annuel de maintenance du service d'information géographique est de **49 000 €**.

BUDGET PRINCIPAL FONCTIONNEMENT (Suite) **FINANCEMENTS STRUCTURANTS – DROIT DU SOL - HABITAT**

2°) Habitat :

Le budget global de l'habitat s'élève à **212 641 €** en dépenses dont **139 521 €** de charges de personnel.

Hors charges de personnel, le budget est donc de 73 120 € (en hausse de 33,05 % par rapport à 2022) et se décompose ainsi :

1/ Des actions de soutien en matière d'habitat et pour la mise en œuvre de l'observatoire pour un montant total de **19 520 €**. Ce montant comprend :

- l'abonnement à la plateforme numérique permettant la visualisation cartographique de données pour 600 € ;
- une contribution au fonctionnement du Syndicat Mixte Ouvert Troyes Aube Habitat pour un montant de 500 € ;
- Une enveloppe de 500 € pour l'organisation d'une journée de l'habitat ;
- des subventions en matière de politique du logement en 2023 pour un montant de 17 920 € comprenant :
 - la participation apportée au Conseil départemental pour alimenter le Fonds de Solidarité Logement (FSL), avec le versement d'une participation annuelle de 10 000 € ;
 - le partenariat avec l'Association Départementale d'Information sur le Logement de l'Aube (ADILA) se traduit par une subvention de 7 920 €.

2/ Des crédits nécessaires à la mise en œuvre des actions du Programme Local de l'Habitat et d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), pour un montant total de **53 600 €** (+ 79,38 % par rapport à 2022). Ces crédits se décomposent ainsi :

- prestation d'accueil et d'information des demandeurs de logement social conduite par l'ADILA, pour le compte de Troyes Champagne Métropole, dans le cadre du Plan Partenarial de Gestion de la Demande pour un montant de 12 000 € ;
- interventions de prestataires extérieurs estimées à 30 000 € comprenant :
 - la réalisation du bilan à mi-parcours du Programme Local de l'Habitat (PLH) ;
 - une étude sur la politique de peuplement avec définition d'un plan d'actions, dans la continuité des travaux réalisés sur la cotation de la demande ;

BUDGET PRINCIPAL FONCTIONNEMENT (Suite) **FINANCEMENTS STRUCTURANTS – DROIT DU SOL - HABITAT**

- le versement du solde de la participation est prévue au titre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat portée par le PNRFO (dispositif en vigueur à la création de Troyes Champagne Métropole) pour un montant de 9 100 €, et ce, au titre des subventions attribuées à des particuliers en 2017 ;
- des frais divers liés à des abonnements, frais de publication et d'impression du PLH (bilan annuel, etc) pour 2 500 €.

3°) Développement urbain – Renouvellement urbain :

Pour 2023, le budget de fonctionnement du renouvellement urbain est estimé à **79 157 €** (- 21,70 % par rapport à 2022).

Les charges de personnel affectées au service s'élèvent à **59 277 €**.

Une enveloppe de **15 880 €** est prévue dans le cadre du plan de communication global du projet Jules-Guesde, pour la mise en place d'outils de communication et d'information (mise à jour de la visite virtuelle, habillage des clôtures de chantiers, conception de bâches, impressions flyers, etc.).

Le montant de **4 000 €** est prévu dans le cadre du travail autour de l'histoire et de la mémoire du quartier, en lien avec les habitants et acteurs du quartier, pour la récupération de fresques réalisées par des enfants habitant sur le quartier Jules Guesde.

D'un montant de **68 500 €** (-13,80 % par rapport à 2022), les recettes de fonctionnement correspondent aux subventions attendues de l'Agence Nationale de Renouvellement Urbain (ANRU) pour le financement partiel des frais de personnel, des études et des actions de communication pris en charge par Troyes Champagne Métropole.

BUDGET PRINCIPAL INVESTISSEMENT

02 - Financements structurants, Aménagement, Développement urbain, Habitat	DEPENSES		RECETTES		RESTE A FINANCER
	RESTES A REALISER	BP 2023	RESTE A REALISER	BP 2023	
02-1 Financement structurant - Aménagement	1 350 €	4 092 993 €	0 €	0 €	4 094 343 €
02-1 DISPOSITIFS CONTRACTUELS ET FDS DE CONCOURS SPECIFIQUES	0 €	3 393 673 €	0 €	0 €	3 393 673 €
02-1 RESERVES FONCIERES	0 €	629 620 €	0 €	0 €	629 620 €
02-1 SIG	1 350 €	69 700 €	0 €	0 €	71 050 €
02-3 Renouvellement Urbain	7 900 €	712 773 €	0 €	600 640 €	120 033 €
02-3 ANRU CHANTEREIGNE	0 €	100 000 €	0 €	0 €	100 000 €
02-3 ANRU QUARTIER JULES GUESDE	0 €	610 000 €	0 €	600 640 €	9 360 €
02-3 ANRU ZFU	7 900 €	0 €	0 €	0 €	7 900 €
02-3 QUARTIERS PRIORITAIRES HORS ANRU POL.VILLE	0 €	2 773 €	0 €	0 €	2 773 €
TOTAL	9 250 €	4 805 766 €	0 €	600 640 €	4 214 376 €
POUR MEMOIRE BUDGET PRIMITIF 2022	266 086 €	4 141 664 €	0 €	1 224 379 €	3 183 371 €

BUDGET PRINCIPAL INVESTISSEMENT FINANCEMENTS STRUCTURANTS – DROIT DU SOL - HABITAT

1°) Financements structurants - Aménagement :

L'enveloppe de l'autorisation de programme et crédits de paiement (APCP) portant sur les fonds de concours aux communes passe de 10 800 000 € à 11 000 000 € et augmente de ce fait le montant d'attribution de 50 000 € à compter de 2023, jusqu'en 2026. Cette enveloppe supplémentaire correspond à la création de nouvelles modalités de cofinancement pour les communes de moins de 250 habitants (soutien aux petites dépenses d'investissement). Un crédit de paiement de **2 010 000 €** est budgété sur 2023 afin de procéder aux versements des fonds de concours attribués depuis 2021.

La somme de **1 383 673 €** permettra de solder les fonds de concours attribués avant 2021, date de la création de l'autorisation de programme et crédits de paiements et les équipements ayant une fonction de centralité attribués en dehors de l'APCP.

Avec **629 620 €** de dépenses prévisionnelles, le budget traduit un programme annuel **d'acquisitions foncières** nécessaire à la poursuite des projets de zone d'activité pour les communes de BOUILLY, et SAINT LYE, ainsi que le projet d'acquisition de terrain de maraichage sur la commune de SAINT POUANGE tout en permettant de constituer des réserves foncières.

Aucune recette provenant de cessions foncières n'est prévue en 2023. Le Service d'information Géographique (SIG) est doté de **69 700 €** de crédits d'équipement.

3°) Développement urbain – Renouvellement urbain :

En 2023, le budget d'investissement relatif aux opérations du renouvellement urbain s'élève à **712 773 €**.

Projet Jules-Guesde :

La somme de **610 000 €** est consacrée au projet de renouvellement urbain du quartier Jules-Guesde et comprend les postes de dépenses suivants :

- 170 000 € pour des études et missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage (étude de structure bâtiments pour projet d'autoconsommation collective, Assistance à Maitrise d'Ouvrage Urbaniste / Communication) ;
- 400 000 € pour des études de maitrise d'œuvre des espaces publics ;
- 10 000 € pour des prestations de relevés géomètre ;
- Enfin, le versement d'un acompte de 30 000 € est prévu au profit de la Ville de Troyes pour le projet de requalification de la rue Salomon Rachi, conformément aux engagements pris dans la convention financière du NPNRU.

BUDGET PRINCIPAL INVESTISSEMENT (Suite)

FINANCEMENTS STRUCTURANTS – DROIT DU SOL - HABITAT

Autres quartiers :

- Une enveloppe de **2 773 €** est prévue dans le cadre du dispositif hors ANRU en faveur des Quartiers Prioritaires Politique de la Ville (Guide des Aides), pour solder le fonds de concours attribué à la commune de Saint-André-les-Vergers pour la requalification des espaces publics Maugout (phase 1) ;
- Les derniers investissements réalisés sous maîtrise d'ouvrage communautaire figurent pour un montant total de **100 000 €** et concerne l'aménagement de la placette Palissy (fontaine, espaces verts...) et des voiries alentours, à la Chapelle Saint-Luc.

En lien avec les dépenses réalisées sous maîtrise d'ouvrage communautaire, les subventions attendues de l'ANRU sont estimées à **600 640 €**.

**ENSEIGNEMENT SUPERIEUR – VIE ETUDIANTE –
RECHERCHE – PATRIMOINE – TOURISME**

BUDGET PRINCIPAL FONCTIONNEMENT

03 - Enseignement supérieur, Vie étudiante, Recherche, Patrimoine, Tourisme	BP 2022	BP 2023	EVOLUTION PROJET BP 2023 / BP 2022	
I - CHARGES DE FONCTIONNEMENT	5 738 429 €	5 782 378 €	43 949 €	0,77%
03-1 Enseignement supérieur - Recherche	3 714 697 €	3 585 400 €	-129 297 €	-3,48%
03-1 BTP CFA GRAND EST	68 000 €	60 000 €	-8 000 €	-11,76%
03-1 CAMPUS	59 450 €	61 547 €	2 097 €	3,53%
03-1 CENTRE UNIVERSITAIRE	360 000 €	340 000 €	-20 000 €	-5,56%
03-1 CLUSTER PATRIMOINE BATI 4.0	90 000 €	110 000 €	20 000 €	22,22%
03-1 DIVERS ENSEIGNEMENT	55 725 €	141 650 €	85 925 €	154,19%
03-1 ECOLE POLYTECHNIQUE FEMININE	3 000 €	3 000 €	0 €	0,00%
03-1 ECOLE SPECIALE D'ARCHITECTURE DE PARIS	0 €	65 000 €	65 000 €	
03-1 ECOLE SPECIALE DES TRAVAUX PUBLICS	100 000 €	0 €	-100 000 €	-100,00%
03-1 ECOLE SUPERIEURE DE COMMERCE	1 700 222 €	1 579 942 €	-120 280 €	-7,07%
03-1 ECOLE SUPERIEURE DES ARTS APPLIQUES	205 600 €	205 600 €	0 €	0,00%
03-1 INSTITUT RACHI	112 000 €	112 000 €	0 €	0,00%
03-1 INSTITUT UNIVERSITAIRE DU TEMPS LIBRE	8 000 €	5 000 €	-3 000 €	-37,50%
03-1 INSTITUT UNIVERSITAIRE TECHNOLOGIE DE TROYES	60 000 €	60 000 €	0 €	0,00%
03-1 PERSONNEL ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	335 250 €	292 751 €	-42 499 €	-12,68%
03-1 POLE UNIV. DE SANTE ET D'INNOVATION MEDICALE	116 450 €	122 700 €	6 250 €	5,37%
03-1 SAINT MARTIN ES AIRES	12 000 €	33 210 €	21 210 €	176,75%
03-1 THESES RECHERCHE	60 000 €	24 000 €	-36 000 €	-60,00%
03-1 UNIVERSITE DE TECHNOLOGIE DE TROYES	369 000 €	369 000 €	0 €	0,00%
03-2 Vie étudiante	214 485 €	367 463 €	152 978 €	71,32%
03-2 ANIMATIONS ET EVENEMENTS	54 520 €	134 200 €	79 680 €	146,15%
03-2 MAISON DES ETUDIANTS	45 900 €	55 100 €	9 200 €	20,04%
03-2 PERSONNEL MAISON DES ETUDIANTS	114 065 €	178 143 €	64 078 €	56,18%
03-3 Maison du patrimoine	247 215 €	248 287 €	1 072 €	0,43%
03-3 MAISON DU PATRIMOINE	74 955 €	76 690 €	1 735 €	2,31%
03-3 PERSONNEL MAISON DU PATRIMOINE	172 260 €	171 597 €	-663 €	-0,38%
03-4 Tourisme	1 562 032 €	1 581 227 €	19 195 €	1,23%
03-4 CAMPING COMMUNAUTAIRE	15 763 €	24 770 €	9 007 €	57,14%
03-4 DIVERS TOURISME	411 604 €	420 604 €	9 000 €	2,19%
03-4 JALONNEMENT HOTELIER	2 000 €	2 000 €	0 €	0,00%
03-4 OFFICE DU TOURISME	936 860 €	936 860 €	0 €	0,00%
03-4 PERSONNEL TOURISME	120 025 €	120 113 €	88 €	0,07%
03-4 PNRFO	73 280 €	73 280 €	0 €	0,00%
03-4 TAXE DE SEJOUR	2 500 €	3 600 €	1 100 €	44,00%
II - RECETTES DE FONCTIONNEMENT	692 300 €	927 800 €	235 500 €	34,02%
03-1 Enseignement supérieur - Recherche	137 500 €	131 200 €	-6 300 €	-4,58%
03-1 CAMPUS	12 000 €	13 500 €	1 500 €	12,50%
03-1 DIVERS ENSEIGNEMENT	7 500 €	26 200 €	18 700 €	249,33%
03-1 POLE UNIV. DE SANTE ET D'INNOVATION MEDICALE	118 000 €	91 500 €	-26 500 €	-22,46%
03-2 Vie étudiante	16 300 €	38 100 €	21 800 €	133,74%
03-2 CLEFS DE TROYES	10 000 €	5 000 €	-5 000 €	-50,00%
03-2 FORUM AVENIR ETUDIANTS	6 100 €	33 000 €	26 900 €	440,98%
03-2 MAISON DES ETUDIANTS	200 €	100 €	-100 €	-50,00%
03-3 Maison du patrimoine	25 700 €	25 500 €	-200 €	-0,78%
03-3 MAISON DU PATRIMOINE	25 700 €	25 500 €	-200 €	-0,78%
03-4 Tourisme	512 800 €	733 000 €	220 200 €	42,94%
03-4 DIVERS TOURISME	2 800 €	3 000 €	200 €	7,14%
03-4 TAXE DE SEJOUR	510 000 €	730 000 €	220 000 €	43,14%
III - INCIDENCE BUDGETAIRE (II - I)	-5 046 129 €	-4 854 578 €	191 551 €	-3,80%

BUDGET PRINCIPAL FONCTIONNEMENT ENSEIGNEMENT SUPERIEUR – RECHERCHE- VIE ETUDIANTE - TOURISME

1°) Enseignement supérieur - Recherche :

D'un montant global de **4 201 151 €**, le budget 2023 prend en compte les contraintes conjoncturelles, tout en étant construit au plus près des besoins des établissements Enseignement Supérieur-Recherche et de leurs étudiants.

Pour l'UTT est prévue une subvention de **369 000 €**, dédiée à la poursuite du dispositif favorisant la transition du secondaire vers les formations d'ingénieurs, à l'attractivité à l'international et de la recherche notamment par l'ancrage territorial de l'Université de Technologie Européenne, portée par l'UTT, intégrant le soutien à la création des instituts européens de recherche, au développement du numérique et à l'hybridation des enseignements, aux plateaux techniques de recherche, Nano'mat, (nanomatériaux), FFCA (Industries - Usine du Futur) PRESAGES, CAPSEC (Sécurité globale, Gestion de crise), Living Lab (autonomie personnes fragiles et e-santé).

Les dotations suivantes sont accordées :

- L'Institut Rachi pour **112 000 €** ;
- Le Cluster Patrimoine pour **110 000 €** ;
- **5 000 €** pour l'I.U.T.L. ;
- **60 000 €** à l'IUT de Troyes, pour le Département « Carrières Juridiques », dont les effectifs sont en constante augmentation qui accueillera une 8^{ème} promotion de 30 étudiants supplémentaires en septembre 2023.

Une dotation de **60 000 €** est destinée au fonctionnement du BTP-CFA (ex IUMP), notamment pour le Diplôme Universitaire GEPABA, option numérique (1^{ère} A) et reprise d'entreprise (2^{nde}A).

Une subvention de **340 000 €** est allouée à l'Université de Reims Champagne-Ardenne (Campus des Comtes de Champagne), dont 300 000 € destinés au fonctionnement de l'établissement et **40 000 €** fléchés sur deux demi- postes de professeurs universitaires territoriaux de santé.

Une subvention de **1 065 600 €** est allouée au groupe « Y 'Schools ».

BUDGET PRINCIPAL FONCTIONNEMENT (Suite)

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR – RECHERCHE- VIE ETUDIANTE - TOURISME

2°) La vie étudiante :

Avec un montant de **189 320 €**, ces dépenses correspondent au fonctionnement de la Maison des Etudiants, à l'organisation d'événementiels, tels « Les Clefs de Troyes », ainsi que diverses animations et services, (Guichet Logement Etudiant, Guichet Unique Etudiant, Opération de gravage de vélos : Bicycode, Olympiades, etc.) Avec la reprise normale des activités, les événements seront à nouveau tous en présentiel. Ainsi, l'opération Forum Avenir Etudiant 2021 s'élève à **86 700 €**, montant compensé, entre autres, en recettes par les redevances d'occupation versées par les participants pour un montant de **33 000 €**.

Pour l'année 2022, la subvention du budget principal destinée à équilibrer le budget annexe « Location des bâtiments ESC » est fixée à **719 942 €**.

3°) Maison du Patrimoine :

D'un montant global de **76 690 €**, le budget de la Maison du patrimoine sera consacré aux travaux liés à la mission d'Inventaire Général, activité phare de la MDP, en partenariat avec la Région Grand Est, qui est à l'organisation d'événementiels qui y sont liés (Cours Ecole du Louvre, conférences thématiques.)

Les recettes de fonctionnement du secteur, à hauteur de **25 500 €** sont composées des recouvrements et des subventions perçues dans le cadre l'activité de la Maison du patrimoine.

4°) Tourisme :

Les **dépenses de fonctionnement** en matière de Tourisme sont prévues à hauteur de **1 581 227 €** dont 630 804 € des produits de la taxe de séjour.

La ligne relative au **camping communautaire**, **24 770 €**, correspond à la subvention d'équilibre pour le budget annexe parkings.

La dotation **Divers Tourisme** (sur produits taxe de séjour), proposée à **420 604 €**, porte notamment sur la communication touristique de notre territoire pour 185 000 €, d'une part sur divers supports autour de la marque *Troyes La Champagne* (155 000 €), et d'autre part pour la production de films et photos (30 000 €). Cette ligne englobe également la conception et diffusion semestrielle du magazine touristique de Troyes La Champagne dénommé « effervescence » pour 95 000 €. La communication se fait également à travers les fournitures de goodies, notamment aux hôteliers (5 000 €). 42 000 € y sont également prévus pour la mise à jour de

BUDGET PRINCIPAL FONCTIONNEMENT (Suite)

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR – RECHERCHE- VIE ETUDIANTE - TOURISME

l'étude de fréquentations touristiques réalisée en 2018, et 1 000 € pour l'insertion d'annonces dans les magazines spécialisés d'offres de marchés. Par ailleurs, TCM renouvelle son adhésion à l'association France Congrès (9 280 €, nb : chiffre actualisé de + 1176 €) et au label Territoire Vélo (5 000 €) promu par la Fédération Française de Cyclotourisme ; ainsi que ses soutiens aux partenaires (20 500 €, dont 10 000 € pour les trophées du tourisme). En outre, des crédits sont prévus pour l'espace public, à savoir 3 000 € pour le jalonnement (parcours cyclable notamment) et 3 000 € pour la maintenance des totems et bornes numériques.

Cette année 100 000 € sont prévus au global pour le lancement du projet d'Art Grandeur Nature, projet qui a vocation à développer le tourisme, notamment local, en alliant randonnées et créations touristiques locales.

Enfin, sont prévus 1 000 € pour les remboursements relatifs aux titres de recettes erronés de la taxe de séjour. A noter, s'ajoute sur cette ligne 2 000 € réservés à la communication et au protocole réalisés par le cabinet.

Le **Jalonnement Hôtelier** dédié à la signalétique touristique doit être entretenu ; **2 000 €** sont prévus à cet effet.

Pour assurer le **fonctionnement de l'établissement public administratif OTSI Troyes la Champagne Tourisme**, une participation à hauteur de **936 860 €** sera allouée pour réaliser les missions d'accueil dévolues à l'office de tourisme (726 660 € du budget principal), de même que la mise en place d'actions dédiées à l'animation et à la promotion touristique du territoire, notamment sur des salons professionnels et grand public (210 200 € des produits de la taxe de séjour).

Les charges de personnel direct affecté à la compétence sont estimé à **120 113 €**.

La **contribution au syndicat mixte du Parc Naturel Régional de la Forêt d'Orient (PNRFO)** s'élève pour cette année 2023 à **73 280 €** (budget principal).

Enfin une enveloppe de **3 600 €** est dédiée à l'exploitation du **logiciel** nécessaire à déclaration et la collecte de la **Taxe de Séjour**.

Recettes de fonctionnement

3 000 € sont prévus pour les **recettes d'insertion des publications de tiers dans le magazine touristique Effervescence**.

Le **produit de la taxe de séjour** sur l'exercice 2023 est estimé à **730 000 €**, estimé sur la base des recettes réalisées en 2022 qui ont traduit une forte augmentation de la fréquentation touristique.

BUDGET PRINCIPAL INVESTISSEMENT

03 - Enseignement supérieur, Vie étudiante, Recherche, Patrimoine, Tourisme	DEPENSES		RECETTES		RESTE A FINANCER
	RESTES A REALISER	BP 2023	RESTE A REALISER	BP 2023	
03-1 Enseignement supérieur - Recherche	421 805 €	2 381 586 €	505 000 €	0 €	2 298 391 €
03-1 BTP CFA GRAND EST	0 €	9 000 €	0 €	0 €	9 000 €
03-1 CAMPUS	20 825 €	10 000 €	0 €	0 €	30 825 €
03-1 CENTRE UNIVERSITAIRE	15 000 €	20 000 €	0 €	0 €	35 000 €
03-1 DIVERS ENSEIGNEMENT	39 600 €	95 000 €	0 €	0 €	134 600 €
03-1 ECOLE POLYTECHNIQUE FEMININE	0 €	375 000 €	0 €	0 €	375 000 €
03-1 ECOLE SPECIALE D'ARCHITECTURE DE PARIS	0 €	50 000 €	0 €	0 €	50 000 €
03-1 ECOLE SUPERIEURE DE COMMERCE	0 €	1 500 000 €	0 €	0 €	1 500 000 €
03-1 ECOLE SUPERIEURE DES ARTS APPLIQUES	0 €	5 000 €	0 €	0 €	5 000 €
03-1 INSTITUT UNIVERSITAIRE TECHNOLOGIE DE TROYES	100 000 €	100 000 €	0 €	0 €	200 000 €
03-1 POLE UNIV. DE SANTE ET D'INNOVATION MEDICALE	246 247 €	192 586 €	505 000 €	0 €	-66 167 €
03-1 SAINT MARTIN ES AIRES	132 €	25 000 €	0 €	0 €	25 132 €
03-2 Vie étudiante	648 €	0 €	0 €	0 €	648 €
03-2 MAISON DES ETUDIANTS	648 €	0 €	0 €	0 €	648 €
03-3 Maison du patrimoine	801 €	1 500 €	0 €	0 €	2 301 €
03-3 MAISON DU PATRIMOINE	801 €	1 500 €	0 €	0 €	2 301 €
03-4 Tourisme	340 €	159 000 €	0 €	0 €	159 340 €
03-4 DIVERS TOURISME	0 €	157 000 €	0 €	0 €	157 000 €
03-4 JALONNEMENT HOTELIER	340 €	2 000 €	0 €	0 €	2 340 €
TOTAL	423 594 €	2 542 086 €	505 000 €	0 €	2 460 680 €
POUR MEMOIRE BUDGET PRIMITIF 2022	679 028 €	1 011 167 €	505 000 €	225 000 €	960 195 €

BUDGET PRINCIPAL INVESTISSEMENT ENSEIGNEMENT SUPERIEUR – RECHERCHE-VIE ETUDIANTE - TOURISME

1°) Enseignement supérieur - Recherche :

Afin de préparer les évolutions futures et le développement des formations médicales, **192 586 €** ont été inscrits et correspondent à la poursuite de la réhabilitation de l'ancien bâtiment de la Clinique des Ursulines, (dont des études de programmation, de maîtrise d'œuvre) pour le Pôle Universitaire de Santé et d'Innovation Médicale. Les premiers professionnels de santé sont entrés courant du premier semestre 2022 (dont des médecins généralistes, un chirurgien- orthopédiste, des chirurgiens- dentistes, orthodontiste, infirmiers, orthophoniste, allergologue). Au 1^{er} janvier 2023, ils sont au nombre de 11 locataires.

Les dotations contribuant à l'équipement des établissements concernent :

- **Le Campus des Comtes de Champagne (ex CUT) : 20 000 €** au titre d'équipements numériques, pédagogiques.
- **L'IUT** de Troyes qui bénéficie d'une dotation de **100 000 €**, dans le cadre de la rénovation des ateliers GMP, GEII et MMI (travaux de relamping).
- **EPF** avec une participation de **15 000 €** pour la création d'un laboratoire de recherche d'évaluation subjective haute-fidélité du confort et de la perception acoustique.
- **BTP CFA** (ex IUMP) avec une aide financière à hauteur de **9 000 €**, pour la participation aux investissements pédagogiques.

360 000 € ont également été inscrits au budget pour la participation au financement de **l'extension du bâtiment de l'EPF**. Cette opération est recensée dans le Plan Territorial de Relance et de Transition Ecologique adopté par le Conseil communautaire le 08 juillet 2022.

Un programme global de travaux concerne les bâtiments de Saint Martin es Aires, pour **25 000 €**.

Le projet de participation à la capitalisation de la Société d'Economie Mixte « Y Schools » est de **1 500 000€** en 2023, à parité avec le Conseil Départemental et la Région Grand Est, dans le cadre de son développement futur et de sa territorialisation. L'objectif est d'acquérir 2 sites complémentaires et les maintenir à niveau afin de permettre au site troyen d'accueillir plus d'étudiants.

BUDGET PRINCIPAL INVESTISSEMENT (Suite)
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR – RECHERCHE-VIE ETUDIANTE - TOURISME

Tourisme :

L'enveloppe de **157 000 €** affectée à **l'investissement touristique (« divers tourisme »)** est dédiée notamment aux installations sur l'espace public (95 000 €) avec d'une part 20 000 € pour l'installation de totems numériques et 75 000 € pour les totems patrimoniaux. Ces dispositifs sont installés sur les points stratégiques en matière de flux touristiques, afin de mieux informer les visiteurs et valoriser les richesses du territoire. 2 000 € sont prévus pour le balisage de circuits cyclo. Enfin, 10 000 € sont dédiés en soutien aux porteurs de projet (aides de minimis).

Une enveloppe de **2 000 €** est enfin dédiée à l'installation de panneaux pour conforter le **jalonement des établissements hôteliers nouvellement implantés.**

15 - LOCATION BATIMENTS ESC

Investissement	BP 2022	BP 2023	EVOLUTION PROJET BP 2023 / BP 2022	
Recettes d' Investissement	382 249 €	503 613 €	121 364 €	31,75%
Restes à réaliser	0 €	0 €	0 €	0,00%
10 - Dotations, fonds divers et réserves	382 249 €	398 613 €	16 364 €	4,28%
16 - Emprunts et dettes assimilées	0 €	105 000 €	105 000 €	
Investissement	BP 2022	BP 2023	EVOLUTION PROJET BP 2023 / BP 2022	
Dépenses d' Investissement	1 037 249 €	1 123 613 €	86 364 €	8,33%
Restes à réaliser	0 €	10 417 €	10 417 €	100%
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	382 249 €	388 197 €	5 947 €	1,56%
16 - Emprunts et dettes assimilées	612 000 €	620 000 €	8 000 €	1,31%
23 - Immobilisations en cours	43 000 €	105 000 €	62 000 €	144,19%
Solde (Recettes -Dépenses) Investissement	-655 000 €	-620 000 €	35 000 €	-5,34%

Fonctionnement	BP 2022	BP 2023	EVOLUTION PROJET BP 2023 / BP 2022	
Recettes de Fonctionnement	1 048 857 €	997 113 €	-51 744 €	-4,93%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	19 000 €	16 500 €	-2 500 €	-13,16%
75 - Autres produits de gestion courante	1 029 857 €	980 613 €	-49 244 €	-4,78%
Fonctionnement	BP 2022	BP 2023	EVOLUTION PROJET BP 2023 / BP 2022	
Dépenses de Fonctionnement	393 857 €	377 113 €	-16 744 €	-4,25%
011 - Charges à caractère général	286 629 €	180 813 €	-105 816 €	-36,92%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	7 028 €	11 100 €	4 072 €	57,94%
65 - Autres charges de gestion courante	100 €	100 €	0 €	0,00%
66 - Charges financières	100 000 €	185 000 €	85 000 €	85,00%
67 - Charges exceptionnelles	100 €	100 €	0 €	0,00%
Solde (Recettes -Dépenses) Fonctionnement	655 000 €	620 000 €	-35 000 €	-5,34%

EPARGNE BRUTE (RECETTES - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT) (Hors 001)	655 000 €	620 000 €	-35 000 €	-5,34%
REMBOURSEMENT EN CAPITAL DES EMPRUNTS	612 000 €	620 000 €	8 000 €	1,31%
EPARGNE NETTE (AUTOFINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS)	43 000 €	0 €	-43 000 €	-100,00%

BP 2023 (Opérations réelles)	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	377 113 €	997 113 €
<i>dont Propositions BP (hors Résultat reporté)</i>	377 113 €	997 113 €
<i>dont Résultat antérieur reporté</i>	0 €	0 €
<i>dont Restes à réaliser</i>	0 €	0 €
Investissement	1 123 613 €	503 613 €
<i>dont Propositions BP (hors Résultat reporté)</i>	725 000 €	503 613 €
<i>dont Résultat antérieur reporté</i>	388 197 €	0 €
<i>dont Restes à réaliser</i>	10 417 €	0 €
Total	1 500 727 €	1 500 727 €

BUDGET ANNEXE

LOCATION BATIMENTS ECOLE SUPERIEURE DE COMMERCE

Fonctionnement :

Hors intérêts de la dette, les dépenses de fonctionnement atteignent globalement 191 913 €. Elles prennent en compte :

- les charges à caractère générales pour **180 813 € dont**
 - 98 000 € de Taxe Foncière
 - 60 000 € d'entretien de bâtiment
 - 21 000 € de primes d'assurance
- **11 100 €** de remboursement de frais généraux

Les redevances d'occupation et le remboursement des taxes foncières dégagent un produit annuel de **277 071 €**.

La subvention d'équilibre versée par le budget principal est fixée en 2023 à **719 942 €**. Elle diminue de 111 280 par rapport au budget primitif 2022.

Investissement :

L'annuité de la dette représente une dépense de **805 000 €** incluant **620 000 €** de remboursement de capital et **185 000 €** d'intérêts annuels.

D'un montant de **105 000 €**, les dépenses d'investissement sont destinées à des travaux d'aménagement et sont intégralement autofinancées par la section de fonctionnement.

26 - CAMPING COMMUNAUTAIRE

Investissement	BP 2022	BP 2023	EVOLUTION PROJET BP 2023 / BP 2022	
Recettes d' Investissement	2 172 481 €	574 768 €	-1 597 712 €	-73,54%
Restes à réaliser	0 €	0 €	0 €	0,00%
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	538 591 €	0 €	-538 591 €	-100,00%
10 - Dotations, fonds divers et réserves	0 €	14 542 €	14 542 €	
13 - Subventions d'investissement	895 200 €	184 000 €	-711 200 €	-79,45%
16 - Emprunts et dettes assimilées	738 690 €	376 227 €	-362 463 €	-49,07%
Investissement	BP 2022	BP 2023	EVOLUTION PROJET BP 2023 / BP 2022	
Dépenses d' Investissement	2 157 281 €	559 638 €	-1 597 642 €	-74,06%
Restes à réaliser	102 081 €	292 911 €	190 830 €	186,94%
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0 €	13 727 €	13 727 €	
13 - Subventions d'investissement	605 200 €	0 €	-605 200 €	-100,00%
16 - Emprunts et dettes assimilées	0 €	3 000 €	3 000 €	
23 - Immobilisations en cours	1 450 000 €	250 000 €	-1 200 000 €	-82,76%
Solde (Recettes -Dépenses) Investissement	15 200 €	15 130 €	-70 €	-0,46%

Fonctionnement	BP 2022	BP 2023	EVOLUTION PROJET BP 2023 / BP 2022	
Recettes de Fonctionnement	15 863 €	33 370 €	17 507 €	110,36%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	0 €	8 500 €	8 500 €	
75 - Autres produits de gestion courante	15 863 €	24 870 €	9 007 €	56,78%
Fonctionnement	BP 2022	BP 2023	EVOLUTION PROJET BP 2023 / BP 2022	
Dépenses de Fonctionnement	31 063 €	48 500 €	17 437 €	56,13%
011 - Charges à caractère général	30 160 €	21 600 €	-8 560 €	-28,38%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	303 €	19 300 €	18 997 €	6269,64%
65 - Autres charges de gestion courante	100 €	100 €	0 €	0,00%
66 - Charges financières	0 €	7 000 €	7 000 €	
67 - Charges exceptionnelles	500 €	500 €	0 €	0,00%
Solde (Recettes -Dépenses) Fonctionnement	-15 200 €	-15 130 €	70 €	-0,46%

EPARGNE BRUTE (RECETTES - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT) (Hors 001)	-15 200 €	-15 130 €	70 €	-0,46%
REMBOURSEMENT EN CAPITAL DES EMPRUNTS	0 €	3 000 €	3 000 €	0,00%
EPARGNE NETTE (AUTOFINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS)	-15 200 €	-18 130 €	-2 930 €	19,28%

BP 2023 (Opérations réelles)	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	48 500 €	33 370 €
<i>dont Propositions BP (hors Résultat reporté)</i>	48 500 €	33 370 €
<i>dont Résultat antérieur reporté</i>	0 €	0 €
<i>dont Restes à réaliser</i>	0 €	0 €
Investissement	559 638 €	574 768 €
<i>dont Propositions BP (hors Résultat reporté)</i>	253 000 €	574 768 €
<i>dont Résultat antérieur reporté</i>	13 727 €	0 €
<i>dont Restes à réaliser</i>	292 911 €	0 €
Total	608 138 €	608 138 €

BUDGET ANNEXE – CAMPING

Fonctionnement :

Les **dépenses de fonctionnement 2023** sont estimées à **48 500 €**, couvrant les charges à caractère général (21 600 €) dont fluides (3 300 € eau et électricité), des frais d'interventions diverses, les frais de personnel pour **19 300 €** et des frais financiers pour 7 000 €.

Les **recettes de fonctionnement** sont estimées à **33 370 €**, comprenant les redevances liées à la convention d'occupation de l'aire de camping-cars pour **8 500 €** et la **subvention d'équilibre** pour **24 770 €**.

Investissement :

Les **investissements programmés en 2023** sont estimés à **559 638 €** et correspondent principalement à l'aménagement de l'aire de camping-cars dont l'ouverture est programmée en avril 2023.

Plus précisément, cette enveloppe se décompose comme suit :

- **250 000 €** au titre de la finalisation des travaux d'aménagement de l'aire de camping-cars et comprenant la démolition du bâtiment du camping ;
- **292 211 €** de restes à réaliser liés aux reports des engagements restant à soldés à l'issue des travaux d'aménagement de l'aire de camping-cars ;
- **3 727 €** de solde d'exécution de la section investissement reporté ;
- **3 000 €** d'emprunts.

Les **recettes d'investissement** s'élèvent à **574 768 €**. Les travaux d'aménagement de l'aire de camping-cars sont ainsi financés par une subvention du département (20%), soit **184 000 €** budgétés en subventions d'investissement. S'ajoute à ce financement une ligne pour l'emprunt de **376 305 €** et **14 464 €** d'excédent de fonctionnement capitalisé.

MOBILITES ET DEPLACEMENTS

BUDGET PRINCIPAL FONCTIONNEMENT

04 - Mobilité et Déplacement	BP 2022	BP 2023	EVOLUTION PROJET BP 2023 / BP 2022	
I - CHARGES DE FONCTIONNEMENT	21 775 892 €	22 358 193 €	582 301 €	2,67%
04-1 Versement Mobilité	25 000 €	30 000 €	5 000 €	20,00%
04-1 VERSEMENT MOBILITE	25 000 €	30 000 €	5 000 €	20,00%
04-2 Transport urbain	18 500 000 €	18 583 000 €	83 000 €	0,45%
04-2 TARIFS SOCIAUX TCAT	3 362 000 €	3 366 000 €	4 000 €	0,12%
04-2 TCAT	15 138 000 €	15 217 000 €	79 000 €	0,52%
04-3 Transport scolaire	2 791 522 €	3 095 000 €	303 478 €	10,87%
04-3 TRANSPORT SCOLAIRE	2 791 522 €	3 095 000 €	303 478 €	10,87%
04-4 Autres formes de mobilité	459 370 €	650 193 €	190 823 €	41,54%
04-4 ANIMATIONS MOBILITE	15 000 €	21 000 €	6 000 €	40,00%
04-4 CO-VOITURAGE	55 500 €	110 000 €	54 500 €	98,20%
04-4 PERSONNEL TRANSPORTS	248 820 €	208 743 €	-40 077 €	-16,11%
04-4 PISTES CYCLABLES	89 000 €	22 500 €	-66 500 €	-74,72%
04-4 PLAN DEPLACEMENTS URBAINS	19 700 €	245 400 €	225 700 €	1145,69%
04-4 DIVERS MOBILITE	31 350 €	42 550 €	11 200 €	35,73%
II - RECETTES DE FONCTIONNEMENT	18 229 011 €	20 043 550 €	1 814 539 €	9,95%
04-1 Versement Mobilité	15 013 000 €	16 489 250 €	1 476 250 €	9,83%
04-1 VERSEMENT MOBILITE	15 013 000 €	16 489 250 €	1 476 250 €	9,83%
04-2 Transport urbain	714 000 €	722 000 €	8 000 €	1,12%
04-2 TCAT	714 000 €	722 000 €	8 000 €	1,12%
04-3 Transport scolaire	2 377 911 €	2 712 700 €	334 789 €	14,08%
04-3 TRANSPORT SCOLAIRE	2 377 911 €	2 712 700 €	334 789 €	14,08%
04-4 Autres formes de mobilité	124 100 €	119 600 €	-4 500 €	-3,63%
04-4 DIVERS DEPLACEMENTS URBAINS	42 600 €	119 600 €	77 000 €	180,75%
04-4 PERSONNEL TRANSPORTS	31 000 €	0 €	-31 000 €	-100,00%
04-4 PISTES CYCLABLES	50 500 €	0 €	-50 500 €	-100,00%
III - INCIDENCE BUDGETAIRE (II - I)	-3 546 881 €	-2 314 643 €	1 232 238 €	-34,74%

BUDGET PRINCIPAL FONCTIONNEMENT MOBILITE

En 2023, les **dépenses de fonctionnement** liées à la compétence Mobilités s'élèvent à **22 358 193 €**.

Les exonérations de versement transport accordées aux entreprises assurant le logement ou le transport de leurs salariés, appelées « **Versement mobilité** », s'élèvent à **30 000 €**.

La **subvention allouée à la TCAT** pour l'exploitation du réseau de transports routiers urbains est fixée à **18 583 000 €**, comprenant la participation aux **tarifs sociaux** pour **3 366 000 €**. Elle est en augmentation de 0,45 % (+ 83 000 €) par rapport à 2022.

A la suite de la reprise en gestion directe de la compétence **transports scolaires** par Troyes Champagne Métropole depuis la rentrée scolaire 2021/2022, le montant versé pour l'exercice de cette compétence s'élève à **3 095 000 €** (elle inclut la compensation tarifaire à la Région pour 3 000 € et 36 000 € pour les remboursements des touchers de quais).

Les **animations Mobilités** (gravage de vélos, mai à vélo, semaine européenne de la Mobilité...) sont estimées à **21 000 €**.

110 000 € sont inscrits pour le marché relatif au fonctionnement de la **plateforme de co-voiturage** Karos.

Les **frais de personnel** affectés à la Direction des Mobilités sont estimés à **208 743 €** pour 2023.

Un crédit de **22 500 €** est alloué à l'entretien des **pistes cyclables** d'intérêt communautaire et aux études des projets de liaisons cyclables et de jalonnement piétons/cycles.

245 400 € sont inscrits dans le cadre des actions liées au **plan de déplacement urbain**, qui comprend une AMO pour le plan en lui-même, la réalisation de comptages routiers et de comptages vélos, des frais de communication du schéma directeur des mobilités actives, une étude d'impact de la mise en place de la ZFE-m et une étude liée au plan de la Région Grand Est de motorisation des véhicules.

La ligne « **divers mobilité** » pour **42 550 €** regroupe : les frais de fonctionnement de la Direction et liés à la reconversion de la friche TEO (7 500 €), les cotisations (26 500 €) au GART, au Club des Villes et Territoires Cyclables, Vélos et Territoires, à l'ANATEEP, auxquelles s'ajoutent la nouvelle adhésion à AGIR, et enfin la participation de Troyes Champagne Métropole au Système d'Information Multimodal (SIM : centrale de mobilités) Régional dénommé « FLUO » (7 000 €).

BUDGET PRINCIPAL FONCTIONNEMENT (Suite) MOBILITE

Les **recettes de fonctionnement** du secteur atteignent globalement **20 039 550 €**. Elles se décomposent comme suit :

- **16 485 250 €** de produit du **Versement Mobilité** ;
- **722 000 €** attendus au titre de la DGD (208 000 €) et de la compensation du **transfert des lignes départementales de transports scolaires** (514 000 €) dont le montant a été arrêté par convention de 2014 ;
- **2 712 700 €** de la Région Grand Est correspondant au transfert de charges lié à la reprise en gestion directe de la compétence **transports scolaires** en septembre 2021 ;
- **119 600 €** pour la ligne « **divers déplacements urbains** » qui regroupe :
 - 20 000 € de forfait post-stationnement ;
 - 99 600 € de subventions de l'ADEME pour les actions fléchées dans le cadre du dispositif AVELO2 dont Troyes Champagne Métropole est lauréat (études, chargé de mission Mobilités actives, animations).

BUDGET PRINCIPAL INVESTISSEMENT

04 - Mobilité et Déplacement	DEPENSES		RECETTES		RESTE A FINANCER
	RESTES A REALISER	BP 2023	RESTE A REALISER	BP 2023	
04-1 Versement Mobilité	0 €	2 246 200 €	0 €	0 €	2 246 200 €
04-1 VERSEMENT MOBILITE	0 €	2 246 200 €	0 €	0 €	2 246 200 €
04-2 Transport urbain	0 €	60 000 €	0 €	0 €	60 000 €
04-2 TCAT	0 €	60 000 €	0 €	0 €	60 000 €
04-4 Autres formes de mobilité	2 970 486 €	3 507 756 €	532 212 €	40 000 €	5 906 030 €
04-4 DIVERS DEPLACEMENTS URBAINS	214 200 €	5 000 €	0 €	0 €	219 200 €
04-4 ELECTRIFICATION PARIS TROYES	2 680 476 €	1 007 756 €	0 €	0 €	3 688 232 €
04-4 FRICHES INDUSTRIELLES	0 €	1 840 000 €	0 €	0 €	1 840 000 €
04-4 LIGNES DE BUS	21 910 €	70 000 €	0 €	0 €	91 910 €
04-4 PDU ITINERAIRES CYCLISTES ET PIETONS	53 901 €	160 000 €	0 €	0 €	213 901 €
04-4 PISTES CYCLABLES	0 €	257 000 €	0 €	40 000 €	217 000 €
04-4 PLAN ACCESSIBILITE DE LA VOIRIE	0 €	30 000 €	0 €	0 €	30 000 €
04-4 POLE ECHANGE GARE	0 €	138 000 €	532 212 €	0 €	-394 212 €
TOTAL	2 970 486 €	5 813 956 €	532 212 €	40 000 €	8 212 230 €
POUR MEMOIRE BUDGET PRIMITIF 2022	949 494 €	8 218 200 €	532 212 €	44 600 €	8 590 882 €

BUDGET PRINCIPAL INVESTISSEMENT MOBILITE

Une dépense globale de **5 813 956 €** est prévue au titre des **dépenses d'investissement** en matière de mobilités. Sont ainsi programmés au titre de l'année 2023 :

- Le remboursement de l'avance de l'Etat versée pour les actions de Mobilité (**versement mobilité**) pour un montant de **2 246 200 €** ;
- **60 000 €** pour l'acquisition d'une application « MAAS » permettant l'information sur les différents modes de **transport** et la vente de titres combinés ;
- La participation communautaire de **1 007 756 €** au titre des études et des **travaux de l'électrification de la ligne Paris-Troyes** correspondant au montant prévu pour 2023 pour la phase II ;
- **1 840 000 €** pour les études et de travaux de dépollution liés à la reconversion du site de la **friche industrielle** TEO ;
- Les travaux de **mise en accessibilité des arrêts de bus** sont programmés pour **70 000 €** ;
- Au titre des fonds de concours attribués aux communes sont inscrits :
 - **160 000 €** pour les **aménagements cyclables** (PDU itinéraires cyclistes et piétons),
 - 30 000 € pour la mise en accessibilité de la voirie (PAVE) ;
 - La ligne **pistes cyclables** pour **257 000 €** regroupe :
 - l'installation de 17 compteurs vélos pour un montant prévisionnel de 95 000 € ;
 - des frais d'étude pour 162 000 € ;

Le budget consacré au Pôle d'échanges Gare est estimé à **138 000 €** afin de solder les marchés de travaux de cette opération.

Enfin **5 000 €** sur la ligne « divers déplacements urbains » sont prévus dans le cadre des conventions Troyes-Polisot.

Les investissements sur la partie « **pistes cyclables** » seront partiellement financés par des subventions attendues à hauteur de **40 000 €** dans le cadre du programme AVELO2.

23 - GARE ROUTIERE

Investissement	BP 2022	BP 2023	EVOLUTION PROJET BP 2023 / BP 2022	
Recettes d' Investissement	16 156 €	7 253 €	-8 903 €	-55,11%
Restes à réaliser	0 €	0 €	0 €	0,00%
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	16 156 €	7 253 €	-8 903 €	-55,11%
Investissement	BP 2022	BP 2023	EVOLUTION PROJET BP 2023 / BP 2022	
Dépenses d' Investissement	114 508 €	204 500 €	89 992 €	78,59%
Restes à réaliser	16 156 €	6 000 €	-10 156 €	-62,86%
23 - Immobilisations en cours	98 352 €	194 000 €	95 648 €	97,25%
27 - Autres immobilisations financières	0 €	4 500 €	4 500 €	
Solde (Recettes -Dépenses) Investissement	-98 352 €	-197 247 €	-98 895 €	100,55%

Fonctionnement	BP 2022	BP 2023	EVOLUTION PROJET BP 2023 / BP 2022	
Recettes de Fonctionnement	293 713 €	342 389 €	48 676 €	16,57%
002 - Résultat d'exploitation reporté	193 613 €	242 189 €	48 576 €	25,09%
75 - Autres produits de gestion courante	100 100 €	100 200 €	100 €	0,10%
Fonctionnement	BP 2022	BP 2023	EVOLUTION PROJET BP 2023 / BP 2022	
Dépenses de Fonctionnement	195 361 €	145 142 €	-50 219 €	-25,71%
011 - Charges à caractère général	137 871 €	135 142 €	-2 729 €	-1,98%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	30 890 €	8 400 €	-22 490 €	-72,81%
65 - Autres charges de gestion courante	100 €	100 €	0 €	0,00%
67 - Charges exceptionnelles	26 500 €	1 500 €	-25 000 €	-94,34%
Solde (Recettes -Dépenses) Fonctionnement	98 352 €	197 247 €	98 895 €	100,55%

EPARGNE BRUTE (RECETTES - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT) (Hors 002)	-95 261 €	-44 942 €	50 319 €	-52,82%
REMBOURSEMENT EN CAPITAL DES EMPRUNTS	0 €	0 €	0 €	0,00%
EPARGNE NETTE (AUTOFINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS)	-95 261 €	-44 942 €	50 319 €	-52,82%

BP 2023 (Opérations réelles)	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	145 142 €	342 389 €
<i>dont Propositions BP (hors Résultat reporté)</i>	145 142 €	100 200 €
<i>dont Résultat antérieur reporté</i>	0 €	242 189 €
<i>dont Restes à réaliser</i>	0 €	0 €
Investissement	204 500 €	7 253 €
<i>dont Propositions BP (hors Résultat reporté)</i>	198 500 €	0 €
<i>dont Résultat antérieur reporté</i>	0 €	7 253 €
<i>dont Restes à réaliser</i>	6 000 €	0 €
Total	349 642 €	349 642 €

23 - BUDGET ANNEXE GARE ROUTIERE

Depuis le 1^{er} septembre 2019, le service d'exploitation de la gare routière est retracé au travers d'un budget annexe assujetti à la TVA.

Depuis le 1^{er} janvier 2022, Troyes Champagne Métropole a confié à la TCAT l'exploitation de la gare routière, anciennement exploitée par Troyes Parc Auto.

Fonctionnement :

Les **dépenses annuelles de fonctionnement** de ce service s'élèvent à **145 142 €** et correspondent notamment :

- aux **frais d'exploitation du service confié à la TCAT** et aux dépenses de communication, d'assurance et de location du local EFFIA pour **135 142 €** (dont 32 832 € de provision)
- au remboursement de **frais de personnel** au budget général au titre des services support pour **8 400 €**
- **1 500 €** de provision pour **charges exceptionnelles**.

Les **recettes de fonctionnement** attendues sont évaluées à **342 389 €**. Elles sont constituées de **100 200 €** de redevances versées par les sociétés d'autocars pour les touchés de quai et **242 189 €** de résultat de fonctionnement reporté.

Investissement :

Une **dépense globale d'investissement** de **204 500 €** est prévue. Elle est composée d'une provision pour travaux de **194 000 €**, notamment en prévision de l'aménagement d'un nouveau local, et des restes à réaliser 2022 (**6 000 €**).

Les **recettes d'investissement** se composent du solde d'exécution de la section d'investissement reporté (**7 253 €**).

24 - LOCATION MOYENS DE TRANSPORTS

Investissement	BP 2022	BP 2023	EVOLUTION PROJET BP 2023 / BP 2022	
Recettes d' Investissement	586 714 €	856 587 €	269 873 €	46,00%
Restes à réaliser	0 €	332 000 €	332 000 €	100%
001 RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE/ 1068 EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	99 583 €	1 815 €	-97 768 €	-98,18%
04-4 MAISON DU VELO	36 400 €	59 000 €	22 600 €	62,09%
04-4 REMISAGE VELO	150 175 €	106 000 €	-44 175 €	-29,42%
04-4 VELO EN LIBRE SERVICE	203 600 €	176 000 €	-27 600 €	-13,56%
97-1 DETTE	96 956 €	181 772 €	84 816 €	87,48%

Investissement	BP 2022	BP 2023	EVOLUTION PROJET BP 2023 / BP 2022	
Dépenses d' Investissement	613 714 €	1 064 985 €	451 270 €	73,53%
Restes à réaliser	92 084 €	332 863 €	240 779 €	261,48%
001 RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	0 €	951 €	951 €	
04-4 MAISON DU VELO	25 000 €	90 000 €	65 000 €	260,00%
04-4 REMISAGE VELO	300 350 €	320 350 €	20 000 €	6,66%
04-4 VELO EN LIBRE SERVICE	180 780 €	299 320 €	118 540 €	65,57%
97-1 DETTE	15 500 €	21 500 €	6 000 €	38,71%
Solde (Recettes -Dépenses) Investissement	-27 000 €	-208 398 €	-181 398 €	671,84%

Fonctionnement	BP 2022	BP 2023	EVOLUTION PROJET BP 2023 / BP 2022	
Recettes de Fonctionnement	348 322 €	663 448 €	315 126 €	90,47%
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	99 779 €	173 598 €	73 818 €	73,98%
04-4 AUTO PARTAGE	100 €	0 €	-100 €	-100,00%
04-4 MAISON DU VELO	218 943 €	464 850 €	245 907 €	112,32%
04-4 VELO EN LIBRE SERVICE	29 500 €	25 000 €	-4 500 €	-15,25%

Fonctionnement	BP 2022	BP 2023	EVOLUTION PROJET BP 2023 / BP 2022	
Dépenses de Fonctionnement	321 322 €	455 050 €	133 728 €	41,62%
01-1 ADMINISTRATION GENERALE	5 048 €	3 500 €	-1 548 €	-30,67%
01-1 PERSONNEL ADMINISTRATION GENERALE	26 449 €	18 700 €	-7 749 €	-29,30%
04-4 AUTO PARTAGE	100 €	0 €	-100 €	-100,00%
04-4 MAISON DU VELO	163 850 €	172 800 €	8 950 €	5,46%
04-4 VELO EN LIBRE SERVICE	120 075 €	248 250 €	128 175 €	106,75%
97-1 DETTE	1 500 €	11 300 €	9 800 €	653,33%
99-1 CHARGES EXCEPTIONNELLES	4 300 €	500 €	-3 800 €	-88,37%
Solde (Recettes -Dépenses) Fonctionnement	27 000 €	208 398 €	181 398 €	671,84%

EPARGNE BRUTE (RECETTES - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT) (Hors 00	-72 779 €	34 800 €	107 579 €	-147,82%
REMBOURSEMENT EN CAPITAL DES EMPRUNTS	15 500 €	21 500 €	6 000 €	38,71%
EPARGNE NETTE (AUTOFINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS)	-88 279 €	13 300 €	101 579 €	-115,07%

BP 2023 (Opérations réelles)	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	455 050 €	663 448 €
dont Propositions BP (hors Résultat reporté)	455 050 €	489 850 €
dont Résultat antérieur reporté	0 €	173 598 €
dont Restes à réaliser	0 €	0 €
Investissement	1 064 985 €	856 587 €
dont Propositions BP (hors Résultat reporté)	731 170 €	524 587 €
dont Résultat antérieur reporté	951 €	0 €
dont Restes à réaliser	332 863 €	332 000 €
Total	1 520 035 €	1 520 035 €

24 - BUDGET ANNEXE LOCATION MOYENS DE TRANSPORT

Rattachés à la compétence des mobilités, les nouveaux services de location de moyens de transport sont retracés dans un budget annexe assujéti à la TVA.

Depuis le 1^{er} janvier 2022, Troyes Champagne Métropole a confié à la TCAT l'exploitation des services vélos (maison du vélo et marcel à vélo), anciennement exploités par Troyes Parc Auto.

Fonctionnement :

Les **dépenses de fonctionnement** de ces services s'élèvent à **455 050 €** dont :

- **3 500 €** de remboursement de **frais généraux** au budget général ;
- **18 700 €** de remboursement de **frais de personnel** au budget général au titre des services support ;
- **172 800 €** pour l'exploitation du service de location et de remisage de vélos à la **Maison du Vélo** en gare de Troyes ;
- **248 250 €** pour l'exploitation du service de **vélos en libre-service « Le Marcel à vélo »**, intégrant l'extension du service ;
- **11 300 €** liés aux **intérêts sur la dette**.

Attendues pour un montant de **663 448 €**, les **recettes de fonctionnement** correspondent à :

- **173 598 €** de résultat de fonctionnement reporté,
- aux redevances facturées aux usagers pour l'utilisation de ces services, soit :
 - **15 000 €** pour les **locations et le remisage de vélos**,
 - **25 000 €** pour les **vélos en libre-service**.

L'équilibre de la section de fonctionnement est assuré par une affectation du versement Mobilité de **427 850 €**.

Investissement :

Les **dépenses** globales d'investissement s'élèvent à **1 064 985 €** et se décomposent de la manière suivante :

- Les **restes à réaliser** sont de **332 863 €** et le **résultat d'investissement reporté** est de **951 €**.
- **90 000 €** sont prévus pour le service Maison du Vélo dont 50 000 € pour l'achat de racks à vélos pour le stationnement de 115 vélos qui seront livrés au printemps et 20 000 € pour l'acquisition de vélos supplémentaires. La gestion des cautions demandées aux usagers représente **20 000 €**.

24 - BUDGET ANNEXE LOCATION MOYENS DE TRANSPORT (Suite)

- **320 350 €** sont inscrits pour l'acquisition et l'installation d'abris à vélos sécurisés (13 box).
- L'extension du service de Vélos en Libre-service en 2023 (acquisition de nouveaux vélos et des batteries et installation de bornes et totems) s'élève à **299 320 €**.
- Le remboursement de capital d'emprunt est inscrit pour **21 500 €**.

Les **recettes d'investissements** sont de **856 587 €**.

Ces investissements sont financés par un **emprunt** pour **181 772 €**, le **résultat d'investissement reporté** pour **1 815 €** et un reste à réaliser de **332 000 €**.

Des subventions sont également attendues pour un montant total de **321 000 €** :

- **39 000 €** pour la **Maison du vélo** (subventions Région Grand Est et AAP AVELO 2)
- **106 000 €** pour **l'acquisition d'abris à vélos sécurisés** (subvention 50% ALVEOLE)
- **176 000 €** pour **les vélos en libre-service** (subvention DSIL)

S'ajoutent les 20 000 € pour la gestion des cautions de la Maison du Vélo.

DECHETS – DECHETERIES – CHAUFFAGE URBAIN

13 - ELIMINATION DES DECHETS

Fonctionnement	BP 2022	BP 2023	EVOLUTION PROJET BP 2023 / BP 2022	
Recettes de Fonctionnement	25 890 347 €	32 311 248 €	6 420 901 €	24,80%
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	1 130 547 €	5 661 548 €	4 531 001 €	400,78%
05-1 PERSONNEL TRAITEMENT ORDURES MENAGERES	2 000 €	5 000 €	3 000 €	150,00%
05-1 TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES	1 660 000 €	1 856 000 €	196 000 €	11,81%
05-2 DECHETERIES	375 200 €	400 200 €	25 000 €	6,66%
05-3 COLLECTE DES ORDURES MENAGERES	22 722 600 €	24 345 000 €	1 622 400 €	7,14%
05-3 DISTRIBUTION & ENTRETIEN DES BACS CONTENANTS	0 €	3 500 €	3 500 €	
05-3 PREVENTION DECHETS	0 €	40 000 €	40 000 €	
Fonctionnement	BP 2022	BP 2023	EVOLUTION PROJET BP 2023 / BP 2022	
Dépenses de Fonctionnement	24 256 315 €	29 174 146 €	4 917 832 €	20,27%
SERVICES COMMUNS	1 651 931 €	3 123 925 €	1 471 994 €	89,11%
01-1 ADMINISTRATION GENERALE	666 058 €	171 800 €	-494 258 €	-74,21%
01-1 PERSONNEL ADMINISTRATION GENERALE	704 171 €	776 000 €	71 829 €	10,20%
05-1 PERSONNEL TRAITEMENT ORDURES MENAGERES	281 700 €	282 773 €	1 073 €	0,38%
99-1 DIVERS	2 €	1 893 352 €	1 893 350 €	94667500,00%
TRAITEMENT	12 290 660 €	13 419 513 €	1 128 853 €	9,18%
05-1 TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES	9 072 000 €	9 680 000 €	608 000 €	6,70%
05-2 DECHETERIES	3 088 500 €	3 577 900 €	489 400 €	15,85%
05-2 DECHETERIES PORTES DU PAYS D OTHE	1 200 €	1 500 €	300 €	25,00%
05-2 DECHETERIES SEINE MELDA COTEAUX	10 000 €	5 500 €	-4 500 €	-45,00%
05-2 PERSONNEL DECHETTERIE	118 960 €	154 613 €	35 653 €	29,97%
COLLECTE	10 313 724 €	12 630 708 €	2 316 985 €	22,47%
05-3 COLLECTE DES ORDURES MENAGERES	3 744 934 €	4 300 126 €	555 193 €	14,83%
05-3 COLLECTE OM BOUILLY MOGNE AUMONT	408 000 €	425 000 €	17 000 €	4,17%
05-3 COLLECTE OM EN REGIE	1 353 700 €	1 339 650 €	-14 050 €	-1,04%
05-3 COLLECTE OM PORTES DU PAYS D' OTHE	72 700 €	21 640 €	-51 060 €	-70,23%
05-3 COLLECTE OM SEINE BARSE	710 000 €	748 000 €	38 000 €	5,35%
05-3 COLLECTE OM SEINE MELDA COTEAUX	987 000 €	1 030 000 €	43 000 €	4,36%
05-3 DISTRIBUTION & ENTRETIEN DES BACS CONTENANTS	213 750 €	319 900 €	106 150 €	49,66%
05-3 PERSONNEL BACS	173 060 €	255 504 €	82 444 €	47,64%
05-3 PERSONNEL COLLECTE HORS REGIE	550 180 €	611 733 €	61 553 €	11,19%
05-3 PERSONNEL COLLECTE REGIE	1 898 940 €	2 091 362 €	192 422 €	10,13%
05-3 PERSONNEL PREVENTION DECHETS	201 460 €	300 073 €	98 613 €	48,95%
05-3 PREVENTION DECHETS	0 €	1 187 720 €	1 187 720 €	
Solde (Recettes -Dépenses) Fonctionnement	1 634 032 €	3 137 102 €	1 503 070 €	91,99%

EPARGNE BRUTE (RECETTES - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT) (Hors 00	503 487 €	-2 524 444 €	-3 027 932 €	-601,39%
REMBOURSEMENT EN CAPITAL DES EMPRUNTS	0 €	0 €	0 €	0,00%
EPARGNE NETTE (AUTOFINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS)	503 487 €	-2 524 444 €	-3 027 932 €	-601,39%

BP 2023 (Opérations réelles)	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	29 174 146 €	32 311 248 €
<i>dont Propositions BP (hors Résultat reporté)</i>	29 174 146 €	26 649 702 €
<i>dont Résultat antérieur reporté</i>	0 €	5 661 548 €
<i>dont Restes à réaliser</i>	0 €	0 €
Investissement	4 612 942 €	1 475 840 €
<i>dont Propositions BP (hors Résultat reporté)</i>	4 271 373 €	107 200 €
<i>dont Résultat antérieur reporté</i>	0 €	1 368 640 €
<i>dont Restes à réaliser</i>	341 569 €	0 €
Total	33 787 088 €	33 787 088 €

BUDGET ANNEXE ELIMINATION DES DECHETS

Fonctionnement :

Les **charges de fonctionnement** relatives au service public d'élimination des déchets s'élèvent à **29 174 146 €** et se décomposent selon les grands postes suivants :

Le traitement des ordures ménagères, assuré par le Syndicat D'Elimination des Déchets de l'Aube, est estimé à **9 680 000 €**, en hausse par rapport à 2022 en raison de l'augmentation des coûts des prestations et de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes.

La collecte des ordures ménagères, qui est assurée à la fois en régie et par l'intermédiaire de contrats de prestations de services, regroupe les postes de charges suivants :

- **4 300 126 €** pour les contrats de prestations des secteurs Est, Ouest et Sud du périmètre urbain de l'agglomération ;
- **1 339 650 €** pour la gestion en régie, hors personnel ;
- **425 000 €** pour le secteur de Bouilly-Mogne-Aumont ;
- **21 640 €** pour le secteur des Portes du Pays d'Othe, hors personnel (zone en régie) ;
- **1 030 000 €** pour le secteur de Seine-Melda-Coteau ;
- **748 000 €** pour le secteur de Seine-Barse (contribution au SIEDMTO).

La gestion des déchèteries, collecte et traitement, par l'intermédiaire de contrats de prestation de services s'élève à **3 577 900 €**.

La distribution des bacs et conteneurs représente un budget de **319 900 €**.

Enfin, les charges de personnel s'élèvent à **3 696 058 €** et se répartissent entre la régie de collecte, le service de gestion de bacs, la gestion des déchèteries, le service de prévention des déchets, l'administration du pôle et la gestion hors régie.

A noter pour 2023, l'inscription de crédits (**1 187 720 €**) pour la mise en œuvre du Schéma Directeur et d'orientations de la gestion locale des déchets et la préfiguration de la mise en place d'une tarification incitative.

Le service public d'élimination des déchets est financé par l'intermédiaire des recettes suivantes :

- la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères : **22 900 000 €** ;
- la Redevance Spéciale facturée aux gros producteurs de déchets : **1 390 000 €** ;
- les rachats de matières et soutiens d'organismes : **1 856 000 €** pour le traitement et **400 200 €** pour les déchèteries.

13 - ELIMINATION DES DECHETS

Investissement	BP 2022	BP 2023	EVOLUTION PROJET BP 2023 / BP 2022	
Recettes d' Investissement	1 140 547 €	1 475 840 €	335 294 €	29,40%
Restes à réaliser	0 €	0 €	0 €	0,00%
05-3 COLLECTE DES ORDURES MENAGERES	175 000 €	107 200 €	-67 800 €	-38,74%
001 RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	965 547 €	1 368 640 €	403 094 €	41,75%
Investissement	BP 2022	BP 2023	EVOLUTION PROJET BP 2023 / BP 2022	
Dépenses d' Investissement	2 774 579 €	4 612 942 €	1 838 363 €	66,26%
Restes à réaliser	107 929 €	341 569 €	233 640 €	216,48%
TRAITEMENT	134 700 €	3 541 773 €	3 407 073 €	2529,38%
05-2 DECHETERIES	134 700 €	2 392 278 €	2 257 578 €	1676,00%
05-2 DECHETERIES BOUILLY MOGNE AUMONT	0 €	1 149 495 €	1 149 495 €	
COLLECTE	2 531 950 €	729 600 €	-1 802 350 €	-71,18%
05-3 COLLECTE DES ORDURES MENAGERES	2 043 850 €	269 000 €	-1 774 850 €	-86,84%
05-3 COLLECTE OMEN REGIE	135 000 €	33 000 €	-102 000 €	-75,56%
05-3 DISTRIBUTION & ENTRETIEN DES BACS CONTENANTS	353 100 €	250 000 €	-103 100 €	-29,20%
05-3 PREVENTION DECHETS	0 €	57 600 €	57 600 €	
99-1 DEPENSES IMPREVUES	0 €	120 000 €	120 000 €	
Solde (Recettes -Dépenses) Investissement	-1 634 032 €	-3 137 102 €	-1 503 070 €	91,99%

BUDGET ANNEXE ELIMINATION DES DECHETS (Suite)

Investissement :

Les dépenses d'investissement du budget annexe s'élèvent globalement à 4 612 942 €. Ce montant comprend une provision d'équilibre d'un montant de 3 541 773 €, pour la réalisation de futurs travaux : programme de modernisation des déchèteries (agrandissement, mise aux normes, sécurisation, contrôle d'accès) et continuité du maillage des déchèteries dans le cadre du schéma directeur.

Les principales dépenses d'investissement se répartissent de la manière suivante :

- 250 000 € pour l'acquisition de bacs (optimisation de la gestion des bacs de collecte, renouvellement et puçage)
- 269 000 € destinés à l'acquisition de bornes d'apport volontaire, d'un logiciel de gestion de bacs et des usagers pour la préfiguration de la mise en place de d'une tarification incitative
- 33 000 € pour l'acquisition d'un véhicule
- 57 600 € sont prévus pour la mise en œuvre des actions du Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés PLPDMA et l'expérimentation de modes alternatifs de traitement et de valorisation locale des déchets (broyage, compostage individuel et collectif des déchets végétaux, accompagnement des usagers...)
- 120 000 € sont inscrits en prévision des premières dépenses d'investissement pour la préfiguration de la mise en place de d'une tarification incitative

Les recettes directes accompagnant financièrement ces programmes proviennent de 20 000 € issus des cessions d'immobilisations, 87 200 € de FCTVA, 650 000 € d'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement.

16 - RESEAUX CHAUFFAGE URBAIN

Investissement	BP 2022	BP 2023	EVOLUTION PROJET BP 2023 / BP 2022	
Recettes d' Investissement	5 102 972 €	5 246 275 €	143 303 €	2,81%
Restes à réaliser	0 €	2 180 000 €	2 180 000 €	100%
001 RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	274 333 €	1 192 895 €	918 562 €	334,83%
05-4 CHAUFFAGE CHARTREUX	0 €	45 000 €	45 000 €	
05-4 CHAUFFAGE LA CHAPELLE ST LUC - LES NOES 2	1 809 000 €	1 561 000 €	-248 000 €	-13,71%
05-4 CHAUFFAGE URBAIN	0 €	267 380 €	267 380 €	
97-1 DETTE	3 019 639 €	0 €	-3 019 639 €	-100,00%
Investissement	BP 2022	BP 2023	EVOLUTION PROJET BP 2023 / BP 2022	
Dépenses d' Investissement	6 676 750 €	9 961 594 €	3 284 844 €	49,20%
Restes à réaliser	0 €	3 634 775 €	3 634 775 €	100%
05-4 CHAUFFAGE CHARTREUX	1 265 000 €	985 000 €	-280 000 €	-22,13%
05-4 CHAUFFAGE LA CHAPELLE ST LUC - LES NOES 2	4 903 000 €	4 701 818 €	-201 182 €	-4,10%
05-4 CHAUFFAGE URBAIN	1 750 €	105 000 €	103 250 €	5900,00%
97-1 DETTE	507 000 €	535 000 €	28 000 €	5,52%
Solde (Recettes -Dépenses) Investissement	-1 573 778 €	-4 715 318 €	-3 141 540 €	199,62%

Fonctionnement	BP 2022	BP 2023	EVOLUTION PROJET BP 2023 / BP 2022	
Recettes de Fonctionnement	14 298 805 €	19 710 329 €	5 411 523 €	37,85%
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	180 205 €	2 180 229 €	2 000 023 €	1109,86%
05-4 CHAUFFAGE CHARTREUX	3 192 600 €	9 830 100 €	6 637 500 €	207,90%
05-4 CHAUFFAGE LA CHAPELLE ST LUC - LES NOES 2	10 926 000 €	7 700 000 €	-3 226 000 €	-29,53%
Fonctionnement	BP 2022	BP 2023	EVOLUTION PROJET BP 2023 / BP 2022	
Dépenses de Fonctionnement	12 725 027 €	14 995 010 €	2 269 983 €	17,84%
SERVICES COMMUNS	345 962 €	558 485 €	212 523 €	61,43%
01-1 ADMINISTRATION GENERALE	45 171 €	22 505 €	-22 666 €	-50,18%
01-1 ETUDES GENERALES	0 €	5 000 €	5 000 €	
01-1 PERSONNEL ADMINISTRATION GENERALE	102 359 €	0 €	-102 359 €	-100,00%
05-4 CHAUFFAGE URBAIN	6 270 €	6 880 €	610 €	9,73%
05-4 PERSONNEL CHAUFFAGE URBAIN	94 362 €	199 100 €	104 738 €	111,00%
97-1 DETTE	97 800 €	325 000 €	227 200 €	232,31%
CHARTREUX	1 895 600 €	7 740 164 €	5 844 564 €	308,32%
05-4 CHAUFFAGE CHARTREUX	1 895 600 €	7 740 164 €	5 844 564 €	308,32%
CHANTEREIGNE-MONTVILLIERS	10 483 465 €	6 696 361 €	-3 787 104 €	-36,12%
05-4 CHAUFFAGE LA CHAPELLE ST LUC - LES NOES 2	10 483 465 €	6 696 361 €	-3 787 104 €	-36,12%
Solde (Recettes -Dépenses) Fonctionnement	1 573 778 €	4 715 318 €	3 141 540 €	199,62%

EPARGNE BRUTE (RECETTES - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT) (Hors 00	1 393 573 €	2 535 093 €	1 141 520 €	81,91%
REMBOURSEMENT EN CAPITAL DES EMPRUNTS	507 000 €	535 000 €	28 000 €	5,52%
EPARGNE NETTE (AUTOFINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS)	886 573 €	2 000 093 €	1 113 520 €	125,60%

BP 2023 (Opérations réelles)	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	14 995 010 €	19 710 329 €
<i>dont Propositions BP (hors Résultat reporté)</i>	14 995 010 €	17 530 103 €
<i>dont Résultat antérieur reporté</i>	0 €	2 180 226 €
<i>dont Restes à réaliser</i>	0 €	0 €
Investissement	9 961 594 €	5 246 275 €
<i>dont Propositions BP (hors Résultat reporté)</i>	6 326 818 €	1 873 380 €
<i>dont Résultat antérieur reporté</i>	0 €	1 192 895 €
<i>dont Restes à réaliser</i>	3 634 775 €	2 180 000 €
Total	24 956 604 €	24 956 604 €

16 - BUDGET ANNEXE RESEAUX DE CHAUFFAGE URBAIN

Depuis le 3 janvier 2022, Troyes Champagne Métropole gère le service public de réseaux de chaleur en régie. Cette reprise a, tout d'abord, porté sur le réseau de La Chapelle Saint Luc / Les Noës près Troyes. Puis elle s'est étendue au réseau des Chartreux, à l'échéance de la délégation de service public, le 1^{er} juillet 2022.

Fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement sont globalement estimées à **14 995 010 €**.

Elles intègrent notamment les charges communes aux 2 réseaux pour un montant de **558 485 €** qui se décomposent comme suit :

- le remboursement de frais généraux hors personnel au budget général au titre des services support s'établit à **22 505 €** ;
- **5 000 €** prévus pour des études ;
- **6 880 €** de frais de fonctionnement du service ;
- les frais de personnel pour **199 100 €** (intégrant le remboursement de frais de personnel au budget général au titre des services support et le personnel mis à disposition) ;
- **325 000 €** d'annuité de la dette.

Les charges d'exploitation du réseau des Chartreux s'établissent à **7 740 164 €**.

Les charges d'exploitation du réseau de La Chapelle Saint Luc/ Les Noës près Troyes s'élèvent à **6 696 361 €**.

Les charges d'exploitation des deux réseaux intègrent principalement les coûts de fourniture en énergie, les contrats d'exploitation avec les sociétés ENGIE (réseau de La Chapelle Saint Luc/ Les Noës près Troyes) et IDEX (réseau des Chartreux) et le bouclier tarifaire à reverser aux abonnés, inscrit en dépenses et en recettes.

Les recettes d'exploitation s'élèvent à **19 710 329 €** et comportent :

- le résultat de fonctionnement reporté de **2 180 229 €** ;
- **9 830 100 €** sur le réseau des Chartreux incluant notamment des droits de raccordement pour 300 000 €, la facturation aux abonnés estimée à 8 550 000 € et le reversement d'un solde P3 (compte de renouvellement) par le délégataire à la suite de la sortie de DSP ;
- **7 700 000 €** sur le réseau de La Chapelle/Les Noës près Troyes incluant notamment des droits de raccordement pour 350 000 €, la recette de vente d'électricité issue de la cogénération pour 1 450 000 € et la facturation aux abonnés estimée à 5 000 000 €.

Un autofinancement prévisionnel des investissements de **2 000 093 €** est dégagé sur la section de fonctionnement du budget annexe.

16 - BUDGET ANNEXE RESEAUX DE CHAUFFAGE URBAIN (Suite)

Investissements :

Les dépenses d'investissement programmées en 2023 sont estimées à **9 961 594 €**, correspondant à :

- **3 634 775 €** de restes à réaliser (travaux de raccordement du réseau à l'UVE et passage du réseau en basse température, quotas de CO2 et la part investissement du protocole transactionnel de fin de délégation de service public) ;
- Sur le réseau des Chartreux pour un montant évalué à **985 000 €** :
 - Des travaux d'extension et de raccordement au réseau de chaleur et des travaux d'amélioration sur le réseau.
- Sur le réseau de La Chapelle/Les Noës près Troyes pour un montant évalué à **4 701 818 €** :
 - le solde des travaux de raccordement du réseau à l'UVE et le passage en basse température (550 000 €) ;
 - l'achat de quotas d'émission de gaz à effet de serre (450 000€) ;
 - des travaux d'extension et de raccordement au réseau de chaleur (350 000 €) ;
 - une provision pour travaux.
- **105 000 €** d'acquisition de matériel et licence informatiques (télégestion et supervision des ouvrages) ;
- **535 000 €** de remboursement d'emprunt.

Les recettes d'investissement s'établissent à **5 246 275 €** :

- **2 180 000 €** de restes à réaliser (emprunt) ;
- **1 192 895 €** de résultat d'investissement reporté ;
- **45 000 €** de subventions attendues pour les travaux d'extension du réseau des Chartreux ;
- **1 561 000 €** de subventions attendues pour les travaux de raccordement du réseau de La Chapelle/Les Noës près Troyes à l'UVE et le passage en basse température ;
- **267 380 €** correspondant à l'affectation d'une partie du résultat de fonctionnement pour 261 880 € et une prime pour l'achat d'un véhicule électrique (5 500 €).

Le budget annexe réseaux de chaleur s'équilibre en dépenses et en recettes à **24 956 604 €**.

**SOLIDARITE – PREVENTION – ACCES AUX DROITS –
LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS**

BUDGET PRINCIPAL FONCTIONNEMENT

06 - Solidarité, Prévention, Accès aux droits, Lutte contre les discriminations	BP 2022	BP 2023	EVOLUTION PROJET BP 2023 / BP 2022	
I - CHARGES DE FONCTIONNEMENT	970 334 €	993 448 €	23 114 €	2,38%
<i>06-1 Solidarité, Prévention, Accès aux droits</i>	<i>970 334 €</i>	<i>993 448 €</i>	<i>23 114 €</i>	<i>2,38%</i>
06-1 CITE DE L'EMPLOI	161 428 €	208 870 €	47 442 €	29,39%
06-1 CONTRAT DE VILLE - ACTION	337 151 €	334 313 €	-2 838 €	-0,84%
06-1 CONTRAT DE VILLE - APPEL A PROJETS	67 350 €	69 788 €	2 438 €	3,62%
06-1 CONTRAT DE VILLE - DIVERS	4 300 €	1 350 €	-2 950 €	-68,60%
06-1 CONTRAT DE VILLE - PERSONNEL	359 355 €	346 417 €	-12 938 €	-3,60%
06-1 CONTRAT DE VILLE - PROG REUSSITE EDUCATIVE	40 100 €	32 110 €	-7 990 €	-19,93%
06-1 MAISON DE LA JUSTICE ET DU DROIT	650 €	600 €	-50 €	-7,69%
II - RECETTES DE FONCTIONNEMENT	222 000 €	227 000 €	5 000 €	2,25%
<i>06-1 Solidarité, Prévention, Accès aux droits</i>	<i>222 000 €</i>	<i>227 000 €</i>	<i>5 000 €</i>	<i>2,25%</i>
06-1 CITE DE L'EMPLOI	73 700 €	100 000 €	26 300 €	35,69%
06-1 CONTRAT DE VILLE - DIVERS	55 000 €	29 000 €	-26 000 €	-47,27%
06-1 CONTRAT DE VILLE - PROG REUSSITE EDUCATIVE	93 300 €	98 000 €	4 700 €	5,04%
III - INCIDENCE BUDGETAIRE (II - I)	-748 334 €	-766 448 €	-18 114 €	2,42%

BUDGET PRINCIPAL FONCTIONNEMENT SOLIDARITE – PREVENTION

Pour l'année 2023, le budget de fonctionnement du secteur « Solidarité, Prévention, Accès aux droits, Lutte contre les discriminations » s'élève à **993 448 €**.

Les charges de personnel affectées au secteur sont estimées à **346 417 €**.

L'ensemble des actions financées au titre du « contrat de ville » s'élève à 647 031 €, répartis comme suit :

- 543 183 € au titre des actions portées par Troyes Champagne Métropole dont **334 313 €** affectés aux actions hors appel à projets s'inscrivant dans l'un des trois piliers du contrat de ville (258 013 € de subventions aux associations ; 66 700 € pour les actions portées par Troyes Champagne Métropole telles que le plan de lutte contre les discriminations, l'élaboration du futur contrat de ville, le concours d'éloquence en faveur de l'insertion et le séminaire de soutien à la parentalité et de la réussite éducative ; 9 600 € pour le règlement du loyer de la Maison de la Justice et du Droit), **208 870 €** au titre de la cité de l'emploi pour laquelle Troyes Champagne Métropole est labellisée depuis juillet 2021.
- **1 350 €** de frais annexes à la mise en œuvre des actions par Troyes Champagne Métropole (outils de communication, animation des temps de travail...).
- **69 788 €** au titre des actions proposées par les associations locales à l'intention des résidents des quartiers prioritaires de la ville et financées dans le cadre de l'appel à projets pour répondre aux enjeux de la politique de la ville.
- **32 110 €** au titre des interventions liées au Programme de Réussite Éducative (PRE) en faveur de la santé et de l'épanouissement des enfants, ainsi pour les frais de maintenance du logiciel et de téléphonie.
- **600 €** pour la maintenance des extincteurs situés à la Maison de la Justice et du Droit.

Les recettes de fonctionnement perçues de l'Etat s'élèvent à **227 000 €**, réparties entre le Programme de Réussite Educative (PRE) pour **98 000 €**, les subventions pour les actions mises en place dans le cadre du contrat de ville pour **29 000 €** et les subventions perçues pour les actions 2023 mises en place au titre de la cité de l'emploi **100 000 €**.

BUDGET PRINCIPAL INVESTISSEMENT

06 - Solidarité, Prévention, Accès aux droits, Lutte contre les discriminations	DEPENSES		RECETTES		RESTE A FINANCER
	RESTES A REALISER	BP 2023	RESTE A REALISER	BP 2023	
06-1 Solidarité, Prévention, Accès aux droits	0 €	37 500 €	0 €	0 €	37 500 €
06-1 CONTRAT DE VILLE - DIVERS	0 €	37 500 €	0 €	0 €	37 500 €
TOTAL	0 €	37 500 €	0 €	0 €	37 500 €
POUR MEMOIRE BUDGET PRIMITIF 2022	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €

Investissement :

Un budget de **37 500 €** est prévu en investissement pour le versement du solde de la subvention attribuée à la Banque alimentaire, pour une aide à l'acquisition, par délibération n° 05 du 13 octobre 2022.

**EQUILIBRE DU TERRITOIRE – AGRICULTURE- CENTRES-
BOURGS – EQUIPEMENTS DE PROXIMITE – ESPACES
FRANCE SERVICES**

BUDGET PRINCIPAL FONCTIONNEMENT

07 - Equilibre du territoire, Agriculture, Centres-Bourgs, Equipements de proximité, Espaces France Services	BP 2022	BP 2023	EVOLUTION PROJET BP 2023 / BP 2022	
I - CHARGES DE FONCTIONNEMENT	1 058 512 €	1 163 257 €	104 745 €	9,90%
07-1 Personnel	433 015 €	457 212 €	24 197 €	5,59%
07-1 PERSONNEL ACTION SOCIALE DE PROXIMITE	433 015 €	457 212 €	24 197 €	5,59%
07-2 Equipements de proximité	243 612 €	331 937 €	88 325 €	36,26%
07-2 CRECHE BARBEREY	29 885 €	35 588 €	5 703 €	19,08%
07-2 CRECHE VILLECHETIF	26 525 €	36 034 €	9 509 €	35,85%
07-2 DIVERS SERVICES & EQUIPEMENTS DE PROXIMITE	5 400 €	1 000 €	-4 400 €	-81,48%
07-2 MAISON ACCUEIL ET RESIDENCE POUR L'AUTONOMIE	112 922 €	175 715 €	62 793 €	55,61%
07-2 MAISON MEDICALE	45 300 €	49 600 €	4 300 €	9,49%
07-2 RELAIS PETITE ENFANCE EST	0 €	11 000 €	11 000 €	
07-2 RELAIS PETITE ENFANCE ESTISSAC	6 200 €	6 800 €	600 €	9,68%
07-2 RELAIS PETITE ENFANCE ST LYE	17 380 €	16 200 €	-1 180 €	-6,79%
07-3 Espaces France Service	358 585 €	361 308 €	2 723 €	0,76%
07-3 MAISON DE SERVICE AU PUBLIC ESTISSAC	27 370 €	35 135 €	7 765 €	28,37%
07-3 MAISON DE SERVICES PUBLICS LUSIGNY	19 620 €	16 165 €	-3 455 €	-17,61%
07-3 MAISON DE SERVICES PUBLICS ST LYE BOUILLY	23 420 €	22 275 €	-1 145 €	-4,89%
07-3 PERSONNEL MAISON DE SERVICES AU PUBLIC	288 175 €	287 733 €	-442 €	-0,15%
07-4 Agriculture	23 300 €	12 800 €	-10 500 €	-45,06%
07-4 ESPACE TEST AGRICOLE	23 300 €	12 800 €	-10 500 €	-45,06%
II - RECETTES DE FONCTIONNEMENT	499 400 €	491 200 €	-8 200 €	-1,64%
07-2 Equipements de proximité	389 400 €	401 200 €	11 800 €	3,03%
07-2 CRECHE BARBEREY	125 600 €	124 000 €	-1 600 €	-1,27%
07-2 CRECHE VILLECHETIF	124 600 €	115 500 €	-9 100 €	-7,30%
07-2 MAISON MEDICALE	64 300 €	68 700 €	4 400 €	6,84%
07-2 RELAIS PETITE ENFANCE EST	0 €	17 000 €	17 000 €	
07-2 RELAIS PETITE ENFANCE ESTISSAC	34 500 €	35 600 €	1 100 €	3,19%
07-2 RELAIS PETITE ENFANCE ST LYE	40 400 €	40 400 €	0 €	0,00%
07-3 Espaces France Service	110 000 €	90 000 €	-20 000 €	-18,18%
07-3 MAISON DE SERVICE AU PUBLIC ESTISSAC	30 000 €	30 000 €	0 €	0,00%
07-3 MAISON DE SERVICES PUBLICS LUSIGNY	30 000 €	30 000 €	0 €	0,00%
07-3 MAISON DE SERVICES PUBLICS ST LYE BOUILLY	30 000 €	30 000 €	0 €	0,00%
07-3 PERSONNEL MAISON DE SERVICES AU PUBLIC	20 000 €	0 €	-20 000 €	-100,00%
III - INCIDENCE BUDGETAIRE (II - I)	-559 112 €	-672 057 €	-112 945 €	20,20%

BUDGET PRINCIPAL FONCTIONNEMENT
POLE EQUILIBRE DU TERRITOIRE – AGRICULTURE - CENTRES
BOURGS- EQUIPEMENTS DE PROXIMITE – ESPACES FRANCE SERVICES

Les dépenses de fonctionnement sont estimées à **1 163 257 €** :

- 744 945 € concernent **les frais de personnel : 457 212 €** pour les agents relevant des structures **d'accueil de petite enfance** et **287 733 €** pour les agents exerçant au sein des **Espaces France Services**.
- **331 937 €** sont dédiés au fonctionnement des équipements de proximité dont :
 - 71 622 € pour les deux micro-crèches,
 - 34 000 € pour les trois Relais Petite Enfance (RPE),
 - **49 600 €** pour la Maison médicale à Estissac,
 - **175 715 €** sont destinés à l'équilibre budgétaire de la MARPA à Estissac,
 - **1 000 €** de frais annexes liés au fonctionnement des services.
- **73 575 €** sont prévus pour le fonctionnement des Espaces France Services et les ateliers numériques (loyers, électricité, maintenance, prestations du Conseil Départemental d'Accès au Droit, achat de fournitures...)
- **12 800 €** sont destinés à financer les actions en lien avec la thématique Agriculture et notamment le projet d'Espace Test Agricole.

Il est prévu en recettes la somme de **491 200 €** :

- 332 500 € proviennent des sommes versées par les utilisateurs des structures d'accueil petite enfance et des subventions versées par la CAF ;
- **68 700 €** correspondent aux loyers et charges versés par les professionnels de santé occupant la Maison médicale à Estissac ;
- **90 000 €** concernent les subventions versées par l'Etat pour financer le fonctionnement des Espaces « France Services » ;

BUDGET PRINCIPAL INVESTISSEMENT

07 - Equilibre du territoire, Agriculture, Centres-Bourgs, Equipements de proximité, Espaces France Services	DEPENSES		RECETTES		RESTE A FINANCER
	RESTES A REALISER	BP 2023	RESTE A REALISER	BP 2023	
07-2 Equipements de proximité	2 506 €	102 850 €	8 751 €	60 100 €	36 505 €
07-2 CRECHE BARBEREY	0 €	8 000 €	3 714 €	7 000 €	-2 714 €
07-2 CRECHE VILLECHETIF	1 330 €	12 000 €	3 787 €	2 000 €	7 543 €
07-2 MAISON MEDICALE	1 176 €	10 000 €	0 €	0 €	11 176 €
07-2 RELAIS PETITE ENFANCE EST	0 €	67 000 €	0 €	49 000 €	18 000 €
07-2 RELAIS PETITE ENFANCE ESTISSAC	0 €	2 500 €	1 250 €	1 000 €	250 €
07-2 RELAIS PETITE ENFANCE ST LYE	0 €	3 350 €	0 €	1 100 €	2 250 €
07-3 Espaces France Service	4 587 €	27 564 €	6 711 €	6 711 €	18 729 €
07-3 MAISON DE SERVICE AU PUBLIC ESTISSAC	3 569 €	22 300 €	6 711 €	6 711 €	12 447 €
07-3 MAISON DE SERVICES PUBLICS LUSIGNY	448 €	2 300 €	0 €	0 €	2 748 €
07-3 MAISON DE SERVICES PUBLICS ST LYE BOUILLY	570 €	2 964 €	0 €	0 €	3 534 €
07-4 Agriculture	0 €	115 000 €	0 €	30 000 €	85 000 €
07-4 ESPACE TEST AGRICOLE	0 €	115 000 €	0 €	30 000 €	85 000 €
TOTAL	7 093 €	245 414 €	15 462 €	96 811 €	140 234 €
POUR MEMOIRE BUDGET PRIMITIF 2022	18 467 €	88 614 €	14 382 €	23 311 €	69 388 €

BUDGET PRINCIPAL INVESTISSEMENT
POLE EQUILIBRE DU TERRITOIRE – AGRICULTURE - CENTRES
BOURGS- EQUIPEMENTS DE PROXIMITE – ESPACES FRANCE SERVICES

Les dépenses d'investissement sont estimées à **245 414 €** et sont destinées à financer les équipements suivants :

- 102 850 € concernent les équipements de proximité :
 - 25 850 € sont affectés au renouvellement d'équipement et de matériel pour les micro-crèches et les Relais Petite Enfance.
 - 67 000€ sont dédiés à l'achat de l'ensemble des équipements du nouveau Relai Petite Enfance à Lusigny.
 - 10 000 € ont été prévus pour la motorisation des portes d'entrée de la Maison médicale à Estissac (isolantes et accessibilité PMR).

- 27 564 € concernent les Espaces France Services et serviront à l'acquisition :
 - des équipements informatiques et la réalisation de travaux d'isolation des combles à l'espace France services à Estissac.
 - d'équipements et de licences informatiques destinés aux ateliers conduits par le conseiller numérique.

- **115 000 €** sont dédiés à la thématique agriculture pour l'aménagement de l'espace test agricole.

Les recettes d'investissement s'élèvent à **96 811 €** :

- **60 100 €** de subventions d'équipement versées par la CAF en vue de participer au financement des équipements des structures petite enfance ;
- **6 711 €** de subventions de l'Etat au titre de la DSIL pour financer les travaux d'aménagement de l'Espace France Services à Estissac ;
- **30 000 €** de subventions de la Région et du Conseil départemental afin de participer au financement de l'aménagement de l'espace test agricole.

17 - MARPA

Investissement	BP 2022	BP 2023	EVOLUTION PROJET BP 2023 / BP 2022	
Recettes d' Investissement	188 987 €	192 394 €	3 406 €	1,80%
Restes à réaliser	0 €	0 €	0 €	0,00%
001 - Excédent ou déficit reporté invt.	178 547 €	182 594 €	4 046 €	2,27%
10 - Apports dotations et réserves	440 €	9 800 €	9 360 €	2127,27%
16 - Emprunts et dettes assimilés	10 000 €	0 €	-10 000 €	-100,00%
Investissement	BP 2022	BP 2023	EVOLUTION PROJET BP 2023 / BP 2022	
Dépenses d' Investissement	232 987 €	233 794 €	806 €	0,35%
Restes à réaliser	19 709 €	0 €	-19 709 €	-100,00%
16 - Emprunts et dettes assimilés	10 000 €	10 000 €	0 €	0,00%
20 - Immobilisations incorporelles	13 500 €	10 000 €	-3 500 €	-25,93%
21 - Immobilisations corporelles	189 778 €	213 794 €	24 015 €	12,65%
Solde (Recettes -Dépenses) Investissement	-44 000 €	-41 400 €	2 600 €	-5,91%

Fonctionnement	BP 2022	BP 2023	EVOLUTION PROJET BP 2023 / BP 2022	
Recettes de Fonctionnement	405 318 €	480 067 €	74 749 €	18,44%
017 - Produits de la tarification	228 500 €	236 500 €	8 000 €	3,50%
018 - Autres produits relatifs à l'exploitation	176 818 €	243 567 €	66 749 €	37,75%
Fonctionnement	BP 2022	BP 2023	EVOLUTION PROJET BP 2023 / BP 2022	
Dépenses de Fonctionnement	361 318 €	438 667 €	77 349 €	21,41%
011 - Dépenses affectées à l'exploitation courante	87 362 €	119 150 €	31 788 €	36,39%
012 - Dépenses affectées au personnel	237 361 €	278 400 €	41 039 €	17,29%
016 - Dépenses affectées à la structure	36 595 €	41 117 €	4 522 €	12,36%
Solde (Recettes -Dépenses) Fonctionnement	44 000 €	41 400 €	-2 600 €	-5,91%

EPARGNE BRUTE (RECETTES - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT) (Hors 00)	44 000 €	41 400 €	-2 600 €	-5,91%
REMBOURSEMENT EN CAPITAL DES EMPRUNTS	0 €	0 €	0 €	0,00%
EPARGNE NETTE (AUTOFINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS)	44 000 €	41 400 €	-2 600 €	-5,91%

BP 2023 (Opérations réelles)	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	480 067 €	480 067 €
<i>dont Propositions BP (hors Résultat reporté)</i>	480 067 €	480 067 €
<i>dont Résultat antérieur reporté</i>	0 €	0 €
<i>dont Restes à réaliser</i>	0 €	0 €
Investissement	233 794 €	233 794 €
<i>dont Propositions BP (hors Résultat reporté)</i>	233 794 €	51 200 €
<i>dont Résultat antérieur reporté</i>	0 €	182 594 €
<i>dont Restes à réaliser</i>	0 €	0 €
Total	713 861 €	713 861 €

BUDGET ANNEXE MARPA

Fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement de cet établissement sont estimées à **438 667 €** dont **119 150 €** de charges courantes, **278 400 €** de frais de personnel, **41 400 €** de charges de structure.

Les recettes liées à cette activité s'élèvent à **480 067 €** et proviennent de :

- La perception des loyers pour **236 500 €**,
- D'un bouquet de prestations de services proposées aux résidents (fourniture et service de repas, service blanchisserie) qui engendre une recette d'un montant de **56 700 €**,
- Des remboursements de charges de personnel pour un montant de **1 116 €**,
- D'une subvention départementale « le forfait autonomie » versée au titre des actions mises en place par TCM dans le cadre de la préservation de l'autonomie des résidents estimée à **6 300 €**,
- Enfin le budget 2023 est équilibré par le versement d'une subvention du budget principal fixée à **175 715 €**.

Investissement :

Les dépenses d'investissement sont estimées à **233 794 €**. Elles comprennent :

- Les reports d'investissement qui n'ont pu être finalisés en 2022 pour un montant de **10 000 €**
- Le remboursement des cautions liés aux départs de résidents, pour un montant de **10 000 €**
- Un programme d'investissement pour un montant de **213 794 €** qui porte sur des dépenses d'équipements et des travaux d'aménagement notamment la réfection d'appartements pour un montant de **41 919 €**, ainsi que le renouvellement d'équipements et de mobilier de la MARPA estimé à **15 500 €**. Il est également prévu **3 375 €** afin de financer l'évaluation externe comme exigée par la loi et dont la réalisation conditionne le renouvellement de l'autorisation d'ouverture de la MARPA.

Enfin, **153 000 €** sont destinés à constituer une réserve de financement en vue d'aménagements ou équipements futurs.

Ces investissements sont financés par **110 €** de FCTVA et par le résultat d'investissement reporté 2022 de **182 594 €**.

**ECONOMIE – EMPLOI – INNOVATION – TIC/THD –
COMMERCE – ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE –
INFRASTRUCTURES ET TRANSPORTS AERIENS**

BUDGET PRINCIPAL FONCTIONNEMENT

08 - Economie, Emploi, Innovation, TIC / THD, Commerce, Economie sociale et solidaire, infrastructures et Transports aériens	BP 2022	BP 2023	EVOLUTION PROJET BP 2023 / BP 2022	
I - CHARGES DE FONCTIONNEMENT	5 835 283 €	4 288 476 €	-1 546 807 €	-26,51%
08-1 Economie Innovation TIC/THD	4 734 911 €	3 012 644 €	-1 722 267 €	-36,37%
08-1 AGENCE DE DEVELOPPEMENT	352 000 €	352 000 €	0 €	0,00%
08-1 COLLECTIF CONSTRUCTION CHANVRE CHAMP. ARDENN	12 000 €	15 000 €	3 000 €	25,00%
08-1 COMMUNICATION ECONOMIQUE	1 800 €	1 800 €	0 €	0,00%
08-1 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	211 299 €	201 610 €	-9 689 €	-4,59%
08-1 DEVELOPPEMENT ENDOGENE	104 630 €	83 400 €	-21 230 €	-20,29%
08-1 ETUDES ECONOMIQUES	5 500 €	6 000 €	500 €	9,09%
08-1 HOTEL D'ENTREPRISES	174 941 €	194 380 €	19 439 €	11,11%
08-1 INNOVATION RECHERCHE	60 000 €	51 000 €	-9 000 €	-15,00%
08-1 PARC DES EXPOSITIONS	1 164 749 €	985 861 €	-178 888 €	-15,36%
08-1 PERSONNEL ECONOMIE	404 040 €	344 929 €	-59 111 €	-14,63%
08-1 ZAC CUPIGNY CRENEY	368 250 €	148 943 €	-219 307 €	-59,55%
08-1 ZONE ACTIVITES ECONOMIQUES CHANTEREIGNE	1 390 203 €	12 721 €	-1 377 482 €	-99,08%
08-1 ZONES ACTIVITES	485 500 €	615 000 €	129 500 €	26,67%
08-2 Infrastructures et Transport aérien	115 000 €	115 000 €	0 €	0,00%
08-2 AERODROME	115 000 €	115 000 €	0 €	0,00%
08-3 Emploi	947 872 €	1 139 332 €	191 460 €	20,20%
08-3 ANIMATION TERRITORIALE	27 562 €	84 380 €	56 818 €	206,15%
08-3 EMPLOI	4 950 €	4 500 €	-450 €	-9,09%
08-3 FORUM EMPLOIS ET ALTERNANCE	60 050 €	62 000 €	1 950 €	3,25%
08-3 MISSION LOCALE	242 160 €	242 160 €	0 €	0,00%
08-3 PCE LOCAUX	1 150 €	1 200 €	50 €	4,35%
08-3 PERSONNEL EMPLOI	611 500 €	744 592 €	133 092 €	21,76%
08-3 PLATEFORME TERRITORIALE	500 €	500 €	0 €	0,00%
08-4 Commerce	37 500 €	21 500 €	-16 000 €	-42,67%
08-4 DIVERS COMMERCE	21 000 €	5 000 €	-16 000 €	-76,19%
08-4 MAGASINS D'USINES	16 500 €	16 500 €	0 €	0,00%
II - RECETTES DE FONCTIONNEMENT	30 200 €	22 300 €	-7 900 €	-26,16%
08-3 Emploi	30 200 €	22 300 €	-7 900 €	-26,16%
08-3 FORUM EMPLOIS ET ALTERNANCE	21 200 €	22 300 €	1 100 €	5,19%
08-3 PERSONNEL EMPLOI	9 000 €	0 €	-9 000 €	-100,00%
III - INCIDENCE BUDGETAIRE (II - I)	-5 805 083 €	-4 266 176 €	1 538 907 €	-26,51%

BUDGET PRINCIPAL FONCTIONNEMENT ECONOMIE – EMPLOI – NOUVELLES TECHNOLOGIES

1°) Economie :

Les **dépenses de fonctionnement** spécifiques à l'Economie et l'Innovation et aux infrastructures et transport aérien sont prévues à hauteur de **3 127 664 €**.

Elles contribuent à soutenir des équipements ou organismes structurants pour le territoire, tels que **l'Agence de Développement Economique Business Sud Champagne (352 000 €)** et le **Collectif Construction Chanvre (15 000 €)** ou encore **l'Aérodrome de Barberey (115 000 €)**, structures dont Troyes Champagne Métropole est membre.

Afin de valoriser certaines actions ciblées de la collectivité, une ligne de **1 800 €** intitulée **Communication Economique** facilitera l'élaboration d'outils de communication.

Sous l'appellation **Développement Economique** sont regroupés différents soutiens financiers du pôle développement économique et mobilités de Troyes Champagne Métropole à hauteur de **196 610 €**. Ils sont destinés à consolider, au travers d'adhésions ou subventions, certaines filières stratégiques pour notre territoire, autour de la Bioéconomie et du développement économique durable. Bénéficieront notamment de renouvellement d'adhésions : le Club Industrie Agro-Alimentaire (1 440 €), le Pôle de Compétitivité Industrie Agro-Ressource IAR (3 390 €) et le cluster Biogaz Vallée (4 000 €). L'intervention de Troyes Champagne Métropole vise également à encourager le renouvellement du tissu économique, et plus particulièrement à favoriser l'émergence de start-up. En ce sens, une subvention de 180 000 € est allouée à la Technopole de l'Aube (SEMTAC). Des frais divers viennent enfin compléter cette ligne : 1 000 € pour les déplacements, 1 000 € pour les réceptions de travail, 230 € pour les frais d'alimentation et petit matériel, auxquels s'ajoutent des frais de communication à la charge du cabinet (2 000 €), d'abonnements à revues spécialisés à la charge du service documentation (2 200 €) et des frais de télécommunication à la charge de la direction des systèmes d'information (480 €).

L'intervention de Troyes Champagne Métropole en matière de **Développement Endogène**, pour un montant consolidé de **83 400 €**, vise à encourager la diversification du tissu économique, en soutenant les partenaires du territoire engagés dans l'accompagnement à la création d'entreprise et leur développement. Il s'agit notamment d'Initiative Aube (22 880 €), du Réseau Entreprendre (30 000 €), du Rucher Créatif (20 000 €), de l'association Créez comme Elles (1 350 €), de l'association Perspectives Numérique 10 (1 500 €), de l'Association des Zones Industrielles de Sainte-Savine (1 250 €) et Pool d'Avenir (2 500 €) pour ne citer que les principales.

BUDGET PRINCIPAL FONCTIONNEMENT (Suite) **ECONOMIE – EMPLOI – NOUVELLES TECHNOLOGIES**

Sous le vocable **Etudes Economiques**, cette ligne budgétaire de **6 000 €** recouvre l'exploitation de l'outil informatique et l'achat de données pour l'Observatoire Economique (société Eudonet).

Une subvention d'équilibre vient abonder le budget annexe de l'**Hôtel d'Entreprises (le Phare)**, à hauteur de **194 380 €**.

Pour stimuler l'**Innovation et la Recherche**, une enveloppe de **51 000 €** est fléchée en direction de partenaires locaux et régionaux, tels que l'agence régionale Grand E-nov pour 40 000 €, ou encore le Club d'Ecologie Industriel de l'Aube (1 000 €), un solde de 10 000 € étant affectable aux autres partenaires qui seront identifiés.

Une deuxième subvention d'équilibre est destinée au **Parc des Expositions**, pour un montant de **985 861 €**.

La masse salariale concernée par ce secteur est inscrite sur la ligne **Personnel Economie** pour **344 929 €**.

Une troisième subvention d'équilibre est destinée à la **zone d'activité de Cupigny à Creney**, pour un montant de **148 943 €**, dans l'attente de la vente de tous les terrains.

La dernière subvention d'équilibre concerne la **zone d'activité économique Chantereigne** et s'élève à **12 721 €**.

Enfin l'entretien des **Zones d'Activités** mobilise **615 000 €** afin de garantir les interventions sur voiries et traiter les espaces verts : cela comprend en particulier le remboursement aux communes dans le cadre des conventions de services partagés relatifs à l'entretien de voirie (50 000 €) et une enveloppe pour des études d'aménagement (15 000 €), deux enveloppes gérées par le pôle développement économique et mobilités. Cela inclut par ailleurs la compensation de frais généraux (550 000 €) liés à l'énergie et aux divers aménagements sur l'espace public, dépenses suivies par le pôle espaces publics.

BUDGET PRINCIPAL FONCTIONNEMENT (Suite) ECONOMIE – EMPLOI – NOUVELLES TECHNOLOGIES

2°) Emploi :

Les **dépenses de fonctionnement** spécifiques à l'Emploi sont prévues à hauteur de **1 139 332 €**.

La ligne **Animation territoriale**, abondée à hauteur de **84 380 €**, recouvre notamment les soutiens du pôle développement économique et mobilités auprès des différents partenaires sur la thématique « emploi » dont les principaux sont notamment l'association EGEE (4 880 €), Initiative Aube (3 000 €) pour le concours de la création d'entreprises ou encore l'association Aurore (28 500 €) dans le cadre de l'expérimentation Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée.

La ligne **Emploi (4 500 €)** regroupe les frais de fonctionnement à la charge des directions externes au Pôle économique et mobilités, à savoir : 2 000 € pour les actions de communication et 2 500 € pour les fournitures administratives et frais de télécommunication gérés par la direction des systèmes de l'information.

Des crédits fléchés sur la ligne **Forum Emploi et Alternance**, à hauteur de **62 000 €**, sont prévus comme chaque année pour l'organisation du Forum (communication, locations, fournitures, alimentation...).

S'ajoute à ces dotations la contribution de **242 160 €** versée à la **Mission Locale**.

Une enveloppe, gérée par les services techniques, de **1 200 €** est affectée aux divers frais de fonctionnement, de communication et maintenance pour les Points Conseil Emploi.

Une partie des **charges de personnel** affectées au secteur de l'emploi, plus particulièrement pour l'animation des six Points Conseil Emploi et des quatre Permanences Emploi déployées sur le territoire de l'agglomération, sont consolidées à hauteur de **744 592 €**.

Enfin les crédits fléchés sur la **Plateforme Territoriale** pour **500 €** correspondent à la maintenance du logiciel utilisé pour la gestion des Clauses Sociales dans les marchés publics.

D'un montant global de **22 300 €**, les **recettes de fonctionnement** attendues proviennent de la subvention de la Région Grand Est (18 000 €) pour le forum Emploi Alternance, et des redevances issues de la location des stands de ce forum (recettes prévisionnelles de 4 300 €).

BUDGET PRINCIPAL FONCTIONNEMENT (Suite)
ECONOMIE – EMPLOI – NOUVELLES TECHNOLOGIES

3°) Commerce :

Les **dépenses de fonctionnement** spécifiques au Commerce sont prévues à hauteur de **21 500 €**.

La ligne **Divers Commerce** est abondée à hauteur de **5 000 €** et recouvre les frais de déplacement et/ou participation à des colloques et séminaires (4 000 €), auxquels s'ajoutent 1 000 € pour les actions gérées directement par le cabinet.

Les frais d'entretien des espaces publics du pôle de **Magasins d'Usines de Pont Sainte Marie**, repris dans une convention de services partagés, sont évalués à **16 500 €**.

BUDGET PRINCIPAL INVESTISSEMENT

08 - Economie, Emploi, Innovation, TIC / THD, Commerce, Economie sociale et solidaire, infrastructures et Transports aériens	DEPENSES		RECETTES		RESTE A FINANCER
	RESTES A REALISER	BP 2023	RESTE A REALISER	BP 2023	
08-1 Economie Innovation TIC/THD	13 626 €	2 642 336 €	0 €	3 523 508 €	-867 545 €
08-1 DEVELOPPEMENT ENDOGENE	0 €	15 000 €	0 €	0 €	15 000 €
08-1 ETUDES ECONOMIQUES	0 €	4 000 €	0 €	0 €	4 000 €
08-1 FOURREAUX HAUT DEBIT	0 €	123 336 €	0 €	0 €	123 336 €
08-1 PARC DU GRAND TROYES	0 €	0 €	0 €	2 909 824 €	-2 909 824 €
08-1 SAVIPOL	288 €	0 €	0 €	0 €	288 €
08-1 ZAC CUPIGNY CRENEY	0 €	0 €	0 €	613 684 €	-613 684 €
08-1 ZONE ACTIVITES SAINT ANDRE LES VERGERS	0 €	620 000 €	0 €	0 €	620 000 €
08-1 ZONE ACTIVITES SAINT PARRIS AUX TERTRES	0 €	300 000 €	0 €	0 €	300 000 €
08-1 ZONES ACTIVITES	13 339 €	1 580 000 €	0 €	0 €	1 593 339 €
08-2 Infrastructures et Transport aérien	0 €	1 000 000 €	0 €	0 €	1 000 000 €
08-2 AERODROME	0 €	1 000 000 €	0 €	0 €	1 000 000 €
08-3 Emploi	0 €	300 €	0 €	0 €	300 €
08-3 PCE LOCAUX	0 €	300 €	0 €	0 €	300 €
TOTAL	13 626 €	3 642 636 €	0 €	3 523 508 €	132 755 €
POUR MEMOIRE BUDGET PRIMITIF 2022	191 192 €	652 436 €	0 €	1 346 700 €	-503 072 €

BUDGET PRINCIPAL INVESTISSEMENT ECONOMIE – EMPLOI – NOUVELLES TECHNOLOGIES

1°) Economie

Les dépenses d'investissement spécifiques à l'Economie et l'Innovation et aux infrastructures et transport aérien sont prévues à hauteur de **3 642 336 €**.

Une enveloppe de **15 000 €** est affecté au **développement endogène** pour des aides à l'installation.

Une enveloppe de **4 000 €** sur la ligne **Etudes Economiques** est affectée au contrat d'une licence informatique pour l'utilisation de données permettant la gestion de l'observatoire économique (fournisseur de données ALTARES).

Dans le cadre du **déploiement de la fibre optique** sur le territoire, la participation annuelle de Troyes Champagne Métropole est fixée à **123 336 €**. Cet engagement pris en 2019 se termine cette année avec ce dernier versement.

Pour l'année 2023, une enveloppe de **620 000 €** est affectée à la **requalification des zones d'activités de Saint-André-Les-Vergers**, qui comprend 500 000 € pour la rue des agriculteurs et bonnetiers et 120 000 € pour solder les travaux de la rue des Maraichers.

300 000 € sont également prévues pour des études et travaux de requalification pour la **zone d'activité de Saint-Parres-Aux-Tertres**.

De plus l'investissement sur diverses autres **Zones d'Activités (ZA)** mobilise, pour cette année 2023, des crédits à hauteur de **1 580 000 €**, qui sont dédiés à un aménagement spécifique sur la zone d'activités : 1 490 000 € pour des frais d'études suivies (dont 1 200 000 € destinés aux fouilles sur la future ZA Bouilly, 220 000 € pour les diverses études relatives au lancement de la ZA Saint Lyé, 60 000 € pour 3 études à faire sur les ZA Lavau/Sainte Maure, Thennelières et Barberey, et enfin 10 000 € pour le recensement des fiches), auxquels s'ajoutent 30 000 € pour la sécurisation d'un carrefour (Malraux) spécifique à la ZA les Ecrevolles et 40 000 € pour des frais de réfection spécifiques à la ZA LCLS (voirie J. Jaurès).

Enfin, une enveloppe prévisionnelle de **1 000 000 €** est fléchée pour l'**Aérodrome de Barberey** pour des travaux de réfection et de conformité de la piste, en vue de pouvoir continuer d'accueillir des avions de taille relativement importante.

A noter, dans le cadre des flux financiers intercommunaux, le **parc du grand Troyes** et la **ZA de Cupigny Creney** permettent à la communauté d'agglomération Troyes Champagne Métropole de bénéficier de reversements à hauteur respectivement de **2 909 824 €** et **613 684 €**.

2°) Emploi

300 € sont affectés en investissement par le pôle Administration générale pour **l'achat de mobilier pour les Points Conseil Emploi**.

03 - USINES RELAIS

Investissement	BP 2022	BP 2023	EVOLUTION PROJET BP 2023 / BP 2022	
Recettes d' Investissement	582 467 €	592 622 €	10 155 €	1,74%
Restes à réaliser	0 €	0 €	0 €	0,00%
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	582 467 €	592 622 €	10 155 €	1,74%
Investissement	BP 2022	BP 2023	EVOLUTION PROJET BP 2023 / BP 2022	
Dépenses d' Investissement	592 622 €	602 777 €	10 155 €	1,71%
Restes à réaliser	0 €	0 €	0 €	0,00%
23 - Immobilisations en cours	592 622 €	602 777 €	10 155 €	1,71%
Solde (Recettes -Dépenses) Investissement	-10 155 €	-10 155 €	0 €	0,00%

Fonctionnement	BP 2022	BP 2023	EVOLUTION PROJET BP 2023 / BP 2022	
Recettes de Fonctionnement	37 814 €	35 894 €	-1 920 €	-5,08%
002 - Résultat de fonctionnement reporté	10 219 €	10 640 €	421 €	4,12%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	15 000 €	9 000 €	-6 000 €	-40,00%
75 - Autres produits de gestion courante	12 595 €	16 254 €	3 659 €	29,05%
Fonctionnement	BP 2022	BP 2023	EVOLUTION PROJET BP 2023 / BP 2022	
Dépenses de Fonctionnement	27 659 €	25 739 €	-1 920 €	-6,94%
011 - Charges à caractère général	21 120 €	24 689 €	3 569 €	16,90%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	6 439 €	950 €	-5 489 €	-85,25%
65 - Autres charges de gestion courante	100 €	100 €	0 €	0,00%
Solde (Recettes -Dépenses) Fonctionnement	10 155 €	10 155 €	0 €	0,00%

EPARGNE BRUTE (RECETTES - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT) (Hors 002)	-64 €	-485 €	-421 €	656,68%
REMBOURSEMENT EN CAPITAL DES EMPRUNTS	0 €	0 €	0 €	0,00%
EPARGNE NETTE (AUTOFINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS)	-64 €	-485 €	-421 €	656,68%

BP 2023 (Opérations réelles)	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	25 739 €	35 894 €
<i>dont Propositions BP (hors Résultat reporté)</i>	25 739 €	25 254 €
<i>dont Résultat antérieur reporté</i>	0 €	10 640 €
<i>dont Restes à réaliser</i>	0 €	0 €
Investissement	602 777 €	592 622 €
<i>dont Propositions BP (hors Résultat reporté)</i>	602 777 €	0 €
<i>dont Résultat antérieur reporté</i>	0 €	592 622 €
<i>dont Restes à réaliser</i>	0 €	0 €
Total	628 516 €	628 516 €

BUDGET ANNEXE – USINES RELAIS

Ce budget annexe retrace la gestion d'un bâtiment industriel à Pont Sainte Marie, acquis en copropriété avec le Département de l'Aube.

Fonctionnement :

Les loyers de la location dégagent un produit annuel de 16 254 € qui en l'absence de dette vient directement financer les charges de fonctionnement.

Ces charges sont estimées en 2022 à **25 739 €**, dont 8 500 € de taxes foncières, 2 000 € de frais d'actes, et le solde se répartissant entre les frais généraux et des provisions de dépenses

Investissement :

Grâce à la reprise des résultats reportés (**592 622 €**) et à un autofinancement de 10 155 €, la dotation pour grosses réparations en investissement est estimée cette année à **602 777 €**.

04 - PARC DU GRAND TROYES

Investissement	BP 2022	BP 2023	EVOLUTION PROJET BP 2023 / BP 2022	
Recettes d' Investissement	85 609 €	1 009 824 €	924 215 €	1 079,57%
Restes à réaliser	0 €	0 €	0 €	0,00%
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	85 609 €	1 009 824 €	924 215 €	1079,57%
Investissement	BP 2022	BP 2023	EVOLUTION PROJET BP 2023 / BP 2022	
Dépenses d' Investissement	798 378 €	2 909 824 €	2 111 446 €	264,47%
Restes à réaliser	0 €	0 €	0 €	0,00%
16 - Emprunts et dettes assimilées	798 378 €	2 909 824 €	2 111 446 €	264,47%
Solde (Recettes -Dépenses) Investissement	-712 769 €	-1 900 000 €	-1 187 231 €	166,57%

Fonctionnement	BP 2022	BP 2023	EVOLUTION PROJET BP 2023 / BP 2022	
Recettes de Fonctionnement	1 456 562 €	3 879 740 €	2 423 178 €	166,36%
002 - Résultat de fonctionnement reporté	538 555 €	470 790 €	-67 765 €	-12,58%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	709 649 €	3 255 825 €	2 546 176 €	358,79%
75 - Autres produits de gestion courante	4 858 €	5 125 €	267 €	5,50%
77 - Produits exceptionnels	203 500 €	148 000 €	-55 500 €	-27,27%
Fonctionnement	BP 2022	BP 2023	EVOLUTION PROJET BP 2023 / BP 2022	
Dépenses de Fonctionnement	743 793 €	1 979 740 €	1 235 947 €	166,17%
011 - Charges à caractère général	743 693 €	1 979 640 €	1 235 947 €	166,19%
65 - Autres charges de gestion courante	100 €	100 €	0 €	0,00%
Solde (Recettes -Dépenses) Fonctionnement	712 769 €	1 900 000 €	1 187 231 €	166,57%

EPARGNE BRUTE (RECETTES - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT) (Hors 002)	174 214 €	1 429 210 €	1 254 996 €	720,38%
REMBOURSEMENT EN CAPITAL DES EMPRUNTS	9 200 €	0 €	-9 200 €	-100,00%
EPARGNE NETTE (AUTOFINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS)	165 014 €	1 429 210 €	1 264 196 €	766,11%

BP 2023 (Opérations réelles)	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 979 740 €	3 879 740 €
<i>dont Propositions BP (hors Résultat reporté)</i>	1 979 740 €	3 408 950 €
<i>dont Résultat antérieur reporté</i>	0 €	470 790 €
<i>dont Restes à réaliser</i>	0 €	0 €
Investissement	2 909 824 €	1 009 824 €
<i>dont Propositions BP (hors Résultat reporté)</i>	2 909 824 €	0 €
<i>dont Résultat antérieur reporté</i>	0 €	1 009 824 €
<i>dont Restes à réaliser</i>	0 €	0 €
Total	4 889 564 €	4 889 564 €

BUDGET ANNEXE – PARC DU GRAND TROYES

Fonctionnement :

Les dépenses spécifiques (**charges à caractère général**) sur le Parc du Grand Troyes s'élèvent pour 2023 à **1 979 740 €**, incluant notamment la poursuite d'acquisitions foncières (297 395 € sur le lotissement 7 et 80 000 € sur la ZAC), ainsi que des travaux d'aménagement pour 868 000 € correspondant à la tranche ferme des travaux prévus cette année pour desservir le site où s'implante l'entreprise Clarins (notamment giratoire sur RD661 et accès pompier). S'y ajoutent des études techniques et juridiques pour le parc du Grand Troyes lotissement 4, 7 et la ZAC pour des montants respectifs de 7 030 €, 85 000 € et 77 159 €. Sont également prévus 5 000 € dédiés à la communication, dont 3 000 € pour le logiciel de visite virtuelle 3D du Parc du Grand Troyes et 2 000 € pour la signalétique. D'autres dépenses viennent s'ajouter telles notamment les taxes foncières (30 580 €) et les frais en ressources humaines dits « accessoires » sur les terrains en cours d'aménagement pour un montant de 529 476 €.

Les aménagements du Parc sont financés par des **recettes de fonctionnement** liées aux **cessions foncières (3 255 825 €)**, aux **subventions à hauteur de 50% du département pour l'acquisition de terrains (148 000 €)** et au **résultat reporté de fonctionnement (470 790 €)** pour un montant total de **3 879 740 €**.

Investissement :

Les **dépenses d'investissement** correspondent à l'annuité de la dette 2023 est prévue à **2 909 824 €**

Les **recettes d'investissement** correspondent au solde d'exécution d'investissement de la section d'investissement reporté est de **1 009 824 €**.

18 - ZAC DE LA HAIE DES FOURCHES

Investissement	BP 2022	BP 2023	EVOLUTION PROJET BP 2023 / BP 2022	
Dépenses d' Investissement	397 307 €	485 272 €	87 965 €	22,14%
Restes à réaliser	0 €	0 €	0 €	0,00%
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	321 507 €	405 272 €	83 765 €	26,05%
16 - Emprunts et dettes assimilées	75 800 €	80 000 €	4 200 €	5,54%
Solde (Recettes -Dépenses) Investissement	-397 307 €	-485 272 €	-87 965 €	22,14%

Fonctionnement	BP 2022	BP 2023	EVOLUTION PROJET BP 2023 / BP 2022	
Recettes de Fonctionnement	404 107 €	810 372 €	406 265 €	100,53%
002 - Résultat de fonctionnement reporté	321 507 €	405 272 €	83 765 €	26,05%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	0 €	405 000 €	405 000 €	
75 - Autres produits de gestion courante	82 600 €	100 €	-82 500 €	-99,88%

Fonctionnement	BP 2022	BP 2023	EVOLUTION PROJET BP 2023 / BP 2022	
Dépenses de Fonctionnement	6 800 €	325 100 €	318 300 €	4 680,88%
011 - Charges à caractère général	2 400 €	322 000 €	319 600 €	13316,67%
65 - Autres charges de gestion courante	100 €	100 €	0 €	0,00%
66 - Charges financières	4 300 €	3 000 €	-1 300 €	-30,23%
Solde (Recettes -Dépenses) Fonctionnement	397 307 €	485 272 €	87 965 €	22,14%

EPARGNE BRUTE (RECETTES - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT) (Hors 00)	75 800 €	80 000 €	4 200 €	5,54%
REMBOURSEMENT EN CAPITAL DES EMPRUNTS	75 800 €	80 000 €	4 200 €	5,54%
EPARGNE NETTE (AUTOFINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS)	0 €	0 €	0 €	0

BP 2023 (Opérations réelles)	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	325 100 €	810 372 €
<i>dont Propositions BP (hors Résultat reporté)</i>	325 100 €	405 100 €
<i>dont Résultat antérieur reporté</i>	0 €	405 272 €
<i>dont Restes à réaliser</i>	0 €	0 €
Investissement	485 272 €	
<i>dont Propositions BP (hors Résultat reporté)</i>	80 000 €	0 €
<i>dont Résultat antérieur reporté</i>	405 272 €	0 €
<i>dont Restes à réaliser</i>	0 €	
Total	810 372 €	810 372 €

BUDGET ANNEXE – ZAC LA HAIE DES FOURCHES

Fonctionnement :

Les **dépenses de fonctionnement** s'élèvent à **325 100 €**.

A hauteur de **322 000 €**, les charges à caractère générales sont liées à l'aménagement des terrains commercialisables (des frais d'administration générale liés à l'aménagement des terrains sont budgétés pour 306 000 € auxquels s'ajoutent notamment 13 000 € de frais juridiques liés à l'aménagement des terrains, tels que des honoraires de géomètre et autres).

Une enveloppe dédiée aux frais financiers est abondée à hauteur de **3 000 €**, correspondant aux intérêts des emprunts.

Les **recettes de fonctionnement** s'élèvent à **810 372 €**.

Cette enveloppe se décompose principalement en deux parties :

- **405 272 €** issu du **résultat de fonctionnement reporté** ;
- **405 000 €** issue de la **vente des terrains aménagés**.

Investissement :

Les **dépenses d'investissement** s'élèvent à **485 272 €**, et se décomposent en deux parties :

- **405 272 €** issu du solde d'exécution de la section d'investissement reporté ;
- **80 000 €** correspondant au remboursement de l'emprunt.

21 - ZAC CUPIGNY CRENEY

Investissement	BP 2022	BP 2023	EVOLUTION PROJET BP 2023 / BP 2022	
Recettes d' Investissement	197 522 €	561 684 €	364 161 €	184,36%
Restes à réaliser	0 €	0 €	0 €	0,00%
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	197 522 €	561 684 €	364 161 €	184,36%
Investissement	BP 2022	BP 2023	EVOLUTION PROJET BP 2023 / BP 2022	
Dépenses d' Investissement	557 522 €	613 684 €	56 161 €	10,07%
Restes à réaliser	0 €	0 €	0 €	0,00%
16 - Emprunts et dettes assimilées	557 522 €	613 684 €	56 161 €	10,07%
Solde (Recettes -Dépenses) Investissement	-360 000 €	-52 000 €	308 000 €	-85,56%

Fonctionnement	BP 2022	BP 2023	EVOLUTION PROJET BP 2023 / BP 2022	
Recettes de Fonctionnement	830 380 €	313 055 €	-517 325 €	-62,30%
002 - Résultat de fonctionnement reporté	37 030 €	95 066 €	58 036 €	156,73%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	400 000 €	53 946 €	-346 054 €	-86,51%
75 - Autres produits de gestion courante	368 350 €	149 043 €	-219 307 €	-59,54%
77 - Produits exceptionnels	25 000 €	15 000 €	-10 000 €	-40,00%
Fonctionnement	BP 2022	BP 2023	EVOLUTION PROJET BP 2023 / BP 2022	
Dépenses de Fonctionnement	470 380 €	261 055 €	-209 325 €	-44,50%
011 - Charges à caractère général	470 280 €	260 955 €	-209 325 €	-44,51%
65 - Autres charges de gestion courante	100 €	100 €	0 €	0,00%
Solde (Recettes -Dépenses) Fonctionnement	360 000 €	52 000 €	-308 000 €	-85,56%

EPARGNE BRUTE (RECETTES - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT) (Hors 002)	322 970 €	-43 066 €	-366 036 €	-113,33%
REMBOURSEMENT EN CAPITAL DES EMPRUNTS	0 €	0 €	0 €	0,00%
EPARGNE NETTE (AUTOFINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS)	322 970 €	-43 066 €	-366 036 €	-113,33%

BP 2023 (Opérations réelles)	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	261 055 €	313 055 €
<i>dont Propositions BP (hors Résultat reporté)</i>	261 055 €	217 989 €
<i>dont Résultat antérieur reporté</i>	0 €	95 066 €
<i>dont Restes à réaliser</i>	0 €	0 €
Investissement	613 684 €	561 684 €
<i>dont Propositions BP (hors Résultat reporté)</i>	613 684 €	0 €
<i>dont Résultat antérieur reporté</i>	0 €	561 684 €
<i>dont Restes à réaliser</i>	0 €	0 €
Total	874 739 €	874 739 €

BUDGET ANNEXE – ZAC DE CUIGNY

Fonctionnement :

Les **dépenses de fonctionnement** correspondent à l'aménagement de cette zone artisanale, qui conduit à inscrire au budget 2023 un montant total de **260 955 €**. Ces dépenses comprenant d'une part divers frais d'études sur la partie extension (200 000 €), notamment diagnostic archéologique, maîtrise d'œuvre et relevés topographiques. S'y ajoutent des frais juridiques liés à l'aménagement des terrains (60 955 €).

Les **recettes** sont attendues à hauteur de **313 055 €**, comprenant notamment les produits relatifs aux cessions pour **53 946 €**, le résultat de fonctionnement reporté pour **95 066 €** et des subventions pour **15 000 €**.

Une **subvention d'équilibre** est nécessaire à hauteur de **149 043 €**.

Investissement

Les **dépenses d'investissement** correspondent à l'annuité de la dette pour un montant de **613 684 €**.

Les **recettes d'investissement** correspondent au solde d'exécution de la section d'investissement reporté pour un montant de **561 684 €**.

22 - ZAE CHANTEREIGNE

Investissement	BP 2022	BP 2023	EVOLUTION PROJET BP 2023 / BP 2022	
Recettes d' Investissement	1 988 381 €	1 679 468 €	-308 913 €	-15,54%
Restes à réaliser	0 €	0 €	0 €	0,00%
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 988 381 €	1 679 468 €	-308 913 €	-15,54%
Investissement	BP 2022	BP 2023	EVOLUTION PROJET BP 2023 / BP 2022	
Dépenses d' Investissement	1 888 381 €	1 579 468 €	-308 913 €	-16,36%
Restes à réaliser	0 €	0 €	0 €	0,00%
16 - Emprunts et dettes assimilées	1 888 381 €	1 579 468 €	-308 913 €	-16,36%
Solde (Recettes -Dépenses) Investissement	100 000 €	100 000 €	0 €	0,00%

Fonctionnement	BP 2022	BP 2023	EVOLUTION PROJET BP 2023 / BP 2022	
Recettes de Fonctionnement	1 396 303 €	18 821 €	-1 377 482 €	-98,65%
75 - Autres produits de gestion courante	1 396 303 €	18 821 €	-1 377 482 €	-98,65%
Fonctionnement	BP 2022	BP 2023	EVOLUTION PROJET BP 2023 / BP 2022	
Dépenses de Fonctionnement	1 496 303 €	118 821 €	-1 377 482 €	-92,06%
002 - Résultat de fonctionnement reporté	1 443 658 €	68 521 €	-1 375 137 €	-95,25%
011 - Charges à caractère général	14 045 €	10 200 €	-3 845 €	-27,38%
65 - Autres charges de gestion courante	100 €	100 €	0 €	0,00%
66 - Charges financières	38 500 €	40 000 €	1 500 €	3,90%
Solde (Recettes -Dépenses) Fonctionnement	-100 000 €	-100 000 €	0 €	0,00%

EPARGNE BRUTE (RECETTES - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT) (Hors 002)	-1 543 658 €	-168 521 €	1 375 137 €	-89,08%
REMBOURSEMENT EN CAPITAL DES EMPRUNTS	1 888 381 €	1 579 468 €	-308 913 €	-16,36%
EPARGNE NETTE (AUTOFINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS)	-3 432 039 €	-1 747 989 €	1 684 050 €	-49,07%

BP 2023 (Opérations réelles)	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	118 821 €	18 821 €
<i>dont Propositions BP (hors Résultat reporté)</i>	50 300 €	18 821 €
<i>dont Résultat antérieur reporté</i>	68 521 €	0 €
<i>dont Restes à réaliser</i>	0 €	0 €
Investissement	1 579 468 €	1 679 468 €
<i>dont Propositions BP (hors Résultat reporté)</i>	1 579 468 €	0 €
<i>dont Résultat antérieur reporté</i>	0 €	1 679 468 €
<i>dont Restes à réaliser</i>	0 €	0 €
Total	1 698 289 €	1 698 289 €

BUDGET ANNEXE – ZAE CHANTEREIGNE

Fonctionnement :

Les **dépenses de fonctionnement** prévues au cours de l'exercice 2023 s'élèvent à **118 821 €**.

Elles comprennent **10 200 €** pour les frais relatifs à la poursuite de l'aménagement de la zone d'activité économique.

Les charges d'intérêt sont estimées à **40 000 €**.

Vient s'ajouter la prise en charge du résultat reporté de fonctionnement pour un montant de **68 521 €**.

Les **recettes de fonctionnement** prévues au cours de l'exercice 2023 s'élèvent à **18 821 €**.

Ils correspondent aux revenus fonciers (6 000 €) et à la subvention d'équilibre pour 12 721 €.

Investissement :

Les **dépenses d'investissement** correspondent à l'annuité de la dette pour un montant de **1 579 468 €**.

Les **recettes d'investissement** correspondent au solde d'exécution de la section d'investissement reporté pour un montant de **1 679 468 €**.

10 - PARC DES EXPOSITIONS

Investissement	BP 2022	BP 2023	EVOLUTION PROJET BP 2023 / BP 2022	
Recettes d' Investissement	204 388 €	406 711 €	202 323 €	98,99%
Restes à réaliser	0 €	0 €	0 €	0,00%
10 - Dotations, fonds divers et réserves	204 388 €	248 711 €	44 323 €	21,69%
16 - Emprunts et dettes assimilées	0 €	158 000 €	158 000 €	
Investissement	BP 2022	BP 2023	EVOLUTION PROJET BP 2023 / BP 2022	
Dépenses d' Investissement	804 350 €	937 711 €	133 362 €	16,58%
Restes à réaliser	11 742 €	26 817 €	15 076 €	128,39%
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	204 388 €	221 894 €	17 506 €	8,57%
16 - Emprunts et dettes assimilées	513 000 €	531 000 €	18 000 €	3,51%
23 - Immobilisations en cours	75 220 €	158 000 €	82 780 €	110,05%
Solde (Recettes -Dépenses) Investissement	-599 962 €	-531 000 €	68 962 €	-11,49%

Fonctionnement	BP 2022	BP 2023	EVOLUTION PROJET BP 2023 / BP 2022	
Recettes de Fonctionnement	1 214 849 €	1 269 391 €	54 542 €	4,49%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	0 €	283 430 €	283 430 €	
75 - Autres produits de gestion courante	1 214 849 €	985 961 €	-228 888 €	-18,84%
Fonctionnement	BP 2022	BP 2023	EVOLUTION PROJET BP 2023 / BP 2022	
Dépenses de Fonctionnement	614 887 €	738 391 €	123 504 €	20,09%
011 - Charges à caractère général	315 534 €	447 691 €	132 157 €	41,88%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	3 753 €	15 100 €	11 347 €	302,34%
65 - Autres charges de gestion courante	100 €	100 €	0 €	0,00%
66 - Charges financières	295 000 €	275 000 €	-20 000 €	-6,78%
67 - Charges exceptionnelles	500 €	500 €	0 €	0,00%
Solde (Recettes -Dépenses) Fonctionnement	599 962 €	531 000 €	-68 962 €	-11,49%

EPARGNE BRUTE (RECETTES - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT) (Hors 001)	599 962 €	531 000 €	-68 962 €	-11,49%
REMBOURSEMENT EN CAPITAL DES EMPRUNTS	513 000 €	531 000 €	18 000 €	3,51%
EPARGNE NETTE (AUTOFINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS)	86 962 €	0 €	-86 962 €	-100,00%

BP 2023 (Opérations réelles)	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	738 391 €	1 269 391 €
<i>dont Propositions BP (hors Résultat reporté)</i>	738 391 €	1 269 391 €
<i>dont Résultat antérieur reporté</i>	0 €	0 €
<i>dont Restes à réaliser</i>	0 €	0 €
Investissement	937 711 €	406 711 €
<i>dont Propositions BP (hors Résultat reporté)</i>	689 000 €	406 711 €
<i>dont Résultat antérieur reporté</i>	221 894 €	0 €
<i>dont Restes à réaliser</i>	26 817 €	0 €
Total	1 676 103 €	1 676 103 €

BUDGET ANNEXE – PARC DES EXPOSITIONS

Fonctionnement

Les **dépenses de fonctionnement** s'élèvent à **738 391 €**.

L'annuité de la dette est estimée à **275 000 €**.

Les autres charges de fonctionnement sont estimées à **463 391 €**, et correspondent principalement au contrat de prestation de services mis en place avec la Maison du Boulanger afin de maintenir les bâtiments en état de fonctionnement (292 000 €), ainsi qu'aux charges incombant à la collectivité propriétaire (171 391 €).

Les **recettes de fonctionnement** sont attendues à hauteur de **1 269 391 €**, comprenant notamment une subvention d'équilibre pour **985 961 €** et les redevances pour **283 430 €**.

Investissement :

Les **dépenses d'investissement** s'élèvent à **937 711 €**.

L'annuité de la dette est estimée à **531 000 €**.

Estimé à **158 000 €**, l'investissement prévu en 2023 correspond à divers travaux d'aménagement.

Le solde d'exécution d'investissement de la section d'investissement reporté est de **221 894 €**.

Les **recettes d'investissement** s'élèvent à **406 711 €**, comprenant des fonds divers pour **248 711 €** et des emprunts pour **158 000 €**.

14 - HOTEL D'ENTREPRISES

Investissement	BP 2022	BP 2023	EVOLUTION PROJET BP 2023 / BP 2022	
Recettes d' Investissement	173 855 €	178 994 €	5 138 €	2,96%
Restes à réaliser	0 €	0 €	0 €	0,00%
10 - Dotations, fonds divers et réserves	34 254 €	73 994 €	39 740 €	116,02%
16 - Emprunts et dettes assimilées	139 602 €	105 000 €	-34 602 €	-24,79%
Investissement	BP 2022	BP 2023	EVOLUTION PROJET BP 2023 / BP 2022	
Dépenses d' Investissement	279 355 €	285 433 €	6 077 €	2,18%
Restes à réaliser	13 102 €	13 662 €	560 €	4,27%
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	34 254 €	60 771 €	26 517 €	77,42%
16 - Emprunts et dettes assimilées	109 500 €	111 000 €	1 500 €	1,37%
23 - Immobilisations en cours	122 500 €	100 000 €	-22 500 €	-18,37%
Solde (Recettes -Dépenses) Investissement	-105 500 €	-106 439 €	-939 €	0,89%

Fonctionnement	BP 2022	BP 2023	EVOLUTION PROJET BP 2023 / BP 2022	
Recettes de Fonctionnement	225 041 €	244 480 €	19 439 €	8,64%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	20 000 €	20 000 €	0 €	0,00%
75 - Autres produits de gestion courante	205 041 €	224 480 €	19 439 €	9,48%
Fonctionnement	BP 2022	BP 2023	EVOLUTION PROJET BP 2023 / BP 2022	
Dépenses de Fonctionnement	119 541 €	138 041 €	18 500 €	15,48%
011 - Charges à caractère général	84 577 €	103 891 €	19 314 €	22,84%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	15 764 €	16 200 €	436 €	2,77%
65 - Autres charges de gestion courante	100 €	100 €	0 €	0,00%
66 - Charges financières	17 500 €	15 500 €	-2 000 €	-11,43%
67 - Charges exceptionnelles	1 600 €	2 100 €	500 €	31,25%
68 - Dotations aux provisions semi-budgétaires	0 €	250 €	250 €	
Solde (Recettes -Dépenses) Fonctionnement	105 500 €	106 439 €	939 €	0,89%

EPARGNE BRUTE (RECETTES - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT) (Hors 001)	105 500 €	106 439 €	939 €	0,89%
REMBOURSEMENT EN CAPITAL DES EMPRUNTS	105 500 €	106 000 €	500 €	0,47%
EPARGNE NETTE (AUTOFINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS)	0 €	439 €	439 €	100%

BP 2023 (Opérations réelles)	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	138 041 €	244 480 €
<i>dont Propositions BP (hors Résultat reporté)</i>	138 041 €	244 480 €
<i>dont Résultat antérieur reporté</i>	0 €	0 €
<i>dont Restes à réaliser</i>	0 €	0 €
Investissement	285 433 €	178 994 €
<i>dont Propositions BP (hors Résultat reporté)</i>	211 000 €	178 994 €
<i>dont Résultat antérieur reporté</i>	60 771 €	0 €
<i>dont Restes à réaliser</i>	13 662 €	0 €
Total	423 474 €	423 474 €

BUDGET ANNEXE – HOTEL D'ENTREPRISES

Fonctionnement :

Les **dépenses de fonctionnement** s'élèvent à **138 041 €**. Elles se décomposent principalement de **charges à caractère général (103 891 €)**, qui englobent notamment les frais relatifs au fonctionnement de l'équipement, notamment les fluides (gaz/électricité/eau), la maintenance, les impôts fonciers et le nettoyage des parties communes (certains frais font l'objet d'un remboursement partiel de la part des locataires, voir en partie recettes), ainsi que les frais divers pour événements ponctuels et une provision prévue pour les remboursements de titres en cas de facturation erronée des loyers.

La charge d'intérêts atteint **15 500 €**.

Le montant des **recettes de fonctionnement** est évalué à **244 480 €**. La **collecte des charges** relatives aux parties communes (**20 000 €**) est budgétée sur la ligne dite « produit des services ». La ligne « **autres produits** » correspond aux loyers facturés annuellement aux locataires (30 000 €), à laquelle s'ajoute la subvention d'équilibre (194 480 €).

Investissement :

Les **dépenses d'investissement** prévus en 2023 sont estimés à **285 433 €**. Ils comprennent **100 000 €** pour des travaux d'aménagement gérés par le pôle Patrimoine, et 5 000 € pour le remboursement des cautions versés par les locataires. S'ajoute à cela le reste à réaliser (**13 662 €**) et solde d'exécution de la section d'investissement reporté (**60 771 €**).

Les **recettes d'investissement** s'élèvent à **178 994 €**, correspondant à un emprunt de 100 000 € et aux cautions versées par les locataires (estimées à 5 000 € et qui font l'objet d'une restitution en fin de bail), auxquels s'ajoutent la ligne « **dotations, fonds divers et réserves** » pour **73 994 €**.

CYCLE DE L'EAU

BUDGET PRINCIPAL FONCTIONNEMENT

09 - Cycle de l'eau	BP 2022	BP 2023	EVOLUTION PROJET BP 2023 / BP 2022	
I - CHARGES DE FONCTIONNEMENT	1 053 515 €	1 516 979 €	463 464 €	43,99%
<i>09-1 Eaux pluviales</i>	<i>1 053 515 €</i>	<i>1 516 979 €</i>	<i>463 464 €</i>	<i>43,99%</i>
09-1 EAUX PLUVIALES	913 265 €	1 446 630 €	533 365 €	58,40%
09-2 PERSONNEL ASST EAUX PLUVIALES	140 250 €	70 349 €	-69 901 €	-49,84%
III - INCIDENCE BUDGETAIRE (II - I)	-1 053 515 €	-1 516 979 €	-463 464 €	43,99%

BUDGET PRINCIPAL INVESTISSEMENT

09 - Cycle de l'eau	DEPENSES		RECETTES		RESTE A FINANCER
	RESTES A REALISER	BP 2023	RESTE A REALISER	BP 2023	
<i>09-1 Eaux pluviales</i>	<i>695 322 €</i>	<i>1 123 000 €</i>	<i>0 €</i>	<i>4 000 €</i>	<i>1 814 322 €</i>
09-1 EAUX PLUVIALES	695 322 €	1 123 000 €	0 €	4 000 €	1 814 322 €
TOTAL	695 322 €	1 123 000 €	0 €	4 000 €	1 814 322 €
POUR MEMOIRE BUDGET PRIMITIF 2022	518 804 €	1 000 000 €	0 €	0 €	1 518 804 €

BUDGET PRINCIPAL FONCTIONNEMENT / INVESTISSEMENT EAUX PLUVIALES

Fonctionnement :

Suite au transfert aux communautés d'agglomération depuis le 1^{er} janvier 2020 de la compétence Gestion des eaux pluviales urbaines, l'entretien du réseau intercommunal d'eaux pluviales implanté sur le territoire des 81 communes de l'agglomération est établi à **1 446 630 €**, intégrant la refacturation du traitement des matières issues du curage par le budget assainissement. L'entretien des réseaux est réalisé dans le cadre d'un marché de prestation de services. Le budget 2023 permettra de poursuivre le rattrapage d'entretien sur une partie des 62 communes où Troyes Champagne Métropole est compétente depuis 2020 et de lancer les études de zonage pluvial.

Les frais de personnel du service eaux pluviales s'élèvent à **70 349 €**.

Investissement :

En 2023, les travaux d'extension et de rénovation du réseau d'eaux pluviales sont estimés à **1 100 000 €**, ces travaux sont portés par Troyes Champagne Métropole ou par les communes par le biais de conventions de mandat.

Un crédit de **23 000 €** est prévu pour l'acquisition d'un véhicule pour le service.

19 - REGIE ASSAINISSEMENT

Fonctionnement	BP 2022	BP 2023	EVOLUTION PROJET BP 2023 / BP 2022	
Recettes de Fonctionnement	16 719 495 €	19 406 735 €	2 687 240 €	16,07%
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	7 060 795 €	9 186 035 €	2 125 240 €	30,10%
09-2 ASSAINISSEMENT ADMINISTRATION	8 799 200 €	8 731 700 €	-67 500 €	-0,77%
09-2 PERSONNEL ASST EAUX PLUVIALES	500 €	0 €	-500 €	-100,00%
09-2 STATION BARBEREY	775 000 €	1 400 000 €	625 000 €	80,65%
09-2 STATION ESTISSAC	14 000 €	14 000 €	0 €	0,00%
09-2 STATION VERRIERES	70 000 €	75 000 €	5 000 €	7,14%

Fonctionnement	BP 2022	BP 2023	EVOLUTION PROJET BP 2023 / BP 2022	
Dépenses de Fonctionnement	7 070 104 €	7 465 227 €	395 123 €	5,59%
01-1 ADMINISTRATION GENERALE	72 878 €	80 302 €	7 424 €	10,19%
01-1 PERSONNEL ADMINISTRATION GENERALE	461 911 €	421 911 €	-40 000 €	-8,66%
09-2 ASSAINISSEMENT ADMINISTRATION	2 953 265 €	3 338 464 €	385 199 €	13,04%
09-2 GESTION ABONNES	220 000 €	220 000 €	0 €	0,00%
09-2 PERSONNEL ASST EAUX PLUVIALES	1 092 450 €	1 414 200 €	321 750 €	29,45%
09-2 RESEAU	1 396 400 €	1 162 400 €	-234 000 €	-16,76%
09-2 STATION BARBEREY	15 700 €	16 700 €	1 000 €	6,37%
09-2 STATION D'EPURATION BOUES	450 000 €	450 000 €	0 €	0,00%
09-2 STATION ESTISSAC	0 €	1 200 €	1 200 €	
09-2 STATION POSTES DE RELEVEMENT	316 500 €	234 000 €	-82 500 €	-26,07%
09-2 STATION VERRIERES	75 000 €	75 000 €	0 €	0,00%
97-1 DETTE	16 000 €	17 500 €	1 500 €	9,38%
98-1 DOTATIONS AUX PROVISIONS	0 €	33 550 €	33 550 €	
Solde (Recettes -Dépenses) Fonctionnement	9 649 391 €	11 941 508 €	2 292 117 €	23,75%

EPARGNE BRUTE (RECETTES - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT) (Hors 00	2 588 598 €	2 755 475 €	166 877 €	6,45%
REMBOURSEMENT EN CAPITAL DES EMPRUNTS	60 000 €	60 000 €	0 €	0,00%
EPARGNE NETTE (AUTOFINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS)	2 528 598 €	2 695 475 €	166 877 €	6,60%

BP 2023 (Opérations réelles)	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	7 465 227 €	19 406 735 €
<i>dont Propositions BP (hors Résultat reporté)</i>	7 465 227 €	10 220 702 €
<i>dont Résultat antérieur reporté</i>	0 €	9 186 033 €
<i>dont Restes à réaliser</i>	0 €	0 €
Investissement	18 133 552 €	6 192 044 €
<i>dont Propositions BP (hors Résultat reporté)</i>	13 652 108 €	2 208 957 €
<i>dont Résultat antérieur reporté</i>	725 100 €	0 €
<i>dont Restes à réaliser</i>	3 756 345 €	3 983 088 €
Total	25 598 779 €	25 598 779 €

19- BUDGET ANNEXE REGIE ASSAINISSEMENT – FONCTIONNEMENT

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la compétence assainissement a été reprise en régie. Son budget est retracé dans le budget annexe régie assainissement de Troyes Champagne Métropole.

Les charges annuelles de fonctionnement du service assainissement sont évaluées globalement à **7 465 227 €**, réparties comme suit :

- **80 302 €** de remboursement de frais généraux hors personnel au budget général
- **421 911 €** de remboursement de frais de personnel au budget général au titre des services support, dont **98 000 €** au titre des personnels mis à disposition de la régie
- **3 338 464 €** de charges de fonctionnement du service (dont 900 000 € de frais d'énergie, 1 350 000 € de reversement à l'Agence de l'Eau et 800 000 € de fournitures de matériel et pièces détachées pour le fonctionnement des stations d'épuration et postes de relèvement repris en régie directe depuis janvier 2022)
- **220 000 €** de prestation de service liée à la gestion et la facturation des abonnés du service
- **1 414 200 €** de frais de personnel régie,
- **1 162 400 €** pour l'entretien du réseau d'eaux usées et des postes de refoulement (essentiellement curage)
- **17 900 €** de frais de fonctionnement du service (carburant, entretien des véhicules, assurances, frais de télécommunication ...)
- **450 000 €** pour la prestation de traitement des boues
- **234 000 €** de charges de fonctionnement liés à la reprise en régie des stations d'épuration et des postes de relèvement (renouvellement de matériel, contrats d'entretien ...)
- **75 000 €** de remboursement de frais de traitement des effluents de Verrières au SDDEA
- **17 500 €** d'annuité de la dette
- **33 550 €** de dotation aux provisions.

Ces dépenses sont intégralement compensées par des recettes estimées à **19 406 735 €**, incluant le résultat de fonctionnement reporté d'un montant de **9 186 035 €**.

19- BUDGET ANNEXE REGIE ASSAINISSEMENT – FONCTIONNEMENT (Suite)

Elles se décomposent comme suit :

- **8 731 700 €** constituées notamment de la redevance assainissement pour 7 375 000 €, la redevance Modernisation des réseaux perçue pour le compte de l'Agence de l'Eau pour 1 350 000 €
- **1 400 000 €** de recettes fléchées sur la station de Barberey correspondant à la prime pour épuration versée par l'Agence de l'eau estimée à **300 000 €** (en baisse par rapport à 2022, son extinction étant prévue en 2024), à la facturation du dépotage des sables et matières de vidange à la station d'épuration pour **400 000 €** en nette augmentation depuis le début de la pandémie et la vente de biométhane estimée à **700 000 €**
- **14 000 €** pour le remboursement des frais de traitement des effluents de la commune de Neuville sur Vanne par le SDDEA
- **75 000 €** pour le remboursement de frais de transport des effluents de Verrières par le SDDEA.

Au budget primitif 2023, la section de fonctionnement du budget régie assainissement dégage ainsi un autofinancement prévisionnel des investissements de **2 695 475 €**.

19 - REGIE ASSAINISSEMENT

Investissement	BP 2022	BP 2023	EVOLUTION PROJET BP 2023 / BP 2022	
Recettes d' Investissement	12 947 395 €	6 192 044 €	-6 755 351 €	-52,18%
Restes à réaliser	8 014 217 €	3 983 088 €	-4 031 129 €	-50,30%
1068 EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	2 073 178 €	498 357 €	-1 574 822 €	-75,96%
09-2 BRANCHEMENTS ASSAINISSEMENT	360 000 €	360 000 €	0 €	0,00%
09-2 RESEAU	2 500 000 €	1 350 600 €	-1 149 400 €	-45,98%
Investissement	BP 2022	BP 2023	EVOLUTION PROJET BP 2023 / BP 2022	
Dépenses d' Investissement	22 596 786 €	18 133 552 €	-4 463 234 €	-19,75%
Restes à réaliser	1 874 139 €	3 756 345 €	1 882 205 €	100,43%
001 RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	0 €	725 100 €	725 100 €	
09-2 ASSAINISSEMENT ADMINISTRATION	129 900 €	369 000 €	239 100 €	184,06%
09-2 BRANCHEMENTS ASSAINISSEMENT	600 000 €	650 000 €	50 000 €	8,33%
09-2 RESEAU	8 618 000 €	7 618 108 €	-999 892 €	-11,60%
09-2 STATION BARBEREY	10 998 747 €	4 650 000 €	-6 348 747 €	-57,72%
09-2 STATION COURTERANGES	15 000 €	15 000 €	0 €	0,00%
09-2 STATION ESTISSAC	25 000 €	15 000 €	-10 000 €	-40,00%
09-2 STATION LES BORDES AUMONT	15 000 €	15 000 €	0 €	0,00%
09-2 STATION SAINT THIBAULT	15 000 €	15 000 €	0 €	0,00%
97-1 DETTE	306 000 €	305 000 €	-1 000 €	-0,33%
Solde (Recettes -Dépenses) Investissement	-9 649 391 €	-11 941 508 €	-2 292 117 €	23,75%

19- BUDGET ANNEXE REGIE ASSAINISSEMENT – INVESTISSEMENT

Le programme annuel de dépenses d'investissement 2023 à réaliser sur le territoire des 26 communes est arrêté à la somme de **18 133 552 €**.

Les restes à réaliser de l'exercice 2022 sont estimés à **3 756 345 €**.

Le résultat d'investissement reporté est de **725 100 €**.

369 000 € sont prévus pour des études générales (50 000 €), l'équipement du service en véhicules et matériels (74 000 €) et le renouvellement d'équipement sur les postes de refoulement (245 000 €).

Les travaux de branchements neufs estimés à **650 000 €** sont essentiellement financés par **360 000 €** de facturation aux usagers.

Les travaux d'extension et de rénovation du réseau sont évalués à **7 618 108 €**, incluant 1 515 508 € de provision.

Un crédit de **4 650 000 €** est prévu pour la réalisation de travaux à la station d'épuration de Barberey Saint Sulpice notamment ceux liés à la filière boues et au traitement des centrats. Une dotation totale de **60 000 €** est affectée aux travaux dans les autres stations d'épuration.

Le remboursement de capital s'établit à **305 000 €**.

Ces investissements sont financés par **6 192 044 €** de recettes provenant :

- de **3 983 088 €** de report de subventions attendues pour les travaux sur les réseaux et à la station d'épuration de Barberey
- de la facturation des branchements neufs aux usagers (**360 000€**)
- **1 350 600 €** de recette provenant majoritairement de subventions attendues de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour les travaux sur les réseaux prévus en 2023 (1 320 000 €)
- D'un excédent de fonctionnement capitalisé pour un montant de **498 357 €**.

En 2023, le budget global de la régie assainissement est équilibré en dépenses et en recettes réelles à la somme de **25 598 779 €**.

20 - GEMAPI

Investissement	BP 2022	BP 2023	EVOLUTION PROJET BP 2023 / BP 2022	
Recettes d' Investissement	4 102 785 €	2 420 843 €	-1 681 942 €	-41,00%
Restes à réaliser	0 €	712 936 €	712 936 €	100%
001 RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE/ 1068 EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	3 138 385 €	817 131 €	-2 321 254 €	-73,96%
09-3 AMENAGEMENT RIVIERES	0 €	5 500 €	5 500 €	
09-3 PROG D ACTIONS DE PREVENTION DES INONDATIONS	704 400 €	873 676 €	169 276 €	24,03%
98-1 FCTVA	260 000 €	11 600 €	-248 400 €	-95,54%

Fonctionnement	BP 2022	BP 2023	EVOLUTION PROJET BP 2023 / BP 2022	
Recettes de Fonctionnement	3 065 121 €	4 320 042 €	1 254 921 €	40,94%
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	404 821 €	1 670 962 €	1 266 141 €	312,77%
09-3 AMENAGEMENT RIVIERES	2 659 500 €	2 647 480 €	-12 020 €	-0,45%
98-1 FCTVA	800 €	1 600 €	800 €	100,00%

Fonctionnement	BP 2022	BP 2023	EVOLUTION PROJET BP 2023 / BP 2022	
Dépenses de Fonctionnement	1 833 361 €	1 629 836 €	-203 525 €	-11,10%
01-1 ADMINISTRATION GENERALE	123 983 €	40 739 €	-83 244 €	-67,14%
01-1 PERSONNEL ADMINISTRATION GENERALE	166 978 €	0 €	-166 978 €	-100,00%
09-3 AMENAGEMENT RIVIERES	836 150 €	868 101 €	31 951 €	3,82%
09-3 PERSONNEL RIVERES	405 250 €	545 996 €	140 746 €	34,73%
97-1 DETTE	101 000 €	175 000 €	74 000 €	73,27%
98-1 DOTATIONS AUX PROVISIONS	200 000 €	0 €	-200 000 €	-100,00%
Solde (Recettes -Dépenses) Fonctionnement	1 231 760 €	2 690 206 €	1 458 446 €	118,40%

EPARGNE BRUTE (RECETTES - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT) (Hors 00	826 941 €	1 019 244 €	192 303 €	23,25%
REMBOURSEMENT EN CAPITAL DES EMPRUNTS	141 000 €	134 000 €	-7 000 €	-4,96%
EPARGNE NETTE (AUTOFINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS)	685 941 €	885 244 €	199 303 €	29,06%

BP 2023 (Opérations réelles)	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 629 836 €	4 320 042 €
<i>dont Propositions BP (hors Résultat reporté)</i>	1 629 836 €	2 649 080 €
<i>dont Résultat antérieur reporté</i>	0 €	1 670 962 €
<i>dont Restes à réaliser</i>	0 €	0 €
Investissement	5 111 049 €	2 420 843 €
<i>dont Propositions BP (hors Résultat reporté)</i>	4 997 193 €	890 776 €
<i>dont Résultat antérieur reporté</i>	0 €	817 131 €
<i>dont Restes à réaliser</i>	113 855 €	712 936 €
Total	6 740 885 €	6 740 885 €

20- BUDGET ANNEXE GEMAPI

Fonctionnement :

Les charges annuelles de fonctionnement de la Direction Trame Hydraulique sont évaluées globalement à **1 629 836 €** et comprennent :

- **40 739 €** de remboursement de charges de gestion au budget principal
- **868 101 €** de frais de fonctionnement du service, de charges d'entretien des digues et des cours d'eau, de cotisations aux syndicats de rivières, à l'EPTB (172 900 €) et au SDDEA (estimée à 178 000 €), ainsi que la délégation des alinéas 2 et 8 au SDDEA (estimée à 50 000 €),
- **545 996 €** de frais de personnel, dont **166 978 €** de remboursement de frais de personnel au budget général au titre des services support et des personnels mis à disposition.
- **175 000 €** d'annuité de l'emprunt contracté pour financer les précédents travaux de réhabilitation des digues,

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à **4 320 042 €** dont :

- **1 670 962 €** d'excédent de fonctionnement reporté,
- le produit attendu de la taxe GEMAPI fixé à **2 619 000 €** reste identique à celui de 2022,
- **27 980 €** de subventions attendues de l'Agence de l'eau, et 500 € de produits divers,
- **1 600 €** de FCTVA.

Investissement :

En 2023, le programme annuel de dépenses d'investissement du budget annexe est arrêté à la somme de **5 111 049 €**, décomposé comme suit :

- **113 855 €** de restes à réaliser portant notamment sur des acquisitions foncières et l'achat d'équipement pour le service rivières,
- **181 866 €** comprenant des acquisitions foncières pour **90 066 €**, des travaux d'aménagement pour **23 000 €** ainsi que l'équipement du service en véhicule et matériels pour **68 800 €**,
- **4 681 327 €** sont inscrits dans le cadre du PAPI :
 - **1 460 000 €** concernent l'étude environnementale et la maîtrise d'œuvre pour les digues du centre-ville et de l'amélioration des conditions d'écoulement
 - une provision pour les travaux à venir,
- **134 000 €** de remboursement de capital.

20- BUDGET ANNEXE GEMAPI (Suite)

Ces investissements sont financés par **2 420 843 €** de recettes regroupant :

- **712 936 €** de restes à réaliser
- **817 131 €** de résultat d'investissement reporté
- **873 676 €** d'encaissement prévisionnel de subventions pour le PAPI et **5 500 €** de prime pour l'achat d'un véhicule électrique pour le service rivières
- **11 600 €** de FCTVA.

Le budget annexe GEMAPI est équilibré en dépenses et en recettes réelles à la somme de **6 763 160 €**.

**DEVELOPPEMENT DURABLE – RECYCLERIES –
ENVIRONNEMENT**

BUDGET PRINCIPAL FONCTIONNEMENT

10 - Développement Durable, Recycleries, Environnement	BP 2022	BP 2023	EVOLUTION PROJET BP 2023 / BP 2022	
I - CHARGES DE FONCTIONNEMENT	707 912 €	579 232 €	-128 680 €	-18,18%
10-1 Développement durable, Recyclerie, Environnement	707 912 €	579 232 €	-128 680 €	-18,18%
10-1 DEVELOPPEMENT DURABLE / FONCTIONNEMENT COURANT	7 470 €	58 115 €	50 645 €	677,98%
10-1 EVENEMENTS DEVELOPPEMENT DURABLE	20 870 €	3 300 €	-17 570 €	-84,19%
10-1 PERSONNEL DEVELOPPEMENT DURABLE	557 090 €	393 167 €	-163 923 €	-29,42%
10-1 PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL (PCAET)	40 000 €	22 050 €	-17 950 €	-44,88%
10-1 PLATEFORME TERRITORIALE RENOVATION ENERGETIQ	19 800 €	16 200 €	-3 600 €	-18,18%
10-1 QUALITE DE L'AIR	55 682 €	72 100 €	16 418 €	29,49%
10-1 VALORISATION VALLEE DES VIENNES	7 000 €	14 300 €	7 300 €	104,29%
II - RECETTES DE FONCTIONNEMENT	301 796 €	253 500 €	-48 296 €	-16,00%
10-1 Développement durable, Recyclerie, Environnement	301 796 €	253 500 €	-48 296 €	-16,00%
10-1 DEVELOPPEMENT DURABLE	277 796 €	253 500 €	-24 296 €	-8,75%
10-1 PERSONNEL DEVELOPPEMENT DURABLE	24 000 €	0 €	-24 000 €	-100,00%
III - INCIDENCE BUDGETAIRE (II - I)	-406 116 €	-325 732 €	80 384 €	-19,79%

BUDGET PRINCIPAL FONCTIONNEMENT ENVIRONNEMENT

Les **dépenses globales de fonctionnement** du budget développement durable s'élèvent à **579 232 €** pour 2023 :

- Les charges de personnel s'élèvent à **393 167 €**. Les autres charges se répartissent en fonction des missions de la direction ;
- **58 115 €** pour le fonctionnement courant du service comprenant notamment les crédits destinés à la réalisation d'études (Recyclerie, Economie Circulaire, Etude Environnementale stratégique et autoconsommation énergétique) ;
- **3 300 €** pour l'organisation des animations de sensibilisation du public ;
- **22 050 €** pour la finalisation et la mise en œuvre du Plan Climat Air Energie Territorial ;
- **16 200 €** pour la Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique (Ecotoit) notamment pour son fonctionnement et la relance de la promotion du dispositif d'accompagnement à la rénovation énergétique ;
- **72 100 €** sont affectés à la surveillance de la qualité de l'air comprenant l'adhésion à l'association régionale ATMO Grand Est et pour des études ciblées sur la qualité de l'air (Etude de préfiguration obligatoire dans le cadre du PCAET autour des zones à faibles émissions et finalisation du projet urbain Jules Guesde) ;
- **14 300 €** sont prévus pour l'entretien et la gestion de la Voie Verte de Viennes.

En termes de recettes prévisionnelles, **253 500 €** sont inscrits. Elles sont issues :

- Des différentes actions menées dans le cadre de la Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique : subvention de la Région et Certificats d'Economie d'Energie ;
- Des participations des communes adhérentes au service commun du Conseil en Energie Partagé qui est équilibré ;
- Des financements de l'ADEME pour la finalisation des études, l'acquisition d'un logiciel de gestion de fluides et le soutien forfaitaire lié au Contrat d'Objectifs Territorial.

BUDGET PRINCIPAL INVESTISSEMENT

10 - Développement Durable, Recycleries, Environnement	DEPENSES		RECETTES		RESTE A FINANCER
	RESTES A REALISER	BP 2023	RESTE A REALISER	BP 2023	
<i>10-1 Développement durable, Recyclerie, Environnement</i>	0 €	216 000 €	0 €	75 000 €	141 000 €
10-1 DEVELOPPEMENT DURABLE	0 €	4 000 €	0 €	0 €	4 000 €
10-1 PLATEFORME TERRITORIALE RENOVATION ENERGETIQ	0 €	2 000 €	0 €	0 €	2 000 €
10-1 VALORISATION VALLEE DES VIENNES	0 €	210 000 €	0 €	75 000 €	135 000 €
TOTAL	0 €	216 000 €	0 €	75 000 €	141 000 €
POUR MEMOIRE BUDGET PRIMITIF 2022	35 936 €	166 800 €	0 €	50 000 €	152 736 €

BUDGET PRINCIPAL INVESTISSEMENT ENVIRONNEMENT

Les investissements programmés en 2023 s'élèvent à **216 000 €** pour le secteur de l'environnement :

- **4 000 €** prévus pour le secteur développement durable pour l'acquisition de matériels de diagnostic ;
- **2 000 €** inscrits pour l'acquisition d'un logiciel destiné à la plateforme de rénovation énergétique Ecotoit ;
- **210 000 €** sont prévus pour la 3^e tranche de rénovation de la chaussée de la Voie Verte des Viennes ainsi que pour des interventions sur la Vienne et le patrimoine bâti.

Une subvention de **75 000 €** est attendue pour financer ce dernier point

CULTURE – MEDIATHEQUE – CINEMA

BUDGET PRINCIPAL FONCTIONNEMENT

11 - Culture, Médiathèque Jacques Chirac, Cinéma	BP 2022	BP 2023	EVOLUTION PROJET BP 2023 / BP 2022	
I - CHARGES DE FONCTIONNEMENT	4 112 668 €	4 485 408 €	372 741 €	9,06%
11-1 Médiathèque	3 667 468 €	4 038 208 €	370 741 €	10,11%
11-1 ANIMATIONS MEDIATHEQUE	349 230 €	350 270 €	1 040 €	0,30%
11-1 FONCTIONNEMENT MEDIATHEQUE	554 173 €	782 885 €	228 713 €	41,27%
11-1 PERSONNEL MEDIATHEQUE	2 764 065 €	2 905 053 €	140 988 €	5,10%
11-2 Actions culturelles	405 200 €	407 200 €	2 000 €	0,49%
11-2 DIVERS CULTURE	0 €	2 000 €	2 000 €	
11-2 NUITS DE CHAMPAGNE	405 200 €	405 200 €	0 €	0,00%
11-3 Cinéma	40 000 €	40 000 €	0 €	0,00%
11-3 CINEMA	40 000 €	40 000 €	0 €	0,00%
II - RECETTES DE FONCTIONNEMENT	79 000 €	58 230 €	-20 770 €	-26,29%
11-1 Médiathèque	79 000 €	58 230 €	-20 770 €	-26,29%
11-1 MEDIATHEQUE	69 000 €	58 230 €	-10 770 €	-15,61%
11-1 PERSONNEL MEDIATHEQUE	10 000 €	0 €	-10 000 €	-100,00%
III - INCIDENCE BUDGETAIRE (II - I)	-4 033 668 €	-4 427 178 €	-393 511 €	9,76%

BUDGET PRINCIPAL FONCTIONNEMENT CULTURE

En 2023, le budget communautaire de fonctionnement affecté à l'exercice de la compétence culturelle s'élève à **4 485 408 €** (+9,1 %). Il se décline en 3 rubriques « médiathèque », « subventions » et « cinéma » :

1°) Médiathèque :

Ce budget s'inscrit dans le même esprit de gestion optimisée, avec la recherche **d'un équilibre entre offre de qualité au public et maîtrise financière pour assurer :**

- un programme culturel dense, éclectique et accessible à tous ;
- l'évolution de l'offre et l'élargissement à de nouveaux publics ;
- l'accessibilité de ses services à tous sur le territoire, sur place et en ligne ;
- la conservation et la valorisation de ses collections patrimoniales ;

Les dépenses prévisionnelles s'élèvent à **4 038 208 € (+10,1 %)** :

- **350 270 €** (+0,3%) pour l'offre culturelle et le fonctionnement des 3 sites :
 - **140 500 €** - acquisition de ressources documentaires (livres numériques et presse)
 - **81 570€** - programmation culturelle
 - **49 800 €** - mise à disposition des locaux des sites Marots/Chartreux
 - **42 850 €** - équipement des documents, conservation et services aux usagers
 - **18 000 €** - sécurité
 - **17 550 €** - moyens généraux : fournitures administratives, missions et déplacements, ...
- **782 885 €** (+41,3%) pour les services transverses TCM : frais de gestion et d'entretien du bâtiment, maintenance informatique, communication, assurances, nettoyage des locaux...
- **2 905 053 €** (+5,1%) de frais de personnel ;

Les recettes prévisionnelles s'élèvent à **58 230 € (-26,29 €)** :

- 86 % de recettes propres estimées à 50 230 €, dont 40 000 € en abonnements des usagers ;
- 14 % de subventions d'Etat estimées à 8 000 €.

2°) Subventions :

Le total de **407 200 €** concerne l'accompagnement du festival des Nuits de Champagne pour 405 200€ et de l'association des Amis de la Médiathèque pour **2 000 €**.

BUDGET PRINCIPAL FONCTIONNEMENT (Suite) CULTURE

3°) Cinéma :

La communauté d'agglomération de Troyes Champagne Métropole a renouvelé son partenariat en 2021 avec la Région Grand Est et le Bureau des images, en signant une convention 2021- 2023, dans le cadre du réseau **Plato** auquel TCM appartient depuis 2017. Ce réseau réunit des collectivités du Grand Est qui favorisent l'accueil des **tournages cinéma** sur leur territoire.

La mise en œuvre de cette convention Plato permet notamment de faciliter l'accueil des tournages sur le territoire de TCM sur le plan logistique. Il permet également, dans le cadre de la politique de soutien financier de la région Grand Est et de la convention avec le CNC, un abondement financier complémentaire de TCM en faveur du fonds régional dédié au soutien à la production audiovisuelle et cinématographique (permettant aux cinéastes et réalisateurs de bénéficier du dispositif « 1 pour 2 » pour leur projet mettant en valeur la Région et l'agglomération troyenne).

Les bilans font apparaître qu'en moyenne pour chaque euro investi par la Région, 4,50 euros sont dépensés directement sur le territoire du Grand Est. Pour TCM en 2022, ce ratio s'élève à 12,67 € dépensés localement pour 1 € d'aide de la collectivité, si on prend en compte l'ensemble des projets réalisés sur le territoire.

Pour rappel, les participations financières de la communauté d'agglomération troyenne votées par l'assemblée délibérante, s'élevaient à 40 000 euros pour l'année 2021 et 40 000 euros pour l'année 2022.

En **2022**, le territoire de TCM a accueilli **16 jours de tournage** et l'agglomération TCM a finalement versé **21 000 euros** :

- 8 jours de tournage au mois de mars 2022 pour le moyen-métrage Jeunesses/Supernova de Leslie Lagier (subvention versée par TCM : 7 000 euros) ;
- 8 jours de tournage au mois de mars 2022 pour le long-métrage Les trois mousquetaires de Mathieu Bourboulon (pas de subvention TCM) ;
- Auxquels il convient de rajouter :
- 4 mois de tournage, entre juillet et octobre 2022, pour le documentaire Motoball d'Edith Chapin, acheté par France 3 Région (subvention TCM : 8 000 euros) ;
- 6 jours de tournage du court-métrage Avec l'humanité qui convient de Kasper Chesinki, au mois de février 2023 (subvention TCM : 6 000 euros sur le budget 2022) ;

BUDGET PRINCIPAL FONCTIONNEMENT (Suite)

CULTURE

Près de 266 000 euros de retombées économiques locales ont été calculés (hébergement, restauration, figuration, location de matériel, etc.) :

- 16 000 euros estimés pour Jeunesses/Supernova ;
- en attente de chiffres pour Motoball ;
- plus de 250 000 euros pour Les trois mousquetaires (dont plus de 2 300 nuitées) ;
- en attente de chiffres (tournage en février 2023) pour Avec l'humanité qui convient.

Si l'année 2022 a été moins faste que 2021, qui avait été une année exceptionnelle avec 80 jours de tournage, elle n'en demeure pas moins positive pour le territoire de TCM. La réactivité du territoire pour accueillir est maintenant reconnue, avec des productions qui ont implanté plusieurs fois un projet sur notre territoire. Les équipes accueillies deviennent elles-mêmes prescriptrices de notre territoire, où elles vivent parfois à temps plein plusieurs semaines, avec des retombées économiques importantes.

Malheureusement, en 2022, des projets pressentis sur le territoire de TCM ont été avortés, notamment la suite de la fiction TV « *A mon tour* » tournée en 2021 à Troyes (avec un soutien TCM à l'époque de 16 000 euros) et une éventuelle saison 2 de « *Or de lui* » tourné début 2021 (subvention TCM de 22 000 euros), qui, malgré un lancement excellent sur France.tv, n'a pas suffi à convaincre la plateforme de reconduire ce projet. Cela aurait pu avoir un impact non négligeable sur la mobilisation de l'enveloppe prévue en 2022. Les autres projets de long-métrage et de fictions TV qui sont arrivés en Région cette année étaient malheureusement tous implantés ailleurs pour des questions de décors.

En 2022, Troyes Champagne Métropole s'est néanmoins affirmé comme une terre de tournage. L'accueil de la superproduction *Les trois mousquetaires*, dont les retombées économiques ont été importantes, a notamment permis d'acquérir un réel savoir-faire en la matière. TCM est en train de capitaliser sur cette expérience et le « bouche à oreille » fonctionne dans le milieu du cinéma : plusieurs repéreurs nationaux sont venus par la suite faire des repérages dans le territoire troyen. S'ils n'ont pas donné suite dans l'immédiat, ces repérages ont permis de faire connaître le territoire.

BUDGET PRINCIPAL FONCTIONNEMENT (Suite et fin)

CULTURE

Aussi, le **budget 2023** proposé, pour le soutien financier des tournages de films sur les communes du territoire, demeure identique à l'enveloppe votée ces 3 dernières années, à hauteur de **40 000 €**. Il est important de maintenir un montant significatif de l'enveloppe budgétaire pour attirer dans le territoire de TCM les projets cinéma, notamment de longs métrages. Elle permettrait de conserver la dynamique des dernières années, et de lancer un signal fort aux productions en recherche de décors et de soutien financier. Elle est une incitation supplémentaire à venir tourner dans l'agglomération troyenne.

Le cinéma est une richesse et une économie à part entière : TCM a enclenché une vraie dynamique dans le domaine, dynamique qu'il faut maintenir face à une industrie du cinéma qui répond à de nombreuses contraintes et aléas (qualité des scénarios, bouclage des financements, engagement des comédiens, recherche de décors, etc.).

Parmi les **projets initiés début 2023**, TCM a d'ores-et-déjà été le lieu du tournage du court-métrage « *Dodsing* » (réalisation de Claudia Tagbo) en janvier 2023, dans le cadre de la collection Talents Adami. Ce court-métrage sera diffusé au Festival de Cannes 2023 ; une demande de subvention auprès de TCM au titre de la convention Plato a été réalisée par la production. D'autres projets de série, de courts et longs-métrages sont en discussion avancée pour être tournés en 2023 sur le territoire et potentiellement subventionnés par TCM.

BUDGET PRINCIPAL INVESTISSEMENT

11 - Culture, Médiathèque Jacques Chirac, Cinéma	DEPENSES		RECETTES		RESTE A FINANCER
	RESTES A REALISER	BP 2023	RESTE A REALISER	BP 2023	
<i>11-1 Médiathèque</i>	82 579 €	602 200 €	0 €	79 000 €	605 779 €
11-1 ACQUISITIONS DOCUMENTAIRES / CONSERVATION PATRIMONIALE		340 900 €		79 000 €	261 900 €
11-1 SERVICES TRANSVERSES TCM- INFORMATIQUE / BATIMENT	82 579 €	261 300 €			343 879 €
TOTAL	82 579 €	602 200 €	0 €	79 000 €	605 779 €
POUR MEMOIRE BUDGET PRIMITIF 2022	19 645 €	484 800 €	0 €	8 000 €	496 445 €

BUDGET PRINCIPAL INVESTISSEMENT CULTURE

En 2023, le budget communautaire d'investissement affecté à l'exercice de la compétence culturelle s'élève à **602 200 €** (+19,50%). Il comporte 1 seule rubrique « médiathèque ».

1°) Médiathèque :

- **340 900 €** pour les acquisitions documentaires des 3 sites et la conservation patrimoniale :
 - **169 100 €** - acquisitions documentaires pour l'enrichissement des collections patrimoniales et de lecture publique ;
 - (livres, BD, CD et DVD) ;
 - **72 120 €** - achat d'un numériseur pour les ouvrages patrimoniaux - subvention DGD-Etat ;
 - **40 000 €** - 2 tables numériques pour la médiation - subvention DGD-Etat ;
 - **18 000 €** - acquisitions patrimoniales - subvention DRAC/Région Grand-Est ;
 - **17 700 €** - programme de restauration/conservation du patrimoine ;
 - **22 480 €** - renouvellement des équipements dans les espaces publics ;
 - **1 500 €** - intervention informatique sur le SIGB (système de gestion intégré des bibliothèques).

- **261 300 €** pour les services transverses de TCM : aménagements et travaux sur le bâtiment et équipements informatiques.

Les recettes prévisionnelles s'élèvent à **79 000 €**. Elles correspondent à des subventions d'Etat liées à :

- l'acquisition d'un numériseur et de 2 tables numériques ;
- la conservation, la restauration et l'acquisition d'ouvrages patrimoniaux.

SPORT – PATRIMOINE BATI – ACCESSIBILITE

BUDGET PRINCIPAL FONCTIONNEMENT

12 - Sport, Patrimoine bâti, Accessibilité	BP 2022	BP 2023	EVOLUTION PROJET BP 2023 / BP 2022	
I - CHARGES DE FONCTIONNEMENT	3 220 066 €	4 098 030 €	877 964 €	27,27%
12-1 Partenariats	1 079 694 €	1 069 978 €	-9 716 €	-0,90%
12-1 PARTENARIAT SPORT DE HAUT NIVEAU	804 058 €	845 704 €	41 646 €	5,18%
12-1 PARTENARIAT SOCIAL CLUBS SPORTIFS	153 426 €	167 000 €	13 574 €	8,85%
12-1 PERSONNEL SPORT	122 210 €	57 274 €	-64 936 €	-53,13%
12-2 Gymnases	114 320 €	185 959 €	71 639 €	62,66%
12-2 GYMNASSE BOUILLY	38 100 €	55 765 €	17 665 €	46,36%
12-2 GYMNASSE LUSIGNY SUR BARSE	40 120 €	73 085 €	32 965 €	82,17%
12-2 GYMNASSE STE MAURE	36 100 €	57 109 €	21 009 €	58,20%
12-3 Equipements sportifs	1 748 682 €	2 718 994 €	970 312 €	55,49%
12-3 PATINOIRE	157 342 €	693 121 €	535 779 €	340,52%
12-3 STADE DE L'AUBE	1 591 340 €	2 025 873 €	434 533 €	27,31%
12-4 Bâtiment	277 370 €	123 100 €	-154 270 €	-55,62%
12-4 PERSONNEL BATIMENT	277 370 €	123 100 €	-154 270 €	-55,62%
II - RECETTES DE FONCTIONNEMENT	0 €	0 €	0 €	100%
	0 €	0 €		
III - INCIDENCE BUDGETAIRE (II - I)	-3 220 066 €	-4 098 030 €	-877 964 €	27,27%

BUDGET PRINCIPAL FONCTIONNEMENT SPORTS-PATRIMOINE BATI

Le budget global de fonctionnement affecté directement à la compétence « Sport-Patrimoine » bâti s'élève à **4 098 030 €**.

1°) Partenariat :

L'enveloppe annuelle est classiquement destinée à l'accompagnement de clubs locaux dits de « haut-niveau », de football, basket et handball et de manifestations sportives, conformément à la délibération du 26 juin 2018, définissant comme compétence statutaire « le soutien sous forme de subventions, aux manifestations culturelles et sportives dont le rayonnement intercommunal, départemental, régional ou national contribue au développement de l'attractivité du territoire ».

Pour l'année 2023, elle est estimée à **1 069 978 €** et se répartit de la manière suivante :

- **875 704 €** pour les subventions et l'achat de prestations de communication aux petits clubs et à l'Estac permettant de véhiculer l'image de Troyes Champagne Métropole lors de rencontres sportives **de rayonnement intercommunal, national voire international,**
- **167 000 €** pour l'achat de places à l'Estac et de stages qu'un partenariat social avec ces mêmes clubs sportifs permet d'attribuer aux communes membres **pour être redistribuer aux familles de leur territoire.**
- **57 274 €** correspondant aux charges de personnel direct du secteur.

2°) Gymnases :

Par ailleurs, Troyes Champagne Métropole gère depuis 2017 les gymnases de Lusigny-sur-Barse, Bouilly et Sainte-Maure, les Directions des Sports et du Patrimoine Bâti, principaux gestionnaires de ces équipements, prévoient une enveloppe de **185 959 €** pour l'entretien courant et diverses réparations. Une hausse sensible des combustibles est intégrée cette année nonobstant les mesures appliquées pour réduire la consommation d'énergie.

3°) Equipements sportifs :

Les participations financières assurant l'équilibre du budget annexe du Stade de l'Aube et du budget annexe de la Patinoire sont inscrites pour un montant total de **2 718 994€**.

BUDGET PRINCIPAL INVESTISSEMENT

12 - Sport, Patrimoine bâti, Accessibilité	DEPENSES		RECETTES		RESTE A FINANCER
	RESTES A REALISER	BP 2023	RESTE A REALISER	BP 2023	
12-2 Gymnases	26 921 €	64 000 €	0 €	0 €	90 921 €
12-2 GYMNASE BOUILLY	21 295 €	15 000 €	0 €	0 €	36 295 €
12-2 GYMNASE LUSIGNY SUR BARSE	3 209 €	27 500 €	0 €	0 €	30 709 €
12-2 GYMNASE STE MAURE	2 417 €	21 500 €	0 €	0 €	23 917 €
TOTAL	26 921 €	64 000 €	0 €	0 €	90 921 €
POUR MEMOIRE BUDGET PRIMITIF 2022	496 768 €	220 000 €	0 €	282 765 €	434 003 €

BUDGET PRINCIPAL INVESTISSEMENT SPORTS

1°) Gymnase :

Un programme de travaux et d'acquisition d'équipement sur les gymnases est prévu à hauteur de **64 000€** et concerne notamment des mises aux normes PMR et du remplacement d'éclairage par les projecteurs LED.

BUDGET PRINCIPAL FONCTIONNEMENT				
POUR MÉMOIRE - ACTIONS TRANSVERSALES SUR LE PATRIMOINE BATI				
I - CHARGES DE FONCTIONNEMENT	300 000	374 250	74 250	24,75%
01 - administration Générale	68 650	77 550	8 900	12,96%
03 - Enseignement supérieur	69 300	78 300	9 000	12,99%
04 - Mobilité et Déplacement	7 500	7 500	0	0,00%
06 - Solidarité - Prévention - Accès aux droits	650	600	-50	-7,69%
07 - Equilibre du territoire	28 000	25 900	-2 100	-7,50%
11 - Culture	78 100	103 500	25 400	32,52%
12 - Sports	32 600	32 500	-100	-0,31%
13 - Voiries Espaces Verts, Cimetières	6 700	6 300	-400	-5,97%
14 - Sécurité - CSU - Polices spéciales - Gens du voyage	8 500	42 100	33 600	395,29%
II - RECETTES DE FONCTIONNEMENT				

BUDGET PRINCIPAL INVESTISSEMENT					
POUR MÉMOIRE - ACTIONS TRANSVERSALES SUR LE PATRIMOINE BATI					
<i>Investissement</i>	DEPENSES		RECETTES		RESTE A FINANCER
	RESTES A REALISER	BP 2023	RESTES A REALISER	BP2023	
01 - administration Générale	133 756	400 000			533 756
03 - Enseignement supérieur	268 006	175 000			443 006
04 - Mobilité et Déplacement	0	1 840 000			1 840 000
07 - Equilibre du territoire	6 645	69 000			75 645
11 - Culture, Médiathèque Jacques Chirac	68 901	216 000			284 901
12 - Sport, Patrimoine bâti, Accessibilité	25 749	59 500			85 249
14 - Sécurité, CSU, police spéciales, Gens du Voyage	5 949	182 000			187 949
TOTAL	509 006	2 941 500		0	3 450 506

BUDGET PRINCIPAL PATRIMOINE-BATI FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT

Le patrimoine bâti de Troyes Champagne Métropole regroupe une cinquantaine de sites qui représentent près de 185 000 m² de surface de planchers, répartis sur la totalité du périmètre de l'intercommunalité.

En 2023, sur le budget principal, les dépenses globales de fonctionnement du budget affecté à la maintenance et à l'entretien du patrimoine bâti sont estimées à **374 650 €**. Les obligations réglementaires sont nombreuses, à commencer par l'ensemble des vérifications réglementaires que TCM doit supporter annuellement en fonction de la nature et du type d'ERP dont il est question. Elles représentent à l'échelle du patrimoine plus d'un tiers des dépenses de fonctionnement. Le reste étant destiné aux interventions préventives et curatives et à l'achat de petites fournitures dont les niveaux de prix se sont envolés ces derniers mois.

En section d'investissement, toujours au titre du budget principal, **2 941 500 €** seront consacrés aux travaux, études, et honoraires. **1 840 000 €** sont fléchés sur la friche TEO 2 dans le cadre des opérations projetées de dépollution et mise à nu de ce lieu. Il est à noter qu'en fonction de l'avancement des travaux, 1M€ pourrait se décaler sur l'année 2024. Le futur plan de gestion du site et les opérations de dépollution sont étroitement liés au futur aménagement : surfaces imperméabilisées, espaces de pleine terre, superficie et implantation des bâtiments, mode constructif des bâtiments. Les crédits d'investissements annoncés intègrent une part d'études et d'accompagnement des services. Les questions touchant à la pollution des sols nécessitent des compétences pointues et de multiples allers et retours entre les différents prestataires. Il convient d'approfondir la programmation architecturale et technique du futur dépôt bus en lien avec la TCAT.

Se distinguent également les travaux à la médiathèque Jacques Chirac (**216 000 €**) portant sur la mise en accessibilité et la réfection du mur rideau extérieur côté espace de stationnement, les chantiers d'amélioration de la sécurisation et d'infiltration des eaux de pluies sur les aires d'accueil des gens du voyage (**182 000 €**) et les crédits pour la maîtrise d'œuvre sur le marché subséquent n°2 au PUSIM (réhabilitation des bâtiments de logements sur la rue Poincaré) pour **175 000 €**. **59 500 €** sont affectés sur les gymnases et **69 000 €** d'investissements divers sont prévus sur les différents équipements de proximité (Relais petit-enfance, crèche, maison médicale).

BUDGET PRINCIPAL PATRIMOINE-BATI (Suite) FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT

S'agissant des budgets annexes, il convient de mettre en évidence les crédits nécessaires pour achever les travaux liés à la reconstruction de la patinoire et le renouvellement des installations de production de froid et de traitement d'air dans les restes à réaliser ainsi que l'étude de l'extension et du réaménagement des bureaux de cet équipement (260 000 €), de mentionner au titre du stade de l'Aube les crédits affectés au remplacement des installations d'éclairage des terrains (2 775 800 €), de la vidéoprotection (915 000 €), ainsi qu'une inscription conséquente pour le passage en LED d'une première tranche des appareils d'éclairage du parc des expositions et du Cube (158 000 €).

La compétence « Patrimoine-Bâti » étant transverse, le détail des crédits évoqués ci-dessus est reventilé dans tous les autres domaines d'intervention

09 - STADE DE L'AUBE

Investissement	BP 2022	BP 2023	EVOLUTION PROJET BP 2023 / BP 2022	
Recettes d' Investissement	1 048 291 €	4 602 383 €	3 554 092 €	339,04%
Restes à réaliser	0 €	0 €	0 €	0,00%
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	86 437 €	16 262 €	-70 175 €	-81,19%
024 - Produits des cessions d'immobilisations	0 €	12 000 €	12 000 €	
10 - Dotations, fonds divers et réserves	0 €	122 189 €	122 189 €	
13 - Subventions d'investissement	307 000 €	2 000 000 €	1 693 000 €	551,47%
16 - Emprunts et dettes assimilées	654 854 €	2 451 932 €	1 797 078 €	274,42%
Investissement	BP 2022	BP 2023	EVOLUTION PROJET BP 2023 / BP 2022	
Dépenses d' Investissement	1 673 191 €	5 240 383 €	3 567 192 €	213,20%
Restes à réaliser	381 391 €	312 383 €	-69 008 €	-18,09%
16 - Emprunts et dettes assimilées	278 000 €	280 000 €	2 000 €	0,72%
204 - Subventions d'équipement versées	70 000 €	0 €	-70 000 €	-100,00%
20 - Immobilisations incorporelles	75 000 €	10 000 €	-65 000 €	-86,67%
21 - Immobilisations corporelles	382 300 €	495 000 €	112 700 €	29,48%
23 - Immobilisations en cours	486 500 €	4 143 000 €	3 656 500 €	751,59%
Solde (Recettes -Dépenses) Investissement	-624 900 €	-638 000 €	-13 100 €	2,10%

Fonctionnement	BP 2022	BP 2023	EVOLUTION PROJET BP 2023 / BP 2022	
Recettes de Fonctionnement	2 276 442 €	2 718 675 €	442 233 €	19,43%
013 - Atténuations de charges	0 €	1 000 €	1 000 €	
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	643 000 €	649 700 €	6 700 €	1,04%
75 - Autres produits de gestion courante	1 633 442 €	2 067 975 €	434 533 €	26,60%
Fonctionnement	BP 2022	BP 2023	EVOLUTION PROJET BP 2023 / BP 2022	
Dépenses de Fonctionnement	1 651 542 €	2 080 675 €	429 133 €	25,98%
011 - Charges à caractère général	1 111 940 €	1 407 832 €	295 892 €	26,61%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	485 900 €	621 641 €	135 741 €	27,94%
65 - Autres charges de gestion courante	202 €	202 €	0 €	0,00%
66 - Charges financières	52 500 €	50 000 €	-2 500 €	-4,76%
67 - Charges exceptionnelles	1 000 €	1 000 €	0 €	0,00%
Solde (Recettes -Dépenses) Fonctionnement	624 900 €	638 000 €	13 100 €	2,10%

EPARGNE BRUTE (RECETTES - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT) (Hors 00)	624 900 €	638 000 €	13 100 €	2,10%
REMBOURSEMENT EN CAPITAL DES EMPRUNTS	278 000 €	280 000 €	2 000 €	0,72%
EPARGNE NETTE (AUTOFINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS)	346 900 €	358 000 €	11 100 €	3,20%

BP 2023 (Opérations réelles)	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	2 080 675 €	2 718 675 €
dont Propositions BP (hors Résultat reporté)	2 080 675 €	2 718 675 €
dont Résultat antérieur reporté	0 €	0 €
dont Restes à réaliser	0 €	0 €
Investissement	5 240 383 €	4 602 383 €
dont Propositions BP (hors Résultat reporté)	4 928 000 €	4 586 121 €
dont Résultat antérieur reporté	0 €	16 262 €
dont Restes à réaliser	312 383 €	0 €
Total	7 321 058 €	7 321 058 €

BUDGET ANNEXE STADE DE L'AUBE

Fonctionnement :

Estimé à **2 080 675€**, le coût annuel de **fonctionnement** du Stade de l'Aube comprend notamment :

- Les frais de personnel pour **621 641€**
- Les charges d'exploitation estimées à **1 407 832 €** fléchées principalement sur les frais d'entretien et de maintenance, la taxe foncière, les fournitures d'équipement. Il est à noter une hausse notable de l'énergie.
- L'autofinancement des investissements à hauteur de **358 000 €**.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à **2 718 675€**, dont environ **650 000 €** en redevances d'occupation facturées à l'Estac complétées par la mise à disposition des salons pour l'organisation de manifestations diverses institutionnelles ou événementielles. La subvention d'équilibre provenant du budget principal s'élève cette année à **2 025 873 €**.

Investissements :

L'annuité qui sera remboursée en 2023 comprend **280 000 €** d'amortissement de capital et **50 000 €** d'intérêts annuels.

Les dépenses prévisionnelles **d'investissement** sont constituées de **312 383 €** de **restes à réaliser** et **4 928 000 € de dépenses nouvelles** qui englobent notamment la poursuite des travaux d'accessibilité dans le cadre du programme Ad'Ap (186 000 €), les travaux de mise aux normes de la vidéoprotection (915 000 €) et de la mise aux normes l'éclairage du terrain (2 775 800 €), la mise en place d'un réseau WiFi nécessaire au bon déroulement des rencontres et de leur retransmission (400 000 €) et d'une étude pour le chauffage de la tribune Vitoux.

Le financement de ce programme annuel est estimé à **4 602 383€** dont **2 000 000 € de subventions attendues** et **2 451 932 €** d'emprunt.

11 - PATINOIRE

Investissement	BP 2022	BP 2023	EVOLUTION PROJET BP 2023 / BP 2022	
Recettes d' Investissement	2 909 319 €	1 836 545 €	-1 072 774 €	-36,87%
Restes à réaliser	0 €	0 €	0 €	0,00%
10 - Dotations, fonds divers et réserves	195 185 €	36 267 €	-158 917 €	-81,42%
13 - Subventions d'investissement	1 678 000 €	427 200 €	-1 250 800 €	-74,54%
16 - Emprunts et dettes assimilées	1 036 134 €	1 373 077 €	336 943 €	32,52%
Investissement	BP 2022	BP 2023	EVOLUTION PROJET BP 2023 / BP 2022	
Dépenses d' Investissement	2 977 519 €	2 278 974 €	-698 545 €	-23,46%
Restes à réaliser	9 816 €	1 512 863 €	1 503 047 €	15312,06%
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	193 703 €	183 411 €	-10 292 €	-5,31%
16 - Emprunts et dettes assimilées	253 000 €	295 000 €	42 000 €	16,60%
21 - Immobilisations corporelles	28 000 €	27 700 €	-300 €	-1,07%
23 - Immobilisations en cours	2 493 000 €	260 000 €	-2 233 000 €	-89,57%
Solde (Recettes -Dépenses) Investissement	-68 200 €	-442 429 €	-374 229 €	548,72%

Fonctionnement	BP 2022	BP 2023	EVOLUTION PROJET BP 2023 / BP 2022	
Recettes de Fonctionnement	272 690 €	783 221 €	510 531 €	187,22%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	92 248 €	90 000 €	-2 248 €	-2,44%
75 - Autres produits de gestion courante	157 442 €	693 221 €	535 779 €	340,30%
77 - Produits exceptionnels	23 000 €	0 €	-23 000 €	-100,00%
Fonctionnement	BP 2022	BP 2023	EVOLUTION PROJET BP 2023 / BP 2022	
Dépenses de Fonctionnement	204 490 €	340 792 €	136 302 €	66,65%
011 - Charges à caractère général	157 461 €	167 692 €	10 231 €	6,50%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	22 429 €	122 500 €	100 071 €	446,17%
65 - Autres charges de gestion courante	100 €	100 €	0 €	0,00%
66 - Charges financières	24 000 €	50 000 €	26 000 €	108,33%
67 - Charges exceptionnelles	500 €	500 €	0 €	0,00%
Solde (Recettes -Dépenses) Fonctionnement	68 200 €	442 429 €	374 229 €	548,72%

EPARGNE BRUTE (RECETTES - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT) (Hors 001)	68 200 €	442 429 €	374 229 €	548,72%
REMBOURSEMENT EN CAPITAL DES EMPRUNTS	253 000 €	295 000 €	42 000 €	16,60%
EPARGNE NETTE (AUTOFINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS)	-184 800 €	147 429 €	332 229 €	-179,78%

BP 2023 (Opérations réelles)	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	340 792 €	783 221 €
dont Propositions BP (hors Résultat reporté)	340 792 €	783 221 €
dont Résultat antérieur reporté	0 €	0 €
dont Restes à réaliser	0 €	0 €
Investissement	2 278 974 €	1 836 545 €
dont Propositions BP (hors Résultat reporté)	582 700 €	1 836 545 €
dont Résultat antérieur reporté	183 411 €	0 €
dont Restes à réaliser	1 512 863 €	0 €
Total	2 619 766 €	2 619 766 €

BUDGET ANNEXE PATINOIRE

Fonctionnement :

Après la fermeture anticipée de la patinoire due à la crise sanitaire de 2020 et les travaux de réhabilitation de l'équipement menés depuis mi-2022, la patinoire rouvrira ses portes au public et aux clubs en septembre.

Par conséquent, le budget est proposé pour une période d'exploitation de 4 mois et un résiduel de travaux.

Les dépenses de fonctionnement d'un montant de 340 792 € correspondent à une réouverture de l'équipement en septembre et comprennent les charges classiques de personnel, fluides, maintenance, matériel technique et sportif et approvisionnement divers en petit matériel.

Parallèlement, **les recettes de 90 000 €** correspondent notamment aux entrées et consommations. Une subvention d'équilibre de **693 221 €** est allouée par le budget principal.

Investissements :

Les **dépenses directes d'investissement en travaux s'élèvent à 287 700 €** et correspondent notamment à une étude sur l'extension et le réaménagement du bâtiment pour la création de bureaux et d'un escalier, le remplacement des luminaires par des LED et la prise en compte d'avenants à venir sur les marchés de travaux en cours dus à la hausse des matières premières.

Après avoir bénéficié de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) en 2022, **une aide de 427 200 € est attendue du Conseil Départemental en 2023.**

VOIRIE – ESPACES VERTS

BUDGET PRINCIPAL FONCTIONNEMENT

13 - Voirie, Espaces Verts	BP 2022	BP 2023	EVOLUTION PROJET BP 2023 / BP 2022	
I - CHARGES DE FONCTIONNEMENT	1 420 650 €	1 508 981 €	88 331 €	6,22%
13-1 Voirie	411 405 €	394 162 €	-17 243 €	-4,19%
13-1 BALAYAGE	10 000 €	10 500 €	500 €	5,00%
13-1 DIVERS VOIRIE	6 000 €	5 000 €	-1 000 €	-16,67%
13-1 ECLAIRAGE	25 000 €	0 €	-25 000 €	-100,00%
13-1 MOBILIER URBAIN	0 €	30 000 €	30 000 €	
13-1 PERSONNEL VOIRIE	170 225 €	182 162 €	11 937 €	7,01%
13-1 SIGNALISATION	45 000 €	0 €	-45 000 €	-100,00%
13-1 VOIRIES COMMUNAUTAIRES	100 180 €	96 500 €	-3 680 €	-3,67%
13-1 VOIRIES REGIE	55 000 €	70 000 €	15 000 €	27,27%
13-2 Régulation du trafic	99 725 €	98 699 €	-1 026 €	-1,03%
13-2 PERSONNEL POSTE REGULATION TRAFIC	63 725 €	57 699 €	-6 026 €	-9,46%
13-2 POSTE REGULATION TRAFIC	36 000 €	41 000 €	5 000 €	13,89%
13-3 Espace Vert	653 210 €	721 954 €	68 744 €	10,52%
13-3 ENTRETIEN ESPACES VERTS	166 210 €	218 355 €	52 145 €	31,37%
13-3 LUTTE CONTRE NUISIBLES	52 900 €	56 500 €	3 600 €	6,81%
13-3 PERSONNEL ENVIRONNEMENT	422 850 €	431 289 €	8 439 €	2,00%
13-3 PROPRETE	11 250 €	15 810 €	4 560 €	40,53%
13-4 Cimetière	256 310 €	294 166 €	37 856 €	14,77%
13-4 CIMETIERE	54 865 €	68 902 €	14 037 €	25,58%
13-4 PERSONNEL CIMETIERE	201 445 €	225 264 €	23 819 €	11,82%
II - RECETTES DE FONCTIONNEMENT	344 000 €	215 000 €	-129 000 €	-37,50%
13-1 Voirie	5 000 €	0 €	-5 000 €	-100,00%
13-1 ESPACES NATURELS	5 000 €	0 €	-5 000 €	-100,00%
13-4 Cimetière	339 000 €	215 000 €	-124 000 €	-36,58%
13-4 CIMETIERE	339 000 €	215 000 €	-124 000 €	-36,58%
III - INCIDENCE BUDGETAIRE (II - I)	-1 076 650 €	-1 293 981 €	-217 331 €	20,19%

BUDGET PRINCIPAL FONCTIONNEMENT VOIRIE – ESPACES VERTS

L'année 2023 sera consacrée à l'écriture du schéma directeur des voiries communautaires sur la base des premières réflexions engagées fin 2021 et complétées en 2022 pour aboutir à un état des lieux exhaustif.

Le budget global du secteur Voirie – Espaces Verts – Cimetière est de **1 508 981 €** en dépenses de **fonctionnement**, et de **3 101 800 en investissement**, permettant l'entretien et la réhabilitation d'un patrimoine composé de 82 kms de voiries divers (linéaire incluant les dessertes des ZAE et les voies vertes), regroupant espaces verts, ouvrages d'art, éclairage public, carrefours à feux.

Il peut être détaillé comme suit :

- **Voirie : 394 162 €** dont :
 - **182 162 €** affectés aux charges de personnels ;
 - **96 500 €** sur les voiries communautaires dont 50 000 € de dépenses pour l'éclairage public (35 000 € d'énergie et 15 000 € d'entretien), 38 500 € pour la signalisation horizontale et verticale et 8 000 € affectés à la détection de réseaux ;
 - **70 000 €** permettant différentes interventions sur les axes communautaires pour des réfections de trottoirs, des affaissements de chaussée, la reprise de surbaissés, les reprises d'enrobé. Ces actions sont réalisées à l'aide d'un accord cadre à bon de commande ;
 - **30 000 €** destinés aux dépenses de mobilier urbain ;
 - **10 500 €** pour les actions de balayage ;
 - **5 000 €** pour l'achat de petites fournitures.

- **Régulation du trafic : 98 699 €** dont :
 - **57 699 €** pour les charges de personnels ;
 - **41 000 €** pour la gestion de l'ensemble des dépenses liées au fonctionnement du poste central de régulation du trafic ; on y retrouve des dépenses telles que le contrat de maintenance, permettant au système de bénéficier de mises à jour régulières, l'achat de divers matériels nécessaires à la réparation d'antennes de transmission, de contrôleurs de carrefours à feux, de boucles de comptages, de pièces pour les bornes de contrôle d'accès de la gare routière... L'occasion de rappeler que les communes gardent à leur charge le financement et l'installation des capteurs sur voiries qui permettent de remonter des informations intéressant le trafic dans le système de régulation.

BUDGET PRINCIPAL FONCTIONNEMENT (Suite)

VOIRIE – ESPACES-VERTS

- **Espaces Verts : 721 954 €** dont :
 - **218 355 €** qui sont fléchés en grande partie à la gestion et l'entretien des espaces végétalisés qui représentent une surface d'environ 200 hectares, incluant le patrimoine arboré. Des crédits sont également affectés au service afin de pouvoir se doter en produits d'entretien et petit outillage ;
 - **56 500 €** pour les prestations de dératisation et de démoustication dans le cadre de la lutte contre les nuisibles ;
 - **431 289 €** pour les charges de personnel directement affectées ;
 - **15 810 €** sont consacrés pour la fourniture de petit équipement et l'achat de carburant.

- **Cimetière : 294 166 €** dont :
 - Un crédit de **68 902 €** qui concerne notamment les interventions par les entreprises extérieures, ainsi que l'achat de différents produits et matériaux nécessaires à l'entretien du cimetière ;
 - **225 264 €** de charges de personnel ;
 - **215 000 €** en recette pour la vente des concessions et la redevance d'occupation du domaine public versée par le délégataire du crématorium.

BUDGET PRINCIPAL INVESTISSEMENT

13 - Voirie, Espaces Verts	DEPENSES		RECETTES		RESTE A FINANCER
	RESTES A REALISER	BP 2023	RESTE A REALISER	BP 2023	
13-1 Voirie	913 773 €	2 878 500 €	0 €	0 €	3 792 273 €
13-0 AVENUE DU 1ER MAI	13 121 €	0 €	0 €	0 €	13 121 €
13-0 BOULEVARD POMPIDOU	8 160 €	0 €	0 €	0 €	8 160 €
13-1 DIVERS VOIRIE	168 809 €	883 000 €	0 €	0 €	1 051 809 €
13-1 ECLAIRAGE	184 840 €	112 000 €	0 €	0 €	296 840 €
13-1 FAUBOURG CRONCELS	508 326 €	570 000 €	0 €	0 €	1 078 326 €
13-1 GIRATOIRE HOPITAL	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
13-1 PONTS DIVERS	30 517 €	1 311 000 €	0 €	0 €	1 341 517 €
13-1 SIGNALISATION	0 €	2 500 €	0 €	0 €	2 500 €
13-2 Régulation du trafic	6 802 €	67 000 €	0 €	0 €	73 802 €
13-2 POSTE REGULATION TRAFIC	6 802 €	67 000 €	0 €	0 €	73 802 €
13-3 Espace Vert	0 €	64 500 €	0 €	0 €	64 500 €
13-3 ESPACES VERTS	0 €	64 500 €	0 €	0 €	64 500 €
13-4 Cimetière	22 458 €	91 800 €	0 €	0 €	114 258 €
13-4 CIMETIERE	22 458 €	91 800 €	0 €	0 €	114 258 €
TOTAL	943 032 €	3 101 800 €	0 €	0 €	4 044 832 €
POUR MEMOIRE BUDGET PRIMITIF 2022	1 022 226 €	1 928 500 €	0 €	0 €	2 950 726 €

BUDGET PRINCIPAL INVESTISSEMENT VOIRIE – ESPACES-VERTS

Un budget total de **3 101 800 €** est destiné aux investissements de la compétence

Les travaux sur le secteur voirie et ouvrage d'art représentent **2 878 500 €** dont :

- **883 000 €** pour le programme annuel d'aménagement et de réhabilitation des voiries. Cette somme recouvre notamment :
 - la réalisation de travaux d'aménagement sur le Boulevard Pompidou (aménagements en faveur des piétons et des cycles aux abords du giratoire Planches des Prés) ;
 - la réalisation de travaux d'aménagements de la rue de L'abbaye de Montier la celle et la rue Baltet pour partie ;
 - une première phase de reprise des trottoirs de l'avenue Brossolette ;
 - la poursuite des réflexions sur d'éventuels réaménagements des rues Buffard et Leclerc à Troyes jusqu'au finage de la commune de La Chapelle St Luc, voiries communautaires très dégradées avec une réflexion portant sur une liaison douce depuis la gare ;
 - le lancement des études visant à revoir une partie de l'échangeur Pompidou, action retenue pour réduire la circulation de transit au sein de la commune de Saint-Parres aux-Tertres au niveau de l'avenue De Gaulle ;
 - Enfin des crédits seront affectés à la mise en place de plots lumineux visant à la sécurité des piétons et l'acquisition de matériels techniques pour les équipes, pour 6 500 €.

- **570 000 €** pour le projet de reconstruction du pont du Faubourg Croncels : il s'agit principalement de crédits de financement des études effectuées par la SNCF au stade d'étude/projet en vue d'une réalisation des travaux de reconstruction en 2024.

- **112 000 €** pour la poursuite du passage en sources LED des axes communautaires et ZAE. Cette année l'axe Anatole France passe en éclairage unilatéral entraînant une diminution des deux tiers de la puissance installée (50W en lieu et place de 160W). Un remplacement de câble EP endommagé est également prévu sur le Mail des Charmilles. Pour rappel, outre les consommations en nette diminution, ce sont également les coûts de maintenance qui diminuent. Le coût pour une source à incandescence est de 30 € contre 11 € pour une source LED.

BUDGET PRINCIPAL INVESTISSEMENT VOIRIE – ESPACES-VERTS (suite)

- **2 500 €** pour l'Achat de plots lumineux pour le renforcement de la sécurité à proximité des passages piétons sur voiries communautaires.
- Enfin, une somme de **1 131 000 €** est affectée en partie aux travaux de réfection du pont Vacherie et remplacement des gardes corps du mail des Charmilles. Des études de maîtrise d'œuvre pour les ponts des 4 Ormes et Romagon ainsi que des études de diagnostic pour les Berges de Seine sont prévues en 2023.

Concernant **la régulation du trafic**, il est prévu **67 000 €** en dépenses dont :

- 24 000 € qui comprennent des frais d'études permettant l'amélioration des stratégies complexes de régulation (priorité transport en commun), l'accompagnement d'études de circulation, l'achat de matériels divers tel que moteur de bornes de contrôle d'accès, poteau de feux, contrôleur de feux...
- 37 000 € pour le nouveau mur d'images prévu à l'Hôtel des sécurités
- 6 000 € affecté au renouvellement d'équipements (écrans...)

Une dépense de **64 500 €** est prévue pour le service des **espaces verts** pour une intervention sur le secteur Sarrail et pour la plantation et renouvellement de végétaux sur le foncier de TCM. L'année 2023 sera également consacrée à la finalisation avec l'ONF du plan d'aménagement 2023-2043 de la forêt de La Cordelière située sur le finage de la commune de La Chapelle-Saint-Luc et qui s'étend sur une superficie d'environ 36 ha.

Une dotation globale de **91 000 €** doit venir compléter l'équipement du **cimetière** intercommunal, notamment par l'achat de matériels (tracteur tondeuse en particulier, la création de caveaux pour les indigents) et la réfection de cheminements interne au site. Une réflexion doit par ailleurs être engagée autour de la hiérarchisation des allées du cimetière dont certaines pourraient voir leur revêtement remplacé par un enrobé drainant de sorte à améliorer la praticabilité et l'accessibilité du cimetière. Un bilan doit en outre être tiré de l'expérimentation portant sur l'enherbement des allées pour faire face à l'application des consignes zéro-phyto qui a radicalement changé l'image d'un espace titré au cordeau malgré les efforts déployés pour désherber manuellement les espaces empierrés.

**SECURITE – CSU – POLICES SPECIALES – GENS DU VOYAGE
– FOURRIERE ANIMALE**

BUDGET PRINCIPAL FONCTIONNEMENT

14 - Sécurité, CSU, police spéciales, Gens du Voyage, Fourrière animale	BP 2022	BP 2023	EVOLUTION PROJET BP 2023 / BP 2022	
I - CHARGES DE FONCTIONNEMENT	8 288 571 €	8 720 639 €	432 068 €	5,21%
14-1 Sécurité - CSU	7 274 286 €	7 616 442 €	342 156 €	4,70%
14-1 PROTECTION INCENDIE	6 588 534 €	6 852 075 €	263 541 €	4,00%
14-1 VIDEOPROTECTION	16 552 €	25 000 €	8 448 €	51,04%
14-1 VIDEOPROTECTION PERSONNEL	669 200 €	739 367 €	70 167 €	10,49%
14-2 Gens du Voyage	703 885 €	779 197 €	75 312 €	10,70%
14-2 GENS DU VOYAGE	664 785 €	739 543 €	74 758 €	11,25%
14-2 PERSONNEL GENS DU VOYAGE	39 100 €	39 654 €	554 €	1,42%
14-3 Fourrière animale	310 400 €	325 000 €	14 600 €	4,70%
14-3 FOURRIERE ANIMALE	310 400 €	325 000 €	14 600 €	4,70%
II - RECETTES DE FONCTIONNEMENT	493 250 €	613 554 €	120 304 €	24,39%
14-1 Sécurité - CSU	0 €	70 000 €	70 000 €	100%
14-1 VIDEOPROTECTION	0 €	70 000 €	70 000 €	
14-2 Gens du Voyage	223 250 €	303 554 €	80 304 €	35,97%
14-2 GENS DU VOYAGE	223 250 €	303 554 €	80 304 €	35,97%
14-3 Fourrière animale	270 000 €	240 000 €	-30 000 €	-11,11%
14-3 FOURRIERE ANIMALE	270 000 €	240 000 €	-30 000 €	-11,11%
III - INCIDENCE BUDGETAIRE (II - I)	-7 795 321 €	-8 107 085 €	-311 764 €	4,00%

BUDGET PRINCIPAL, FONCTIONNEMENT SÉCURITÉ-CSU-POLICES SPECIALES

1°) Sécurité - CSU :

Les dépenses de fonctionnement de la compétence Sécurité-CSU sont estimées à **7 616 442 €**, soit une augmentation de **11,15 %** par rapport aux prévisions budgétaires précédentes et sont décomposées comme suit :

- Cotisation annuelle au service départemental d'incendie et de secours (**SDIS**), qui s'élève cette année à **6 852 075 €**, et représente une évolution de **263 541 €** ;
- Maintenance préventive et curative pour les équipements du Centre de Supervision Urbain et des aires d'accueil des gens du voyage d'un montant annuel estimé à **25 000€** ;
- Frais de personnel du Centre de Supervision Urbain pour un montant de **739 367 €**. Le service assure un fonctionnement 24 h/ 24 et 7 j/7.

Depuis le 2 janvier 2023 le service a pris la compétence de la gestion du contrôle d'accès de la ville de Troyes qui était initialement réalisé par Troyes Parc Auto. Cette prestation assure une **recette** d'un montant de **70 000 €**.

2°) Gens du voyage :

Les charges annuelles d'exploitation et de gestion des deux aires d'accueil de voyageurs et de l'aire de grands passages sont estimées à **779 197 €** dont 39 654 € de frais de personnel.

Estimées à **303 554 €**, les recettes d'exploitation correspondent aux redevances d'occupation des emplacements, aux remboursements des fluides ainsi qu'à la participation financière annuelle de la Caisse d'Allocations Familiales.

3°) Fourrière animale :

Début 2019, Troyes Champagne Métropole a créé à la demande et pour le compte des communes du territoire, un service de capture et fourrière animale (chiens et chats) dont la gestion a été confiée à la SARL Le Paradis d'Oliver qui vient d'être reconduit, à la suite d'une nouvelle mise en concurrence. Le marché court jusqu'au 31 décembre 2024 avec possibilité de reconduction pour une période de 2 ans.

Pour mémoire, le service « gestion de la fourrière animale et capture d'animaux errants » est un service commun auquel les communes de l'Agglomération sont libres d'adhérer. Le coût de l'adhésion repose sur le nombre d'habitants. Depuis le

BUDGET PRINCIPAL, FONCTIONNEMENT (Suite) SÉCURITÉ-CSU-POLICES SPECIALES

1^{er} juillet 2021, les communes qui sollicitent le service pour la capture de chats errants se voit facturer en sus, un coût par chat capturé, arrêté dans le courant du 2nd semestre de l'année N pour l'année N+1.

Le coût de l'adhésion pour l'année 2023 a été arrêté à 0.83 € par habitant et la participation par chat capturé fixé à 318 €. Ces tarifs calculés sur la période 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022, répondent à l'obligation d'équilibrer budgétairement le coût du service, au regard du bilan de la période écoulée. Le service fonctionnant sur le principe du service à la carte, certaines communes ont fait le choix de réduire leurs sollicitations ou limiter leurs sollicitations pour la seule capture de chiens. 60 communes adhèrent aujourd'hui au service.

En 2023, les dépenses globales de fonctionnement du budget affectées à la fourrière animale sont estimées à **325 000 €**. Ces dépenses englobent tant la part fixe de rémunération du prestataire, que la part variable proportionnée au nombre de captures effectuées, nombre de jours de garde de l'animal, soins apportés à l'animal (frais vétérinaire) pour préparer sa sortie de fourrière.

Les recettes du service sont estimées à **240 000 €** constituées par le règlement du montant de l'adhésion des communes membres d'une part, la participation des communes aux frais supportés pour le traitement des chats capturés (facturation forfaitaire à hauteur de 318 €/ chat capturé), et les sommes recouvrées auprès des propriétaires venus récupérer leur compagnon en fourrière d'autre part.

BUDGET PRINCIPAL INVESTISSEMENT

14 - Sécurité, CSU, police spéciales, Gens du Voyage, Fourrière animale	DEPENSES		RECETTES		RESTE A FINANCER
	RESTES A REALISER	BP 2023	RESTE A REALISER	BP 2023	
14-1 Sécurité - CSU	25 793 €	100 000 €	56 866 €	0 €	68 927 €
14-1 SECURITE PROTECTION CIVILE	0 €	27 000 €	0 €	0 €	27 000 €
14-1 VIDEOPROTECTION	25 793 €	73 000 €	56 866 €	0 €	41 927 €
14-2 Gens du Voyage	5 949 €	239 000 €	0 €	90 900 €	154 049 €
14-2 GENS DU VOYAGE	5 949 €	239 000 €	0 €	90 900 €	154 049 €
TOTAL	31 742 €	339 000 €	56 866 €	90 900 €	222 976 €
POUR MEMOIRE BUDGET PRIMITIF 2022	333 335 €	279 700 €	0 €	70 000 €	543 035 €

BUDGET PRINCIPAL INVESTISSEMENT SÉCURITÉ-CSU-POLICES SPECIALES

1°) Sécurité CSU :

Concernant les besoins propres aux dispositifs vidéo du Centre de Supervision Urbain, ils s'élèvent à **73 000 €** qui vont être affectés aux différents projets :

- Mise en réseau d'équipements avec un raccordement fibre optique situé sur la commune de Rosières-Prés-Troyes, pour un montant de 20 000 €, gestion Direction des Systèmes d'Information ;
- Mise en place de caméras sur le Siège de TCM pour la protection des véhicules pour 3 500 € ;
- Mise en place de liaisons hautes fréquences spécifiques pour les sites distants 45 000 € ;
- Acquisition de fauteuils adaptés au travail 24h/24 et 7j/7, pour les opérateurs vidéo avec un montant de 4 500 €.

S'agissant des **27 000 €** affecté à la sécurité Civile, il s'agit d'une subvention attribuée à la Croix Blanche.

2°) Aires d'accueil des gens du voyage

En termes d'investissement, **239 000 €** sont prévus pour des travaux de rénovation des aires. Sont ainsi programmés : la création d'une noue d'infiltration et d'une plateforme béton, la mise aux normes des bornes, la réfection des toits-terrasses et des travaux sur les sous-stations des deux aires. Ces travaux s'inscrivent dans la continuité du programme prévu pour la réhabilitation de ces équipements construits il y a plus de 15 ans.

L'encaissement et le remboursement des cautions versées par les usagers de ces équipements se traduisent par **20 000 €** de prévisions de dépenses et de recettes.

Une recette de **70 900 €** permet de financer une partie des travaux de réhabilitation (Appel à projet de la DIHAL - Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement).